



## MAIRIE DE BEAUCOUZÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ

Séance du 10 novembre 2022

Délibération n° 2022-81

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### **Motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoints, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

Exposé : M. Yves COLLIOT

Exposé :

**Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :**

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

**Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.**

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

**Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.**

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

**Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité que :**

**1) La commune de Beaucozé soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :**

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3 %.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Beaucouzé demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Beaucouzé demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Beaucouzé demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

**2) Concernant la crise énergétique, la Commune de Beaucouzé soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :**

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** - c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire



Yves COLLIOT

MONDE ASSOCIATIF, SPORT, LOISIRS	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE	ESPACE PUBLIC CADRE DE VIE	CULTURE COMMUNICATION DIALOGUE CITOYEN	FINANCES VIE ECONOMIQUE
Xavier Anaïs	Mickaël Lefeuvre	Emmanuelle Droual	Véronique Gaudichet	Hélène Bernugat	Yves Meignen
Olivier Lafuente	Fanny Rouillard	Jordan Chevet	Mickaël Lefeuvre	Emmanuelle Droual	Arnaud Roudaut
Peggy Massot	Véronique Gaudichet	Michel Pionquet	Jordan Chevet	Aurélie Pérard	Nelly Cadeau
Yves Meignen	Ingrid Tanchot	Sophie Buron	Sébastien Restout	Manuella Robin	Sébastien Restout
Ibrahim Hagi Suleiman	Aurélie Pérard	Arnaud Roudaut	Nelly Cadeau	Ibrahim Hagi Suleiman Issa	Ingrid Tanchot
Maud Grente	Maud Grente	Hélène Bernugat	Maud Grente	Arnaud Roudaut	Hélène Bernugat
Cédric Lefeuvre (suppléante : Chantal Grace)	Yves Meignen	Marc Pierrot	Agnès Barbelivien	Sophie Buron	Jordan Chevet
	Michel Pionquet	(suppléante : Nelly Dandé)	Chantal Grace (suppléante : Nelly Dandé)	Fanny Rouillard	Mickaël Lefeuvre
	Agnès Barbelivien			Luc Daniel	Marc Pierrot
	Cédric Lefeuvre			Nadège Blon	Chantal Grace
	Nelly Dandé			Marie-Noëlle Fournier	

Vu pour être Annexé  
à la Délibération  
du Conseil Municipal

en date du **10 NOV. 2022**

Le Maire



le secrétaire de séance  
Luc Daniel

## MAIRIE DE BEAUCOUZÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ

Séance du 10 novembre 2022

Délibération n° 2022-82

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### Commissions municipales permanentes – Modification suite démission

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Étaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoints, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

Exposé : M. Yves COLLIOT

Exposé :

A la suite de la démission de M. Franck TONNELIER, Mme Marie-Noëlle FOURNIER est désormais conseillère municipale.

Par conséquent, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la démission de M. Franck TONNELIER et son remplacement par Mme Marie-Noëlle FOURNIER ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de modifier la composition des commissions municipales ci-jointe.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire



Yves COLLIN

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-83**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**Désignation Commission d'Appel d'Offres**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoints, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

***Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.***

**Exposé : M. Yves COLLIOT**

Exposé :

En application des articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres (CAO) doit être composée comme suit :

- le Maire, Président, ou son représentant
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal, élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A la suite de la démission de M. Franck Tonnelier, membre suppléant de la CAO, il convient de délibérer pour désigner de nouveau les membres de cette instance.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L1414-2 et L1411-5 ;  
Vu la délibération du 31 mars 2022 désignant les membres de la CAO ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération du 31 mars 2022 désignant les membres de la CAO,
- d'élire, suivant les modalités qui viennent de vous être exposées, vos représentants titulaires et suppléants, ces derniers pouvant être appelés à siéger en l'absence d'un membre titulaire sans qu'il soit tenu compte de leur rang, mais dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- de décider que ceux-ci seront maintenus dans leur fonction jusqu'à la fin du mandat.

Se sont présentés pour la liste A :

Titulaires : Yves MEIGNEN, Mickaël LEFEUVRE, Fanny ROUILLARD, Véronique GAUDICHET, Luc DANIEL

Suppléants : Olivier LAFUENTE, Xavier ANAÏS, Jordan CHEVET, Manuella ROBIN, Emmanuelle DROUAL

Se sont présentés pour la liste B :

Titulaires : Nelly DANDÉ, Marc PIERROT, Cédric LEFEUVRE, Nadège BLON, Chantal GRACE

Suppléants : Marc PIERROT, Cédric LEFEUVRE, Nadège BLON, Marie-Noëlle FOURNIER, Chantal GRACE

**Ont été élus par 23 voix pour la liste A « Beaucozéz, l'envie partagée » et 6 voix pour la liste B « Beaucozéz, de plus belle » :**

- Titulaires : MM Yves MEIGNEN, Mickaël LEFEUVRE, Mmes Fanny ROUILLARD, Véronique GAUDICHET, Nelly DANDÉ
- Suppléants : MM Olivier LAFUENTE, Xavier ANAÏS, Jordan CHEVET, Mme Manuella ROBIN, M. Marc PIERROT

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire





Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N84-DE

angers Loire métropole

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

20  
21



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N84-DE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

# SOMMAIRE



## 07

### Institutionnel

**Cartographie**  
**Liste des élus**

**8**  
**9**



## 11

### Pôle Ressources internes et Dialogue social

#### **Direction des Assemblées et des Affaires juridiques**

**12**

- Assemblées
- Archives, Courrier et Imprimerie
  - Archives
  - Courrier
  - Imprimerie

**12**

**13**

- Assurances

**15**

- Affaires juridiques

**15**

#### **Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN)**

**16**

#### **Direction des Ressources humaines**

**17**



## 19

### Pôle Finances Évaluation et Appui aux Politiques publiques

**Direction de la Commande publique**

**20**

**Direction des Finances**

**21**

**Conseil de Gestion mutualisé**

**22**

**Mission Évaluations et Observations**

**23**

**Mission Financements publics**

**24**



# 25

## Aménagement et Développement des Territoires

### Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires 26

- Étude stratégique et planification urbaine
- Actions foncières
- Droits des sols
- Aménagement opérationnel
- Agriculture et alimentation

### Direction des Parcs Jardins et Paysages 32

### Direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaires 34

- Service administration finances et Immobilier
- Interventions proximité
- Pérennité du patrimoine
  - Unité bâti communal et communautaire
  - Unité bâti tourisme associatif social et économique
- Unité Accompagnement pour l'accessibilité, et la prévention des bâtiments
- Service conduite de projets
  - Groupe scolaire sur Beaucouzé
  - Groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou
  - Groupe scolaire à Corné

### Territoire intelligent 43



# 57

## Transition écologique

Direction	58
Service GEMAPI	59
Direction Transition énergétique	
Parcs automobiles	61
Direction Déchets	62
Direction Transition énergétique	64
Environnement	
et Prévention des Risques	65
Réseaux de chaleur	66
Eau et Assainissement	67
Direction Transports Déplacements	68
Mission Tramway	70
Direction de l'Espace Public	71
• Service Appui stratégique et opérationnel	
• Gérer l'Espace public et Relation à l'Angevin	
• MATRA (Mission Accompagnement Tramway et Réseaux associés)	
• Ressources internes	
• Gérer les Parcs d'activités communautaires	



# 45

## Solidarités

Habitat - Logement	46
Mission Politique de la Ville	48
Mission Tranquillité Prévention	50
Accueil des gens du voyage	51
Santé Publique	52
Direction de projet NPNRU	54



# 97

## Rapport financier

Compte administratif 2021  
 Rapport de présentation



# 77

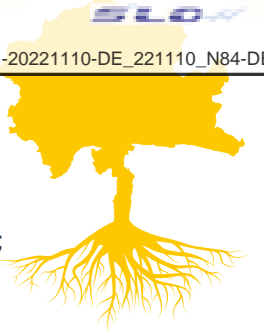
## Développement économique

Développement et Projets tertiaires	78
Aéroport Angers Loire	84
Enseignement supérieur et Recherche	85
Aménagement et Développement des Entreprises	86
Direction de l'Emploi	90
Aménagement des Zones d'activités économiques (ZAE) principales et de proximité	92
Angers Loire Tourisme Expo Congrès – Destination Angers	94



# Institutionnel





ATELIER CARTES ET DONNÉES  
Janvier 2020

- Président et Vice-Président(e)s**  
**Christophe Béchu**, président ;  
**Jean-Marc Verchère**, 1<sup>er</sup> vice-président chargé de la voirie ;  
**Roselyne Bienvenu**, 2<sup>e</sup> vice-présidente chargée des Ressources humaines et de la Métropolisation ;  
**Marc Goua**, 3<sup>e</sup> vice-président chargé des Solidarités, de la Politique de la Ville et de l'Insertion ;  
**François Gernigon**, 4<sup>e</sup> vice-président chargé des finances ;  
**Corinne Bouchoux**, 5<sup>e</sup> vice-présidente chargée de la Transition écologique et des Déplacements ;  
**Yves Gidoïn**, 6<sup>e</sup> vice-président chargé de l'Emploi et du Développement économique ;  
**Véronique Maillet**, 7<sup>e</sup> vice-présidente chargée du Tourisme et des Constructions scolaires ;  
**Roch Brancour**, 8<sup>e</sup> vice-président chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement ;  
**Jean-Louis Demois**, 9<sup>e</sup> vice-président chargé des déchets ;  
**Jean-Charles Prono**, 10<sup>e</sup> vice-président chargé des Gens du voyage ;  
**Jean-Paul Pavillon**, 11<sup>e</sup> vice-président chargé du Cycle de l'eau ;  
**Dominique Bréjeon**, 12<sup>e</sup> vice-président chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation ;  
**Caroline Houssin-Salvetat**, 13<sup>e</sup> vice-présidente chargée des Parcs et Jardins communautaires ;  
**Franck Poquin**, 14<sup>e</sup> vice-président chargé des Énergies ;  
**Benoit Pilet**, 15<sup>e</sup> vice-président chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Relations internationales.

**Élus par communes**

**Angers**  
**Christophe Béchu (maire)**



- Christelle Lardeux Coiffard
- Jean-Marc Verchère
- Roselyne Bienvenu
- Roch Brancour
- Corinne Bouchoux
- Jeanne Behre-Robinson
- Francis Guiteau
- Hélène Cruyppenninck
- Nicolas Dufetel
- Alima Tahiri
- Yves Gidoïn
- Sophie Lebeauapin
- Benjamin Kirschner
- Caroline Fel
- Charles Diers
- Mathilde Favre d'Anne
- Maxence Henry
- Karine Engel
- Benoit Pilet
- Constance Nebbula
- Jacques Olivier-Martin

- Marina Paillocher
- Stéphane Pabritz
- Richard Yvon
- Christine Blin
- Florian Rapin
- Marie-Isabelle Lemierre
- Ahmed El Bahri
- Maryse Chrétien
- Patrick Gannon
- Anita Dauvillon
- Vincent Février
- Nacira Megherbi
- Laurent Vieu
- Claire Schweitzer
- Silvia Camara-Tombini
- Stéphane Le Floch
- Céline Véron
- Bruno Goua
- Yves Aurégan
- Elsa Richard
- Arash Saedi

#### **Avrillé**

Caroline Houssin-Salvetat (maire)  
Jean Halligon  
Magali Bergue  
Augustin Vanbremeersch

#### **Beaucouzé**

Yves Colliot (maire)  
Hélène Bernugat

#### **Béhuard**

Bruno Richou (maire)

#### **Bouchemaine**

Véronique Maillet (maire)  
Patrick Nunez

#### **Briollay**

Arnaud Hie (maire)

#### **Cantenay-Épinard**

Marc Cailleau (maire)

#### **Écouflant**

Denis Chimier (maire)

#### **Écuillé**

Jean-Louis Demois (maire)

#### **Feneu**

Mickaël Jousset (maire)

#### **Le Plessis-Grammoire**

Philippe Abellard (maire)

#### **Les Ponts-de-Cé**

Jean-Paul Pavillon (maire)  
Édith Chouteau  
Jean-Philippe Vigner

#### **Loire-Authion**

Jean-Charles Prono (maire)  
Marie-France Renou  
Grégoire Jauneault  
Patrick Chartier

#### **Longuenée-en-Anjou**

Jean-Pierre Hébé (maire)  
Sylviane Duarte

#### **Montreuil-Juigné**

Benoît Cochet (maire)  
Célia Didier

#### **Mûrs-Érigné**

Damien Coiffard (maire)  
Brigitte Favry

#### **Rives-du-Loir-en-Anjou**

Éric Godin (maire)  
Carine Le Bris-Voinot

#### **Saint-Barthélemy-d'Anjou**

Dominique Bréjeon (maire)  
Isabelle Raimbault

#### **Saint-Clément-de-la-Place**

Philippe Veyer (maire)

#### **Sainte-Gemmes-sur-Loire**

Paule Heulin (maire)

#### **Saint-Lambert-La-Potherie**

Corinne Grosset (maire)

#### **Saint-Léger-de-Linières**

Franck Poquin (maire)

#### **Saint-Martin-du-Fouilloux**

Philippe Reverdy (maire)

#### **Sarrigné**

Sébastien Boduseau (maire)

#### **Savennières**

Jérémy Girault (maire)

#### **Soulaines-sur-Aubance**

Robert Biagi (maire)

#### **Soulaire-et-Bourg**

Jean-François Raimbault (maire)

#### **Trélazé**

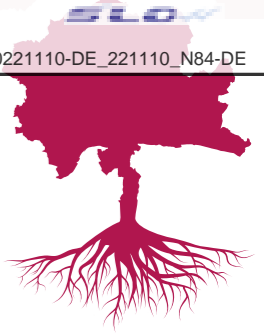
Marc Goua (maire)  
Lydie Jacquet  
Sébastien Boussion  
Jean-François Garcia

#### **Verrières-en-Anjou**

François Gernigon (maire)  
Catherine Aubry

## Pôle Ressources internes et Dialogue social





## Assemblées

### Les activités en 2021

- 13 conseils de communauté, dont un conseil privé ;
- 11 commissions permanentes ;
- 39 commissions thématiques ;
- 896 actes administratifs adoptés, dont :
  - 345 délibérations du conseil de communauté ;
  - 333 décisions de la commission permanente ;
  - 218 arrêtés du président.

### Faits marquants de l'année 2021

- À la suite de la cyber attaque intervenue en janvier 2021, le service des Assemblée a été privé de logiciels (Oxyad pour la gestion des actes administratifs et les envois des convocations, Typo 3 pour la publication des documents sur le site internet) durant une période de 4 mois. Les procédures ont été adaptées en conséquence, à la fois pour l'organisation des instances (instruction des délibérations, envoi des dossiers aux élus, etc.), dont aucune n'a été annulée, et pour la transmission des actes à la préfecture (dépôt non-dématérialisé des actes par navette) ;
- Développement de la visio-conférence pour les commissions thématiques.

### Objectifs et missions :

- Garantir la régularité de la convocation et de l'envoi des documents aux élus, pour chaque séance des organes délibérants d'Angers Loire Métropole et assurer l'organisation et le déroulement des séances ;
- Réaliser les comptes-rendus de séance ; tenir les registres des délibérations, décisions et arrêtés, et recueils des actes administratifs ;
- Assurer la qualité rédactionnelle des actes administratifs et effectuer un pré-contrôle de légalité ;
- Réaliser, organiser et contrôler l'affichage légal et la publication des actes (être l'interlocuteur de la Cada - Commission d'accès aux documents administratifs) ;
- Rédiger et organiser, sous le contrôle de l'autorité territoriale, les délégations et représentations des élus, directeurs et chefs de service.



### À venir pour 2022

- Mise en place de la publication des actes par voie électronique (application de la nouvelle réglementation résultant de l'ordonnance et du décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements).

## Archives, Courrier et Imprimerie

### Les activités en 2021

- 4 669 mètres linéaires de documents conservés et inventoriés ;
- 228 mètres linéaires collectés et intégrés ;
- 660 documents communiqués ;
- 180 recherches.

### Objectifs et missions :

- Collecter les documents papier et électroniques produits et reçus par les services ;
- Trier, classer et inventorier les documents pour les rendre exploitables ;
- Communiquer les documents aux demandeurs internes et externes.

### Faits marquants de l'année 2021

- Mise en place d'une base de données sur les permis de construire ;
- Reconditionnement des fonds.

### À venir pour 2022

- Aménagement de magasins d'archives à l'Hôtel de Ville, niveau -1 ;
- Préparer le transfert des archives du MIN vers les sites centraux ;
- Traiter les archives de la direction des Ressources humaines.

## Archives, Courrier et Imprimerie

### Les activités en 2021

- 2 476 567 impressions réalisées en numérique ;
- 5 345 480 impressions réalisées en offset ;
- 7 822 047 impressions totales réalisées en 2021 ;
- 21 257 € de dépenses pour les enveloppes Ville, ALM ;
- 189 024 mises sous pli en 2021.

### Objectifs et missions :

- Imprimer et façonner les documents produits par les services ;
- Conception et mise en page de documents fournis par les services ;
- Assurer la mise sous pli des envois en nombre ;
- Assurer l'approvisionnement des enveloppes dans les services ;
- Optimiser les moyens d'impression à la disposition des services.

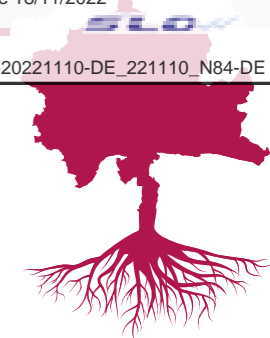
### Faits marquants de l'année 2021

- Arrêt de l'Imprimerie pendant 2 mois suite à la cyberattaque ;
- Mise en place du nouveau logiciel d'impression « Prinéo ».

### À venir pour 2022

- Nouveau marché pour les presses numériques ;
- Benchmark des imprimeurs du Grand Ouest.





## Archives, Courrier et Imprimerie

### Les activités en 2021

- Nombre de plis entrant : environ 750 par jour ;
- Nombre de mails reçus : 35 par jour sur la boîte générique du service bureau du courrier ;
- Nombre de plis affranchis : 3 prestataires : La poste, Distriplis et Courrier plus.

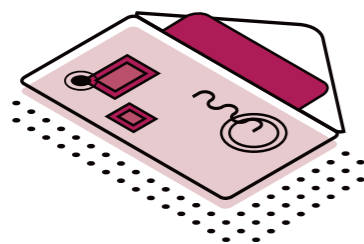


### Objectifs et missions :

- Réceptionner, trier, distribuer le courrier, les recommandés, les colis, les mails et les fax sur 80 points de collecte sur la ville d'Angers – ALM (Angers-Loire-Métropole) – CCAS (Centre communal d'action sociale) ;
- Distribuer les parapheurs aux directions ;
- Affranchir le courrier ;
- Adressage sur des enveloppes pour les services et affranchissement ;
- Assurer les navettes internes à l'hôtel de ville et Angers Loire Métropole sur 10 points de collecte.

### Plis affranchis

En 2020 : 372 097  
 En 2021 : 448 211



### Faits marquants de l'année 2021

- Le Covid qui a modifié les habitudes de travail, le service a dû s'adapter à la situation (respect des distances, etc.) ;
- Octobre 2021, arrivée du nouveau responsable du bureau du courrier, Denis Candé.



Services Imprimerie, Courrier et DSIN

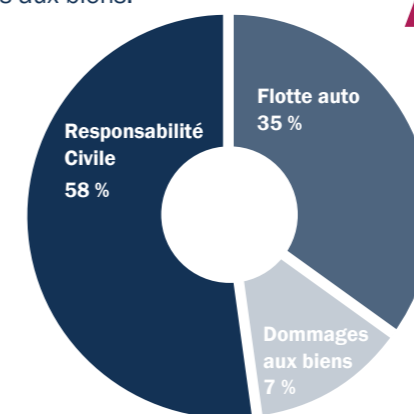
### À venir pour 2022

- Création d'une navette colis en complément des navettes existantes pour réaliser des portages du service Courrier des travaux de l'Imprimerie et des documents des Archives vivantes. Collecte des documents d'archives conservés dans les différents magasins des Archives Vivantes.

## Assurances

### Les activités en 2021

- 109 sinistres en responsabilité civile ;
- 65 sinistres en flotte automobile ;
- 13 sinistres en dommages aux biens.



### Objectifs et missions :

- Assurer la défense des intérêts d'Angers Loire Métropole ;
- Gérer et suivre les contrats d'assurance et des sinistres ;
- Répondre aux réclamations des usagers et des administrés.

### Faits marquants de l'année 2021

- Instruction du premier sinistre cyberattaque du 16 janvier 2021 ;
- Souscription de contrat dommages-ouvrage dans le cadre de la construction de groupes scolaires.

### À venir pour 2022

- Renouvellement du service.

## Affaires juridiques

### Les activités en 2021

- **69 nouveaux contentieux** en 2021 (dont 40 TEOM) hors outrages, soit 77 en cours ;
- **4 commissions** (CCSPL ou CDSP).



### Objectifs et missions :

- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, par le conseil sur le choix du mode de gestion des services publics et à l'accompagnement des services, de la direction générale et des élus ;
- Sécuriser les procédures, les actes, les contrats (ex : délégations de service public, CPO : Contrats pluriannuels d'objectifs, etc.) ;
- Organiser le déroulement des CCSPL (Commissions consultatives des services publics locaux) et des CDSP (Commissions des délégations de service public) ;
- Assurer la défense de la collectivité par la gestion du précontentieux et du contentieux ;
- Assurer la veille juridique et alerter si nécessaire.

### Faits marquants de l'année 2021

- Plainte contre la cyberattaque ;
- Mise en œuvre des centres de vaccination ;
- Procédures, négociations et attributions ; de 3 DSP in house : réseau de chaleur Roseaie et Écouflant et contrat Auto-partage CITIZ ;
- Suivi dossier RH – Accident mortel Eau et Assainissement ;
- Contentieux Thomson ;
- Prévention des conflits d'intérêts et mise en place du collège « référent déontologue ».

### À venir pour 2022

- Contrat du Parc de stationnement Académie ;
- Contrat du réseau de chaleur Rive droite et résiliation des 2 contrats précédents ;
- Négociations des contrats liées à la hausse des prix des matières premières ;
- Contentieux Thomson.



### Les activités en 2021

- Une année consacrée à la remédiation et à la reconstruction sécurisée du système d'information suite à la cyberattaque ;
- Poursuite de l'accompagnement des utilisateurs sur les outils collaboratifs Office 365 (ateliers et webinaires avec 680 participants et création de 400 équipes Teams) ;
- Renouvellement du marché d'achat des certificats de signature électronique ;
- Outre l'accompagnement des directions pour la remédiation suite à la cyberattaque, quelques projets ont pu être menés à terme : migration technique de Grand Angle et reprise de l'application de billetterie du Quai pour gérer le Grand Théâtre ;
- Forte activité de déploiement (ordinateurs fixes, portables, smartphones, etc.) dans le cadre de la remédiation en lien avec la cyberattaque et de nombreuses opérations réalisées telles que la fourniture de dispositifs de visio « mobiles » dans les directions pour Teams ; gestion et renouvellement de la flotte complète des smartphones ; renouvellement des moyens d'impression ; installations sur 3 sites du centre de vaccination (hôtel de la Godeline, salle Yantaï et Parking d'Honneur) ;
- Structuration de la méthode de gestion de parc et homogénéisation du catalogue de services DSIN ;
- Préparation de la charte numérique responsable ;
- 18 marchés préparés (dont 12 pris en charge en interne), 845 liquidations de dépenses et recettes et 3 dossiers de financement déposés ;
- Déploiement de l'usage de la plateforme de l'Information géographique au sein du projet Territoire intelligent et pour le service Territoire intelligent.



### Objectifs et missions :

- Définir et animer les orientations stratégiques en matière de numérique pour la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le centre communal d'action social d'Angers ;
- Mettre en œuvre ces orientations, dans le cadre de programmes pluriannuels et de projets inscrits au titre de ces programmes, en accompagnant notamment la collectivité et les directions Métiers dans leur transformation numérique ;
- Mettre à disposition des services et des agents les outils numériques, matériels et logiciels nécessaires à leurs missions ;
- Assurer le bon fonctionnement au quotidien de toutes les ressources informatiques et télécoms mises à disposition des services et des agents ;
- Assurer le support aux utilisateurs via son centre d'appels ;
- Assurer une expertise et des prestations relatives aux données liées au Système d'information, dont les données relevant du Système d'information géographique.

### Faits marquants de l'année 2021

- Crise majeure : gestion des suites de la cyberattaque et mise en œuvre de la remédiation ;
- Gestion de la pénurie de matériels (smartphones, ordinateurs fixes et portables, écrans, etc.) liée aux crises sanitaires traversées ;
- Renouvellement de l'infrastructure réseau centrale gérant l'ensemble des flux numériques de la collectivité ;
- Amorçage très marqué de résorption de dette sécuritaire numérique dans l'organisation et le Système d'information d'Angers Loire Métropole (élaboration d'une politique de sécurité du SI).

### À venir pour 2022

- Poursuite de la remédiation du SI en particulier sur les portails à destination des usagers, mais aussi quelques projets à mener : suite des projets engagés pour la direction de l'Eau et Assainissement (supervision et GRC), nouvelle solution pour la billetterie du Grand Théâtre, refonte du portail usagers d'Atout, vote électronique pour les élections professionnelles, travail sur la cartographie du SI et d'autres projets à prioriser ;
- Poursuite et développement de l'offre de d'accompagnement et de prestations d'administration sur les fonctionnalités en service d'Office 365 (Teams, OneDrive, développement des sites SharePoint : intranet ou extranet pour les directions métiers).
- Préparation de la gestion d'éventuelles crises d'origine cyber (résilience) : mettre en place l'organisation sécurité définie dans la PSSI, pousser les efforts visant à rehausser significativement le niveau de sécurité de nos Systèmes d'Information, demander la prise en compte des réglementations, apporter la matière utile à la gestion de risque, etc. ;
- Déploiement à grande échelle du portail utilisateurs, publication du catalogue de services et déroulement du Plan d'actions numérique responsable ;
- Ouverture de l'application de consultation du PLUi auprès des usagers, accès au Jumeau Numérique v.1 de la collectivité via la plateforme de l'Information géographique, proposition et mise en œuvre d'un plan de formation dédié à l'usage de la plateforme de l'information géographique de la collectivité auprès des utilisateurs.

### L'effectif de la direction des Ressources humaines mutualisée est de 105 agents permanents au 31/12/2021 (dont 97 agents Ville et 8 agents Angers Loire Métropole).

En 2021, l'effectif de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole se décompose comme suit :

- 751 agents sur emploi permanent au 31/12/2021 soit 739,9 ETP étant intervenus dans l'année, et 90 % de ces agents travaillent à temps complet ;
- 75 % relèvent de la filière technique et travaillent à titre principal au sein des directions Eau et Assainissement (36 %), Environnement Déchets (33 %), DSIN (9 %), Aménagement et Développement des Territoires (5 %) ;
- 71 % des agents sont des hommes ;
- Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés est de 8,12 %, soit un taux supérieur au taux légal de 6 %.



### Objectifs et missions :

**La direction des Ressources humaines mutualisée Angers Loire Métropole et Ville d'Angers** a en charge l'ensemble des questions relatives à la gestion des agents nécessaire à l'exercice des compétences de la Communauté : définition, conception, gestion des organigrammes, des emplois, des effectifs, des temps de travail, de la formation et du développement des compétences, du recrutement, de la carrière, de la santé et du maintien en emploi. En 2015 le service Conseil Sécurité au Travail a intégré la DRH, qui a donc également pour mission de veiller à la santé et à la sécurité du personnel et de développer une culture sécurité partagée axée sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. L'intégration, en 2017, du conseil en organisation et qualité au sein des Ressources humaines, permet en particulier de mieux favoriser la cohérence des interventions en soulignant leur dimension humaine.

### Faits marquants de l'année 2021

- Accompagnement du déploiement du projet « Territoire intelligent » ;
- Dans le cadre de la crise sanitaire, accompagnement de l'ensemble des directions et services communautaires pour maintenir l'activité et mettre en œuvre les nouvelles mesures ;
- Accompagnement de la direction Espace public dans le cadre du projet de mise en place de la Voirie communautaire ;
- Mise en place de la prime de précarité ;
- Révision des modalités du temps de travail pour mise aux normes ;
- Rédaction de la nouvelle charte du télétravail ;
- Élaboration des lignes directrices de gestion : cadre méthodologique relatif à l'élaboration de la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources humaines et règles applicables à la promotion et valorisation des parcours professionnels.



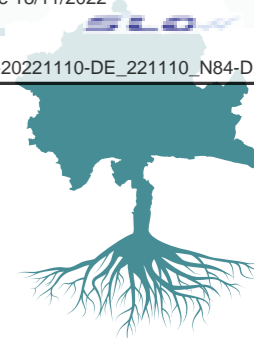
### À venir pour 2022

- Poursuite de l'accompagnement du déploiement du projet « Territoire intelligent » ;
- Mise en place des nouvelles mesures réglementaires : évolution du SMIC et réformes catégorielles ;
- Mise en place de l'indemnité inflation ;
- Poursuite de la mise aux normes des modalités de temps de travail ;
- Mise en place de la Voirie Communautaire (organisation, recrutements, mise à jour du tableau des emplois, transfert de personnel, etc.).

# P

## Pôle Finances Évaluation et Appui aux Politiques publiques





## Les activités en 2021

- **488 marchés passés** par la direction de la commande publique dont 205 marchés passés pour ALM ;
- **150 761 € de recettes** liées aux ventes aux enchères de biens d'ALM.



### Objectifs et missions :

- **Optimiser les achats publics** de fournitures et de services courants, pour accroître leur performance globale ;
- **Sécuriser la passation** des procédures d'achat de fournitures, de services et de travaux ;
- **Développer l'achat durable** sur les volets environnemental et social.



### Faits marquants de l'année 2021

- Prise en compte de la réforme des CCAG (Cahier des clauses administratives générales) et animation d'ateliers d'écriture des modèles de dossier de consultation type ;
- Traitement des premières demandes liées à la crise des matières premières (hausse des prix, rupture produits, etc.) ;
- Lancement d'une série de 4 demi-journées de sensibilisation à l'achat durable.

## À venir pour 2022

- Arbitrage des orientations sur l'achat durable au service de la Transition écologique ;
- Participation à l'écriture de la feuille de route sur l'économie circulaire ;
- Participation à la réorganisation de la fonction maîtrise d'ouvrage publique liée à la mise en œuvre des opérations de voirie communautaire transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Les activités en 2021

- Contrôle des liquidations des services qui aboutit à environ 5 000 refus par an (Ville d'Angers et ALM) et contribue à la qualité des comptes de la collectivité et à la réduction des rejets de la Trésorerie ;
- Campagne exceptionnelle d'emprunts pour le financement des lignes B et C du tramway et les investissements du budget principal ;
- Calcul et révision des attributions de compensation des communes en prévision du transfert de gestion de la voirie à ALM au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



### Objectifs et missions :

- Préparer le budget principal et les budgets annexes lors des différentes étapes du cycle budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte administratif) ;
- Contrôler les liquidations des services et émettre les mandats de paiement et titres de recettes (hors Eau et Assainissement), s'assurer de la qualité comptable, gérer l'actif comptable ;
- Gérer la dette et la trésorerie, suivre la fiscalité et les dotations, établir les garanties d'emprunt ;
- Calculer les dotations communautaires aux communes, suivre la TVA et le FCTVA, encaisser la taxe de séjour ;
- Conseiller les différents services de la collectivité et animer le réseau des comptables.



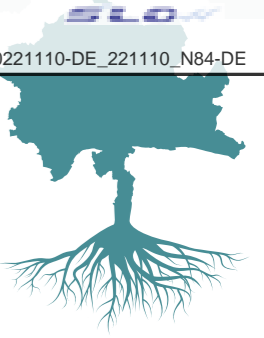
### Faits marquants de l'année 2021

- **Cyberattaque de janvier 2021** : mobilisation pour mettre en œuvre des solutions de contournement, particulièrement chronophages, afin d'assurer la continuité comptable et budgétaire ;
- **Finalisation du projet de direction** ;
- **Signature de la CSCF** (Convention de services comptables et financiers) avec la direction Départementale des Finances publiques et la Trésorerie principale Angers municipale en décembre 2021.

## À venir pour 2022

- Projet GdA 360 : nouvelle version du logiciel comptable Grand Angle, formation des 600 utilisateurs ;
- Nouveau site intranet de la direction des Finances.





## Les activités en 2021

### Dans le cadre des activités et livrables traditionnelles afin « d'aider à la décision »

- Production de la « charte de fonctionnement du conseil de gestion », permettant de cadrer les modalités d'intervention ;
- Expertise et conseil auprès des services : études formalisées à la demande, plus particulièrement pour ALM sur la mesure des premiers impacts financiers de la démarche Territoire intelligent ;
- Contrôle des partenaires subventionnés :
  - 50 comités de suivi et/ou fiches financières sur nos principaux partenaires financés par les collectivités, en particulier pour ALM : ALTER Services, SOMINVAL, Angers Loire Aéroport, ALTEC dans la perspective du transfert vers ALM, les bailleurs sociaux, etc. ;
  - Animation de la commission de contrôle financier, qui a pour objectif d'examiner de manière transversale la solvabilité de nos principaux partenaires : avec notamment un zoom sur l'impact financier du Covid dans leurs comptes (septembre 2021).

### Dans le cadre du management des risques en vue de fournir « une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de nos organisations »

- Septembre 2021 : réunions de lancement ;
- Septembre-octobre 2021 : formation de l'équipe du conseil de gestion à la production de la cartographie des risques ;
- Septembre 2021 : proposition de démarche sur 5 ans : méthode, calendrier, livrables ;
- Octobre 2021 : création de la mission ; production de la « charte du management des risques », permettant de préciser la démarche, la méthode et les livrables ;
- Novembre 2021 : mise en œuvre de l'approche « descendante » pour cartographier les risques avec l'ensemble des directeurs : 38 personnes rencontrées.

## Faits marquants de l'année 2021

- Novembre 2021 : obtention du prix Territoria d'argent, sur la thématique Communication portant sur « les services publics... combien ça coûte ? », délivré par l'Observatoire de l'innovation publique ;
- Décembre 2021 : création du comité de management des risques chargé de valider la démarche et identifier les processus prioritaires à traiter. Pilotage et animation assurés par le conseil de gestion.

## À venir pour 2022

### Dans le cadre des activités et livrables traditionnels

- Relance progressive des Réunions de dialogue de gestion et de performance après interruption durant le Covid (2020) et la cyberattaque (2021) ;
- Poursuite du dispositif de formation lancé par le conseil de gestion en 2020 auprès des agents sur la lecture et l'analyse des documents comptables des associations subventionnées : en particulier pour ALM, sur les organismes d'insertion.

### Dans le cadre du management des risques

- Janvier 2022 à mai 2022 : poursuite de la cartographie des risques avec l'ensemble des directeurs ;
- Mars 2022 : élargissement de la démarche et de la méthode à la SOMINVAL et aux sociétés publiques locales : ALTER service, ALTER Cités, ALTER Public, ALTEC, ALREST ;
- Juin 2022 : présentation devant le comité des risques de la cartographie des risques et arbitrage du comité sur les priorités à traiter ;
- 2022-2025 : approche « ascendante » au plus près des agents concernés : construction et mise en œuvre des plans d'actions.



## Objectifs et missions :

### Objectif général

- Faire en sorte que « l'Angevin » bénéficie du meilleur service au meilleur coût par le développement de prestations mutualisées de conseil de gestion sur la Ville d'Angers, son centre communal d'action sociale (CCAS) et la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM).

### Missions

- Mettre à disposition et animer le système d'information de contrôle de gestion en vue de disposer des données les plus fiables possibles ;
- Aider la prise de décision des différents acteurs dans l'amélioration de leur performance économique tout en veillant avec eux à la qualité des prestations produites ;
- Conseiller et alerter les services, la direction générale et les élus, en vue de prévenir les risques éventuels de gestion ;
- Participer au développement de la culture de gestion au sein de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

### Nouvelle mission depuis septembre 2021, le management des risques

La démarche fait notamment suite aux remarques de la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur ALM rendu public en octobre 2020. Elle consiste à :

- Identifier les principaux risques menaçant l'atteinte des objectifs de la collectivité et à les évaluer : c'est la cartographie des risques ;
- Mettre en place des plans d'actions afin de maintenir les risques à un niveau jugé acceptable par l'organisation ;
- Suivre et piloter le dispositif en place.

## Les activités en 2021

- 20 travaux d'évaluation/observation menés avec les directions de la Ville et d'Angers Loire Métropole ;
- 10 enquêtes en ligne accompagnées en 2021, notamment l'analyse du vote Transition écologique.

## Faits marquants de l'année 2021

- Études scolaires avec focus sur les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Belle-Beille à Angers ;
- Mise en place de l'évaluation Territoire intelligent.



## Objectifs et missions :

- **Réaliser et accompagner** les démarches d'évaluation et d'observation des politiques publiques portées par Angers Loire Métropole ;
- **Contribuer à l'amélioration** de l'action publique en analysant, au regard des objectifs de la collectivité, les résultats et impacts des politiques menées ;
- **Collecter et organiser** le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipation.



© Bertrand boulestreau / Ville d'Angers

## À venir pour 2022

- Mise à jour du Projet de territoire ;
- Évaluation du budget participatif ;
- Contribution à l'évaluation de la Transition écologique.

## Les activités en 2021



- Suivi des dossiers inscrits dans le cadre des contractualisations déjà en cours : 9,2 M€ de recettes sollicitées pour la Ville d'Angers, 5,3 M€ pour ALM, 3,1 M€ pour ALTER ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 exceptionnelle : 22 dossiers déposés, pour un montant total de subvention de 2,040 M€ pour la Ville d'Angers et 2,013 M€ pour ALM.

### Objectifs et missions :

- Préparer et suivre divers documents contractuels en lien avec l'État, la Région, le Département, etc. ;
- Rechercher et appliquer les différents dispositifs de cofinancement (nationaux, régionaux, européens, etc.) susceptibles de contribuer aux actions d'Angers Loire Métropole ou des communes membres (conseil et assistance aux services et communes) ;
- Piloter et suivre les principaux contrats de financements, ainsi que certains appels à projet et appels à manifestation d'intérêt, du dépôt des dossiers retenus au paiement.

## Faits marquants de l'année 2021

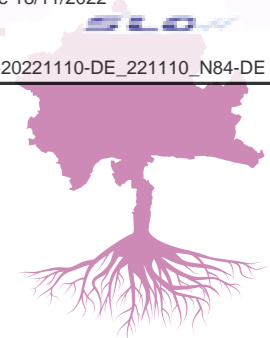
- Contribution à la préparation des documents-cadres pour les futurs financements : Contrat de Plan État-Région, Programme opérationnel Feder pour la Région Pays de la Loire, Contrat de Relance et de Transition écologique ;
- 2<sup>e</sup> campagne de recensement des projets dans les communes (priorisation des 3 projets les plus importants pour chaque commune) ;
- Audit du dossier de rénovation énergétique du centre de congrès subventionné par le Fond européen de développement régional (FEDER).

## À venir pour 2022

- Définition du programme d'actions pour Angers Loire Métropole dans le cadre du FEDER, en lien avec la Région autorité de gestion (signature d'une convention fin 2022) ;
- Discussions à venir avec la Région pour une future contractualisation sur le territoire d'ALM (procédure en cours de définition à la Région) ;
- Suivi du Contrat de Relance et de Transition écologique avec un premier comité de pilotage à l'automne 2022
- Dépôt des dossiers auprès de nos financeurs : Conseil Départemental, État, ANRU, Région, Caisse des dépôts et consignations, etc.

# Aménagement et Développement des Territoires





## Études stratégiques et planification urbaine

### Les activités en 2021

**PLUi** : approbation de la révision générale n°1 du PLUi qui intègre Loire-Authion et Pruillé – Le PLUi intègre les volets habitat et déplacements, il renforce ses règles en faveur de la transition écologique et du bio-climatisme ;

Lancement d'un inventaire des zones humides dans l'espace naturel et agricole sur tout le territoire d'ALM ;

**Plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Angers** : réalisation de « fiches-immeubles » pour détailler les caractéristiques architecturales des bâtiments et donner des orientations pour encadrer les évolutions à venir : conduite de réunions publiques et de balades urbaines ;

**PAT** : Approbation du Projet alimentaire territorial suite aux assises de la Transition écologique.



#### Objectifs et missions :

- Élaborer des documents d'urbanisme de compétence ALM : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan de sauvegarde et de mise en valeur, Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) ;
- Élaborer la stratégie, la coordination et la déclinaison de la politique agro-environnementale (projet agricole, politique de préservation des Basses vallées Angevines, etc.) et alimentaire (Projet alimentaire territorial, PAT) ;
- Élaborer, contribuer ou suivre certaines études urbaines ;
- Contribuer à la pédagogie en matière d'enjeux urbains et de transition écologique.

### Faits marquants de l'année 2021

- Le PLUi, c'est notamment 6 898 pages pour 34 kg de documents mais un seul document d'urbanisme pour 29 communes, couvrant 678 km<sup>2</sup> constitués à 83 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Le plan de sauvegarde et de mise en valeur :
  - 1 300 immeubles visités à ce jour ;
  - 1 760 fiches réalisées à ce jour, dont 1 050 ont des éléments de descriptions intérieures ;
  - Conduite de 2 réunions publiques (pour les quartiers de la Doutre et Boisnet-Imbach) et d'une conférence thématique : « L'habitat angevin du XVI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui » aux Greniers Saint-Jean.

### À venir pour 2022

- Mise en œuvre de la première modification du PLUi nouvelle génération ;
- Lancement de l'inventaire participatif des arbres remarquables sur les communes hors Angers ;
- Poursuite de l'inventaire des zones humides ;
- Conduite d'études stratégiques sur certains secteurs en mutation de la communauté urbaine (notamment en renouvellement urbain).

## Actions foncières

### Les activités en 2021

#### ALM :

20 acquisitions pour un montant total de 1 536 000 € ;  
 13 cessions pour un montant total de 3 989 000 € ;

Soit un nombre total de **33 dossiers signés** pour Angers Loire Métropole.

#### Droits de préemption :

5 304 DIA instruites dont 4 473 au titre du droit de préemption urbain et ZAD, 770 au titre du droit de préemption SAFER, 61 au titre du droit de préemption fonds et baux commerciaux.

#### Exercice du droit de préemption :

8 préemptions au titre du droit de préemption urbain ; 10 délégations du droit de préemption urbain.

#### Suivi de contentieux :

3 contentieux judiciaires (2 en expropriation et 1 en préemption)  
 3 contentieux administratifs (1 en expropriation, 1 en préemption et 1 pour une servitude).

### Faits marquants de l'année 2021

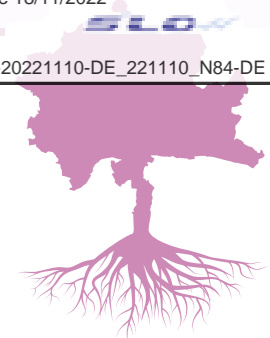
- La gestion lourde des impacts de la cyberattaque sur les activités du service, notamment sur les DIA dont la dématérialisation était déjà bien engagée ;
- La conclusion des contentieux DUP Polarité Ouest ;
- La poursuite de la vente du patrimoine économique.



#### Objectifs et missions :

- Acquérir et vendre les biens immobiliers (bâti ou non bâti) pour le compte d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers ;
- Piloter la politique foncière d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers, définir des stratégies foncières adaptées, et conseiller les communes dans leurs démarches foncières propres ;
- Assurer le portage foncier pour les communes membres ;
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre du droit de préemption urbain (DPU), du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux, du droit de priorité et en ZAD (zone d'aménagement différé), et assurer les préemptions ;
- Piloter les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP).





## Droits des sols

### Les activités en 2021

#### DEMANDES INSTRUITES PAR LE SERVICE

##### Urbanisme

Permis de construire	1 535
Déclaration préalable	1 487
Permis d'aménager	41
Permis de démolir	52
Certificats d'urbanisme (Cub opérationnel)	196
Certificats d'urbanisme d'information (CUa) : Angers	2 261

##### Enseignes et publicités

Autorisation préalable	268
Déclaration préalable : hors Angers	14



#### Objectifs et missions :

- Accompagner les communes et les porteurs de projet pour le volet ADS dans le cadre d'avant-projets d'urbanisme ;
- Instruire techniquement les autorisations d'urbanisme et les autorisations et déclarations de publicité et d'enseignes des communes adhérentes ;
- Améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des communes ;
- Mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière d'urbanisme, de publicité et d'enseignes sur le territoire d'Angers.

### Faits marquants de l'année 2021

- Préparer la mise en œuvre de l'instruction dématérialisée, dans un contexte très compliqué techniquement depuis la cyberattaque (pas de logiciel Droit de cité à Angers pendant plusieurs semaines ;
- Assurer la continuité des missions en l'absence de responsable de service depuis août 2021.

### À venir pour 2022

- Stabiliser l'organisation et les effectifs du service ;
- Approfondir la dématérialisation de l'instruction (consultations des services, retour de Droit de cité en communes, etc.) ;
- Reconstruire un réseau d'animation urbanisme à l'échelle d'ALM.

## Aménagement opérationnel

**Angers Loire Métropole** est compétente pour la définition, la création et la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire. De ce fait, la communauté urbaine pilote la conception et la mise en œuvre opérationnelle d'un certain nombre de grands projets d'aménagements à vocation d'habitat engagés sur son territoire communautaire.

### Les activités en 2021

Poursuite du suivi et de la coordination sur un plan technico-financier, en lien étroit avec ALTER, des neuf opérations publiques d'aménagement d'Angers Loire Métropole, qu'elles soient à vocation d'habitat ou en matière de renouvellement urbain :

- « Plateau de la Mayenne » à Angers et Avrillé ;
- « Plateau des Capucins » à Angers ;
- « Les Hauts-de-Loire » aux Ponts-de-Cé ;
- « Provins » à Écouflant ;
- « Baronnerie » à Verrières-en-Anjou ;
- « Vendanges » à Verrières-en-Anjou ;
- « L'opération de renouvellement urbain de Verneau » à Angers ;
- « Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de Belle-Beille » à Angers ;
- « Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de Monplaisir » à Angers.



#### Objectifs et missions :

- Piloter/coordonner les opérations d'aménagement communautaires à vocation d'habitat : coordonner la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans leurs dimensions urbaines, programmatiques (logements, services et activités économiques) et financières, en veillant à la prise en compte des différentes politiques publiques concernées (volet déplacements, programmation habitat, respect des modalités de gestion future des espaces publics créés, etc.) ;
- Garantir la qualité globale des projets sur les plans urbains, architecturaux et environnementaux ainsi que la qualité du niveau de service et des conditions de développement de ces grands secteurs d'habitat ;
- Suivre la commercialisation en lien avec ALTER.







### Faits marquants de l'année 2021

- **Zones d'aménagement concerté (ZAC) de Mayenne / Verneau / Capucins** : poursuite de la mise en œuvre de ces trois opérations jumelles, à travers par exemple le lancement d'un appel à opérateurs pour concevoir des projets innovants en matière de logements individuels et intermédiaires sur le secteur des Bretonnières, la poursuite des travaux d'aménagement (finalisation du réaménagement de la centralité Fraternité avec la livraison d'une aire de jeux inclusive, création d'un nouveau rond-point d'entrée dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin pour accompagner la livraison de la tour TIP, etc) ; ainsi que l'engagement de nombreux chantiers de construction (équivalent à environ 1 000 logements) ;
- **ZAC de Provins & Vendanges** : poursuite de la mise en œuvre opérationnelle avec la 4<sup>e</sup> tranche de l'opération Provins (300 logements en études, travaux ou livraison courant 2021, avec notamment l'attribution de nouveaux lots libres de constructeurs qui s'est engagée sur l'année), et la poursuite de la commercialisation de Vendanges sur la 2<sup>e</sup> tranche (environ 100 logements en études et travaux) ;
- **ZAC des Hauts-de-Loire** : finalisation des études sur la tranche n° 1 (équivalente à plus de 700 logements) avec l'engagement d'une étude de marché logement et la phase AVP des espaces publics en fin d'année 2021 ;
- **PRU de Monplaisir & Belle-Beille** : poursuite des travaux autour des centralités de chaque quartier : Beaussier à Belle-Beille (livraison début 2022 du centre commercial, Relais Mairie et pôle associatif) et Europe à Monplaisir (livraison fin 2021 du centre commercial provisoire, et de la tranche 1 du nouveau gymnase), poursuite des démolitions, ainsi que des études sur les espaces publics et les reconstructions ou réhabilitations (secteurs de La Lande, Sauveboeuf à Belle-Beille, secteurs Gallieni et place de l'Europe, Baron et Petit Verger à Monplaisir).

### À venir pour 2022

- Sur les Hauts-de-Saint-Aubin (sur les 3 ZAC de Capucins, Verneau, Mayenne), la poursuite de la réalisation coordonnée et ordonnancée des chantiers d'espaces publics (requalification de l'avenue du général Lizé et des rues voisines), des chantiers d'équipements publics (Le Relais Mairie et la Maison de quartier des Capucins, le Centre de Loisirs Sans Hébergement) et l'enchaînement des programmes immobiliers (préparation des permis pour les 6 projets lauréats des Bretonnières, livraison de la Tour TIP en septembre 2021, ainsi que près de 300 logements neufs sur l'année 2022) ;
- Provins / Vendanges et Petite Baronnerie : poursuite des études sur Petite Baronnerie et de la mise en œuvre opérationnelle sur Provins (tranche 4 avec environ 110 logements en chantier et l'affectation programmée de 50 lots individuels) et Vendanges (poursuite de la commercialisation des tranches 1 & 2 avec environ 200 logements en travaux, dont une résidence jeunes actifs) ;
- ZAC des Hauts-de-Loire : finalisation des études d'aménagements publics de la tranche n° 1 (PRO + lancement d'un diagnostic archéologique) / lancement de la commercialisation avec affectation des premiers lots aux promoteurs, fin 2022 / lancement des premiers travaux (démolitions) en cours d'année également ;
- Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Belle-Beille et Monplaisir : achèvement des travaux sur les premières phases des centralités commerciales (Europe et Beaussier) et certains espaces publics (place Beaussier, secteur du gymnase à Belle-Beille) / poursuite des opérations sur les équipements publics (livraison du Gymnase - phase 2, poursuite des études sur l'école Voltaire à Monplaisir, études sur la piscine Tati) / poursuite des études sur les réhabilitations de logements sociaux et les affectations d'îlots de diversification de l'habitat sur Belle-Beille.

## Agriculture et alimentation

### Les activités en 2021

- Mobilisation des acteurs agricoles autour d'un programme d'accompagnement des agriculteurs (structuration des filières locales, installation, transmission, agroécologie, etc) ;
- Création d'un dispositif de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable dans les écoles avec Papillote et Compagnie ;
- Acquisition de foncier agricole, pour favoriser des installations (site d'Aigrefoin au Plessis-Grammoire).



### Objectifs et missions :

- Préserver et valoriser une agriculture périurbaine de proximité ;
- Favoriser l'équilibre agro-environnemental en particulier sur les Basses vallées angevines ;
- Sensibiliser les Angevins à la richesse du patrimoine agricole et naturel et faciliter la connaissance réciproque entre monde rural et urbain ;
- Piloter, coordonner, animer le Projet alimentaire territorial (PAT).

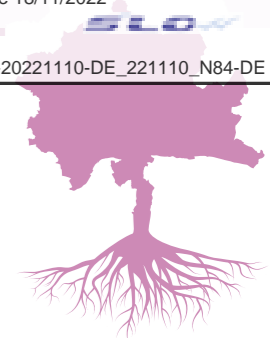
### Faits marquants de l'année 2021

- Programme d'action en faveur du bocage et des mares ;
- Reconnaissance nationale du Projet alimentaire territorial et plus de 170 000 € accordés au titre du plan de relance pour sa mise en œuvre.



### À venir pour 2022

- Financement de 180 jours d'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transmission, pour le développement des agricultures durables, et la structuration de filières locales ;
- Installation de deux professionnels agricoles ;
- Structuration d'une offre locale et de qualité à destination des métiers de bouche / artisans ;
- Amélioration des connaissances biodiversité avec la cartographie des habitats naturels sur le site des BVA.



## Politique Tourisme – Boucles Vertes

### Les activités en 2021

- **Création d'une continuité douce par une liaison fluviale pour traverser la Sarthe entre Écouflant et Cantenay-Épinard avec le bac Pass'Sarthe** – Coût 174 489,33 € TTC.  
 Subvention du Département de Maine-et-Loire, au titre de son schéma départemental d'aménagement touristique et du vélo-loisirs de l'Anjou 2018/2021 : soutien de la réalisation de boucles vertes s'appuyant sur des itinéraires principaux d'intérêt départemental, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles : 34 522 € TTC ;
- **Mise en œuvre du circuit Grand Tour de l'île Saint-Aubin** avec réalisation du chemin entre le quai Pass'Sarthe rive droite et le Vieux Cantenay, mise en œuvre de mesures compensatoires et jalonnement / signalétique de l'itinéraire : 121 473,24 € TTC ;
- **Études et marchés de travaux pour la déviation de l'Antenne Est de la Boucle angevine de la Loire à Vélo**, rue et parc de la Paperie – Coût 259 047,80 € TTC – travaux à compter de début 2022.



#### Objectifs et missions :

- Accompagner l'essor du cyclotourisme en reliant entre eux et en complétant les itinéraires cyclotouristiques nationaux ;
- Développer les mobilités douces en complétant, sécurisant et jalonnant les itinéraires existants ;
- Créer des boucles locales.

### Faits marquants de l'année 2021

- Inauguration du bac Pass'Sarthe le 5 juin 2021.



### À venir pour 2022

- Livraison de l'Antenne Est de la Boucle Angevine de la Loire à Vélo : début mai 2022 ;
- Études et travaux d'aménagement touristique piétons + cycles du chemin des Raffoux : fin 2022 ;
- Études de faisabilité + concertation + maîtrise d'œuvre d'une liaison touristique piétons + cycles entre la Boucle Angevine de la Loire à Vélo et L'Authion à Vélo : fin 2022.

## Parcs communautaires

### Les activités en 2021

Entretien annuel des parcs communautaires, des boucles vertes et des sentiers communautaires.  
 Réalisation des études et travaux spécifiques suivants :

#### Parc Saint-Nicolas

- Réalisation du bilan du 1<sup>er</sup> plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Poursuite des actions déjà entreprises avec la réalisation de l'entretien de la queue de l'étang et l'arrachage de plantes invasives (égéria densa, jussie, azola) sur l'étang : 35 000 €. Poursuite des actions d'inventaires complémentaires naturalistes faune et flore ;
- Lancement d'une étude hydraulique et de fonctionnement écologique de l'étang.

#### Parc des Sablières

- Clôture de l'espace dédié à l'appel à projet portant sur une activité de loisirs : 12 000 €.

#### Parc de Pignerolle

- Travaux de sécurisation du patrimoine (arbres du parc, murs) : 24 000 € ;
- Accueil de la collection nationale d'hortensias ; réalisation de travaux préparatoires à la mise en place des végétaux (station de pompage, acide et réseau d'irrigation) : 151 000 € ;
- Amélioration de l'accueil des usagers avec pose de signalétique et comptage des usagers par la pose d'éco compteurs : 25 000 € ;
- Poursuite de l'événement annuel « Jardins d'expression » au parc de Pignerolle : événement dont l'objectif est de rapprocher le monde de l'entreprise du monde de l'enseignement (des écoles primaires aux écoles du paysage et des arts) : 40 000 €.

#### Parc des Ardoisières

- Mise en œuvre de clôtures pour développer de l'éco pâturage en lien avec l'installation d'une chèvrerie : 47 000 € ;
- Réalisation du diagnostic du site en vue d'établir un plan de gestion ENS (Espace naturel sensible).



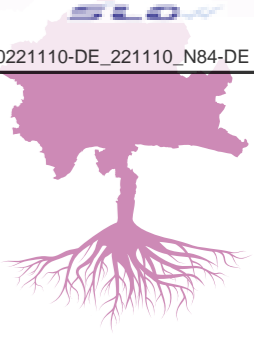
#### Objectifs et missions :

- Offrir aux usagers des espaces paysagers et naturels, sécurisés et durables avec différentes aménités suivant les parcs promenade, jeux, baignade, parcours d'orientation ; parcours d'interprétation, voies vertes au sein des parcs, etc. ;
- Aménager et entretenir les parcs, espaces naturels aménagés, sentiers, voies vertes qui s'inscrivent notamment dans la trame verte et bleue du territoire.



### À venir pour 2022

- Établissement du second plan de gestion de l'Espace naturel sensible des parcs Saint-Nicolas ;
- Plantation des 100 premiers hortensias de la collection nationale ;
- Restitution de l'étude hydraulique de l'étang Saint-Nicolas ;
- Finalisation du plan de gestion et du plan d'actions de l'Espace naturel sensible du parc des Ardoisières ;
- Étude faune flore du parc de Pignerolle ;
- Lancement de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du ruisseau du Lapin sur le parc des Ardoisières ;
- Lancement de l'étude de fonctionnement des étangs sur le parc des Sablières.



## Service Administration Finances et Immobilier

### Les activités en 2021

- Budget primitif programme AL029 :

#### Dépenses

Investissement : 7 076 200 €  
 Fonctionnement : 1 089 070 €

#### Recettes

Investissement : 2 240 127 €  
 Fonctionnement : 974 160 €

- Patrimoine identifié dans la base de données : 291 bâtiments représentant 266 194 m<sup>2</sup> ;
- 120 contrats de location en gestion ;
- 51 contrats rédigés ;
- 4 décisions, 56 arrêtés, 6 délibérations.



### Objectifs et missions :

- Gérer le patrimoine d'Angers Loire Métropole (hors patrimoine économique sous contrat d'affermage ALDEV) ;
- Optimiser le patrimoine grâce à la réalisation d'études opérationnelles pour des relogements ;
- Gérer le budget ALM Bâtiments et ceux des directions gestionnaires (constructions scolaires) ;
- Piloter la connaissance du patrimoine grâce à une base de données patrimoniales ;
- Rédiger des contrats de location et des baux.

### Faits marquants de l'année 2021

- Finalisation de l'optimisation du site des Noyers (Atout métiers et Abri de la Providence) et mise en œuvre d'un espace de restauration pour les associations résidentes du site ;
- Études pour créations de locaux de services suite au passage de la direction de l'Espace Public à ALM (locaux pour la centralité et les secteurs) ;

### À venir pour 2022

- Engager une nouvelle approche de la stratégie immobilière ;
- Contribuer à la rédaction et mise en place du plan d'actions feuille de route des bâtiments pour l'économie circulaire, la gestion des déchets et l'utilisation des matériaux biosourcés.

## Interventions proximité

### Les activités en 2021

- 200 dépannages curatifs réalisés, malgré les restrictions sanitaires ;
- Approvisionnement de tous les services en produits sanitaires « Covid » ;
- Divers renouvellements de mobiliers.

### Faits marquants de l'année 2021

- Emménagement de l'équipe Territoire intelligent rue Boreau ;
- 5 000 € d'aménagements divers en régie sur le site du 34, rue des Noyers (création d'un local de restauration, organigramme de clé, WC PMR) ;
- Fin de l'accès aux déchèteries pour évacuer les déchets de chantier et obligation d'utiliser le marché transversal d'élimination des déchets, avec un surcoût de 50 % en fin d'exercice sur ce poste de dépense.



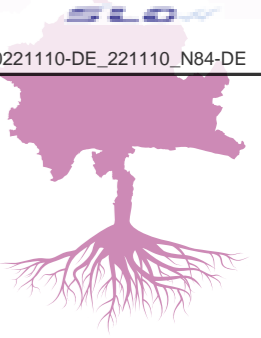
### Objectifs et missions :

- Intervenir en urgence pour la maintenance curative et les dépannages à la fois sur les bâtiments administratifs, sur les centres techniques et sur divers locaux rattachés à ALM ;
- Organiser le nettoyage des bâtiments en régie ou avec les entreprises ;
- Assurer les transferts de service et la gestion du patrimoine mobilier.



### À venir pour 2022

- Engagement dans la démarche d'économie circulaire pour la gestion du patrimoine mobilier ;
- Renouvellement du marché en groupement de commande pour le nettoyage des sites ALM ;
- Mise en œuvre opérationnelle via Territoire Intelligent du processus de gestion des demandes d'intervention, avec une meilleure caractérisation des sollicitations et un meilleur suivi tout au long de l'intervention.



## Pérennité du Patrimoine

### Unité bâti Communal et communautaire

#### Les activités en 2021

- Environ 180 000 € investis en GEGR ALM ;
- Environ 660 000 € investis en aménagement ALM notamment :  
 50 000 € en aménagement hors îlot CA ;  
 16 000 € en aménagement îlot CA ;  
 103 000 € en travaux suite mouvement de service ;  
 14 000 € en travaux ADAP ;  
 375 000 € en travaux réserves foncière communautaire ;  
 90 000 € en travaux réserves foncière communale.
- Environ 220 000 € d'investissement suivi par l'unité sans portage budgétaire notamment :  
 44 000 € pour le service Déchèterie ;  
 172 000 € pour Eau et Assainissement.

#### Faits marquants de l'année 2021

- Aménagement locaux TI pour 105 000 € ;
- Déconstruction maison 25, rue Anne-Frank pour 135 000 € ;
- Sinistre maison 22, route d'Angers pour 45 000 €.

### Unité bâti tourisme associatif social et économique

#### Les activités en 2021

- Environ 40 000 € investis en GEGR ALM, dont notamment :  
 30 000 € de mises en conformités et remplacements d'équipements au 34, rue des Noyers ;  
 8 000 € d'études de conformité électrique et de solidité de charpente au 34, rue des Noyers ;
- Environ 51 000 € investis en aménagements ALM dont notamment :  
 22 000 € pour aménager un bâtiment modulaire en réfectoire au 34, rue des Noyers ;  
 5 000 € de mise en accessibilité AD'AP de l'ascenseur à l'Aéroport Angers-Marcé ;  
 24 000 € de remplacements d'équipements.
- Environ 1 260 000 € investis dans le patrimoine ALDEV dont notamment :  
 400 000 € pour aménager des locaux pour le personnel du site D3E Véolia Triade ;  
 480 000 € pour rénover des menuiseries extérieures (Pépinières Fleming, PAC Beaucouzé) ;  
 160 000 € pour rénover des toitures (PAC Beaucouzé, Aéroport Angers-Marcé, Village des entrepreneurs) ;  
 71 000 € pour rénover les chauffages (PAC Beaucouzé, Aéroport Angers-Marcé).



#### Objectifs et missions :

- Améliorer la maintenance de l'ensemble du patrimoine et organiser une plus grande réactivité ;
- Répondre aux besoins des demandeurs et assurer une meilleure réponse aux demandes d'entretien quotidien ;
- Avoir une plus grande capacité d'écoute et d'expertise (améliorer la conception et la réalisation des projets et maîtriser les coûts) ;
- Diminuer les consommations de fluides et d'énergies.

#### Faits marquants de l'année 2021

- Report de la création du réseau EP sur le site 34, rue des Noyers de l'été 2021 à l'été 2022 (pilotage DEP) : induit report du traçage des stationnements et des cheminements piétons ;
- Déplacement du PASS (Point accueil santé solidarité du CCAS) à prévoir pour permettre la création du parking P+R avenue Montaigne.

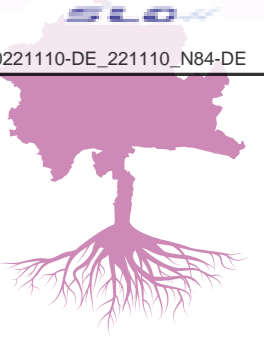
#### À venir pour 2022

- Poursuite de la rénovation des menuiseries extérieures sur le site des Pépinières rue Fleming (260 K€) ;
- Mise en conformité des réseaux EU du bâtiment Arobase 3 (160 K€) ;
- Peinture des menuiseries extérieures du Château de Pignerolle (40 K€).



#### À venir pour 2022

- Multiple déconstruction pour 445 000 € (Ardoisière, Chamberrie, Briquerie, Clos doré, Gaston-Ramon, Artilleurs) ;
- Rénovation Façade Château Pignerolle pour 40 000 €.



## Unité Accompagnement pour l'accessibilité et la prévention des bâtiments

### Les activités en 2021

- **Accompagnement de 2 visites sécurité au sein des Bâtiments ALM**  
 2 avis favorables ;  
 7 prescriptions.
- **Fin de l'Agenda de mise en accessibilité pour les Bâtiments ALM prévue en 2021**  
 11 bâtiments inscrits, 7 attestations reçues à date : dont 1 sur 2021.



### Objectifs et missions :

#### La prévention des risques professionnels : fonction employeur

- Suivre et développer la politique de prévention des risques professionnels de la direction afin de développer une culture sécurité à tous les niveaux de l'organisation.

#### La prévention des risques professionnels : fonction maître d'ouvrage

- Accompagner les équipes Bâtiments et Patrimoine communautaire pour assurer notre rôle de donneur d'ordre / maître d'ouvrage en matière de santé et sécurité au travail.

#### Le management du risque incendie dans les Établissements recevant du public (ERP)

- Accompagner et développer la culture de sécurité incendie auprès des différents services pour diminuer le nombre de prescriptions et les avis défavorables ;
- Apporter une expertise en cas de travaux ou pour la réalisation d'études ; (faisabilité, calculs d'effectifs ; proposition de mesures compensatoires, etc.) ;
- Assurer un suivi des prescriptions et notamment des prescriptions majeures ;
- Conseiller les directions gestionnaires en ce qui concerne leur organisation sécurité incendie (consignes, exercices, formations, etc.) ;
- Organiser la sécurité incendie dans les ERP à l'échelle des 3 collectivités en collaboration avec le service Conseil Sécurité au travail.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap – Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

- Suivre les indicateurs de mise en œuvre, réajuster les objectifs du calendrier ADAP ;
- Faire aboutir les demandes d'arbitrage quand elles sont nécessaires et accompagner les surveillants de patrimoine dans ces choix ;
- Créer du lien avec le service handicap et avec les associations en présentant en commission communale pour l'accessibilité l'avancement de la démarche.

#### Les risques bâtimentaires et sanitaires

- Tenir à jour les dossiers technique amiante en fonction des informations qui nous sont fournies ;
- Conseiller et accompagner en cas de crise ou problème sanitaire.

#### Qualité de l'air intérieur (QAI) et risques sanitaires

- Assurer une veille réglementaire sur les risques sanitaires et suivi de la qualité de l'air intérieur ;
- Co-animer le projet et les actions avec la direction Éducation-Enfance.

#### Plan communal de sauvegarde

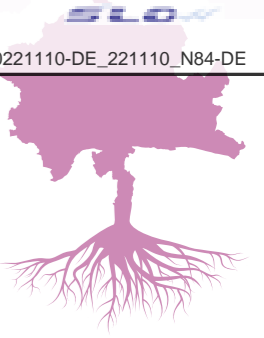
- Co-rédiger les procédures avec le service EPR et s'assurer de la bonne connaissance et du maintien opérationnel des équipements et de l'organisation en cas de déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS).

#### Astreinte

- Animer, conjointement avec la direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaire, l'équipe réalisant les astreintes au travers des formations et de la mise à jour des supports ;
- Assurer la diffusion des informations nécessaires aux personnes d'astreinte dont le planning et construire le bilan annuel de l'astreinte.

### À venir pour 2022

- Piloter et contribuer à la rédaction et mise en place du plan Économie circulaire bâtiments ;
- Terminer l'AdAP (Agenda d'accessibilité programmée) pour les Bâtiments ALM ;
- Réussir les visites sécurité prévues = 0 AD .



## Service Conduite de projets

### Groupe scolaire à Beaucouzé

#### Transition écologique :

##### Bâtiments peu consommateurs en énergie

- Bâtiment basse consommation avec protections solaires et absence de climatisation ;
- Isolation thermique extérieure.

##### Îlots de fraîcheur

- Végétalisation des cours d'école ;
- Enrobés clairs.

##### Parking vélos abrité (16 places + 9 places)

##### Projet panneaux photovoltaïque en toiture porté par la commune



#### Objectifs et missions :

- Construire un 3<sup>e</sup> groupe scolaire sur la commune de Beaucouzé afin de répondre à une évolution constante des effectifs et donc désengorger les deux groupes scolaires existants en garantissant également un meilleur équilibre de l'accueil sur le territoire communal ;
- Le projet consiste en la construction de 8 classes, dont 2 optionnelles, d'un service de restauration scolaire et de locaux destinés à l'accueil périscolaire. Surface Plancher : 1 996 m<sup>2</sup>.

#### Faits marquants de l'année 2021

- Mars 2021 : démarrage des travaux pour 15 mois.



### Groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou

#### Les activités en 2021

- Appel d'offre travaux 1 621 000 € HT ;
- Financement commune 63 % ALM 37 % ;
- Subvention État 645 000 € commune / 396 000 € ALM.



#### Objectifs et missions :

- Étendre et restructurer le groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou ;
- **École maternelle** : 2 classes supplémentaires soit un total de 5 classes ;
- **École élémentaire** : 1 classe supplémentaire soit un total de 9 classes ;
- **Restauration** : Office de réchauffage des repas en liaison froide pour une capacité de 550 repas/jours (y compris rationnaires maternelles et élémentaires du groupe scolaire Jeanne-d'Arc).

#### Faits marquants de l'année 2021

- Démarrage travaux phase 1 extension/restauration mai 2021 ;
- Chantier en site occupé.

#### Transition écologique :

- Extension : murs en élévation à 90 % en murs à ossature bois ;
- Traitement confort d'été par stores solaires extérieurs et cheminement couvert en périphérie de l'extension.

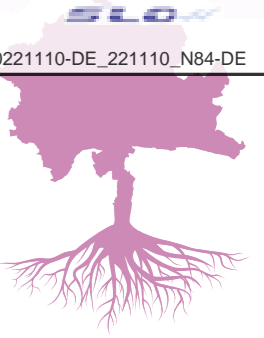


## À venir pour 2022

- Juin 2022 : réception des travaux ;
- Septembre 2022 : mise en service.

## À venir pour 2022

- Livraison de la phase 1 : extension restauration pour la rentrée congés Pâques 2022 ;
- Livraison de la phase 2 : restructuration maternelle pour la rentrée scolaire 2022.



**Groupe scolaire à Corné**

**Les activités en 2021**

- Démarrage travaux en janvier 2021 ;
- Montant travaux appels d'offres : 5 660 000 € HT ;
- Financement : ALM 79 % / Commune 21 % ;
- Subventions : 611 704 € État / 100 000 € Région / 50 000 € CAF.



**Objectifs et missions :**

- Construire un groupe scolaire de 14 classes, 6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, des locaux périscolaire ALSH et APS pour 70 enfants, restaurant scolaire pour 360 enfants à Corné.

**Transition écologique :**

- Chauffage par pompe à chaleur absorption au gaz naturel (solution ENR, première installation sur un bâtiment tertiaire dans le Département) ;
- Installation de panneaux photovoltaïques par la commune sur la terrasse du bâtiment maternel ;
- Murs en élévation en partie en murs à ossatures bois y compris bardages bois.

**Faits marquants de l'année 2021**

- Arrêt de chantier de 4 semaines lié à un accident d'un ouvrier.



**À venir pour 2022**

- Achèvement des travaux fin août ;
- Mise à disposition de la commune courant septembre ;
- 1<sup>er</sup> mise en service avec l'accueil de loisirs maternelle durant congés de Toussaint puis rentrée scolaire à suivre.

Territoire intelligent

**Le projet Territoire intelligent a pour vocation d'accélérer la transition écologique, de préserver les ressources et d'optimiser la gestion de l'espace public.**

Un marché global de performance a été conclu pour un montant global de 178 millions d'euros.

Ce marché va permettre d'optimiser la gestion de l'ensemble des segments de l'espace public tels les espaces verts, l'éclairage public intelligent, la télégestion des bâtiments, la collecte des déchets, etc.



**Les activités en 2021**

- Déploiement des chantiers de renouvellement de l'éclairage public et passage en technologie Led ;
- Déploiement de l'arrosage intelligent et pose de sondes hydriques ;
- Déploiement des capteurs de maîtrise d'énergie.

**Faits marquants de l'année 2021**

- Début du déploiement du plan d'accompagnement auprès des agents à la transformation numérique des métiers ;
- Présentation à l'ensemble des élus municipaux de l'avancement du projet.

**Objectifs et missions :**

**Favoriser l'accélération de la transition écologique du territoire en agissant notamment sur :**

- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ;
- La réduction de la consommation d'eau des parcs et des jardins ;
- La réduction de l'empreinte carbone des services ;
- Optimiser les déplacements.



**À venir pour 2022**

- Désignation d'élus référents TI dans les communes et mise en perspective des déploiements.

# S

## Solidarités





## Les activités en 2021

### PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

#### Financement de l'offre neuve :

511 logements financés (HLM) dont 469 PLUS/PLAI (Prêt locatif à usage social/Prêt locatif d'intégration) ;  
 42 PLS (Prêt locatif social) ;  
 329 PSLA (Prêt social location accession) premier producteur national.

#### Financement de la réhabilitation :

##### Parc public

- Dans le cadre de l'ANRU, réhabilitation de 123 logements et reconstruction de 70 logements ;
- Réhabilitation de 201 logements dans le cadre de la mise en œuvre de la convention partenariale avec les bailleurs sociaux locaux ;
- Programme national de plan de relance (Palulos Relance et Massi-Réno), correspondant à la réhabilitation lourde ou à la restructuration lourde de 50 logements.

##### Aide à l'amélioration de l'habitat privé

- 416 logements anciens privés ont bénéficié de 4 735 516 € de subventions de l'ANAH octroyés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Parmi ceux-ci, 354 logements ont été accompagnés financièrement sur fonds propres par la Communauté urbaine pour un montant de 863 143 € générant plus de 10 millions d'euros de travaux sur le parc ancien privé ;
- 1 copropriété dégradée subventionnée ;
- 1 copropriété énergivore subventionnée (1<sup>er</sup> dossier national de subvention travaux « MaPrimeRénov' Copropriété ») ;
- 8 audits globaux partagés validés pour un montant d'aide d'ALM de 23 795 € ;
- 1 166 personnes renseignées par l'opérateur de l'OPAH (Opération programme d'amélioration de l'habitat) ;
- 525 000 € dépensés pour l'ingénierie de l'opération (dont 55 % pris en charge par l'Anah).

#### Accueil logement et accession sociale à la propriété :

- La fréquentation (12 004 contacts) a été impactée par la cyberattaque et la crise sanitaire ;
- 126 logements ont été réservés (84 logements neufs et 42 réhabilités) dans le patrimoine des bailleurs ;
- 172 candidats ont été proposés aux Commissions d'attribution dans le cadre de l'exercice du droit de réservation, soit deux fois plus qu'en 2020. Elles ont concerné 57 logements ;
- 120 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession à la propriété.  
 221 000 € de subventions ont été attribuées aux accédants par Angers Loire Métropole (logements neufs et logements anciens vendus par les bailleurs sociaux).

## À venir pour 2022

- Signature de la 4<sup>e</sup> convention de délégation complète des aides à la pierre de l'État avec programmation, instruction, octroi des aides et paiements assurés par ALM pour les parcs public et privé (nouveau), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;
- Étude d'opportunité sur la faisabilité d'un Organisme foncier solidaire (OFS) à l'échelle d'Angers Loire Métropole ;
- Étude concernant les modalités et les conditions de mise en vente des logements HLM sur Angers Loire Métropole ;
- Maintien d'une activité de réhabilitation du parc privé soutenue et de déclenchement de projets en copropriété ;
- Confortation du fonctionnement de la Plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi » et développement de ses actions ;
- Activation des travaux partenariaux relatifs la Charte intercommunale d'équilibre territorial (évaluation/élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs HLM, élaboration du barème de cotation de la demande, définition des résidences fragiles, élaboration du barème de cotation de la demande, contribution aux ateliers sur le relogement des ménages).



### Objectifs et missions :

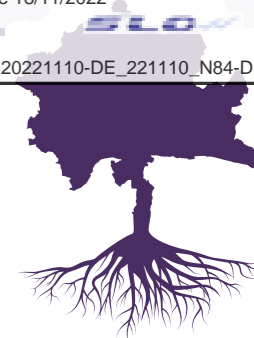
- Assurer une offre de logements répondant aux besoins de la population en garantissant la production de logements neufs et réhabilités compatibles avec les revenus et les aspirations des ménages, ainsi qu'une occupation optimale des parcs de logements ;
- Élaborer, gérer et suivre le dispositif intercommunal d'aide à l'accession sociale à la propriété (guichet unique) proposé aux communes ;
- Financer et gérer les aides à la pierre de l'état (parc public et privé) et des aides propres aux logements HLM neuf et réhabilité ;
- Garantir des emprunts de l'activité des bailleurs sociaux hors ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et mettre en œuvre les contreparties (réservation de logements) ;
- Piloter et suivre les dispositifs d'amélioration des logements anciens privés/gestion des aides aux particuliers pour leurs travaux ;
- Mettre en œuvre la stratégie intercommunale d'équilibre territorial d'Angers Loire Métropole en agissant notamment sur les attributions de logements sociaux :
  - Accueillir et informer tout public en recherche de logement ;
  - Être le lieu de référence à l'échelle intercommunale pour l'accueil et l'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
  - Contribuer à la mise en œuvre des logements réservés par ALM ;
  - Élaborer, gérer et suivre le dispositif intercommunal d'aide à l'accession sociale à la propriété (guichet unique) proposé aux communes ;
  - Mettre en œuvre de façon partenariale les actions de la charte intercommunale d'équilibre territorial et de relogement des ménages issus des démolitions.



### Faits marquants de l'année 2021

- Au niveau national, ALM se place en 1<sup>re</sup> position dans la production de logements PSLA, et en réalisation 50 % de la production des Pays de la Loire ;
- Une production de logements locatifs sociaux fragilisée par la montée des prix du foncier et la concurrence de la production de l'offre privée dopée par la tension générale sur le marché immobilier ;
- Des objectifs d'amélioration de l'habitat largement dépassés (sauf ceux liés aux projets en copropriété en conséquence des reports des assemblées générales dus au contexte de crise sanitaire). Donc une activité de réhabilitation très soutenue ;
- En juin 2021, ALM a contractualisé avec la Région Pays de la Loire et l'ADEME pour la mise en place du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) adaptant ainsi le financement et le contenu de la plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi » ;
- Approbation par la Conférence intercommunale du logement de la Charte intercommunale d'attributions (CIA) avenantée.





## Les activités en 2021

- Sur les 153 actions financées, 10 actions dont 8 « emplois » ont été soutenues dans le cadre de la politique de la ville au titre d'ALM (49 700 €). Elles sont directement en lien avec les compétences déléguées à la communauté urbaine. 9 actions ont été soutenues par ALDEV pour un montant total de 70 000 € ;
- D'une manière globale, le Contrat de ville unique d'ALM disposait de 1 932 032 euros de crédits spécifiques disponibles en plus de la mobilisation du droit commun ;
- Une gestion urbaine de proximité renforcée au sein des directions municipales, propreté urbaine, plans voiries, aménagements divers, etc.



## Objectifs et missions :

**La politique de la Ville vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, en développant une intervention publique renforcée dans les quartiers qui concentrent les ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Dans le cadre de la mutualisation entre Angers et ALM, la mission politique de la ville a pour mission d' :**

- Assurer la coordination administrative et financière du contrat de ville pour les deux collectivités ;
- Animer le dispositif contractuel et le lien aux partenaires,
- Assurer le suivi de l'observation et de l'évaluation du Contrat de ville en lien avec la mission évaluation ;
- Initier et soutenir financièrement des projets innovants au sein des quartiers prioritaires, lesquels si l'expérimentation s'avère concluante, pourront être, à terme, soutenus par les politiques publiques de droit commun ;
- Amplifier financièrement des actions menées par les services de l'agglomération au sein des quartiers prioritaires.

## Faits marquants de l'année 2021

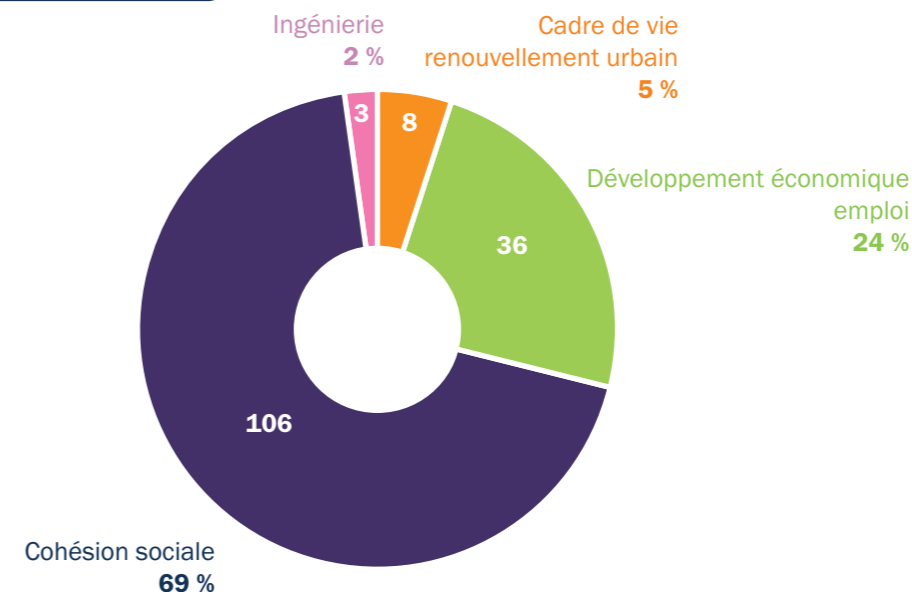
- La fin du contrat de ville est reportée à 2023 ;
- Le quartier Grand-Bellevue de Trélazé a obtenu la labellisation Cité éducative. Celle de la cité éducative de Monplaisir est prolongée d'un an ;
- En période Covid, l'État a maintenu les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires » afin de revitaliser la proximité, la cohésion sociale en période de crise sanitaire ;
- Poursuite de l'accompagnement de la mise en place de la cité de l'emploi.

Dispositifs	Subventions versées
Quartiers d'été	27 400 €
Quartiers solidaires	34 190 €

## À venir pour 2022

- Sur la base de la liste arrêtée, impliquer les conseils citoyens dans la politique de la ville en les formant et les accompagnant par étapes pour donner un avis sur les appels à projets, contribuer à l'évaluation, définir ensemble les besoins des quartiers sur la base d'indicateurs ;
- Finir l'évaluation de la Gestion urbaine de proximité (GUP) afin de revoir son organisation, son pilotage et la charte de fonctionnement (2<sup>e</sup> trimestre 2022) ;
- Conduire l'évaluation du Contrat de ville unique.

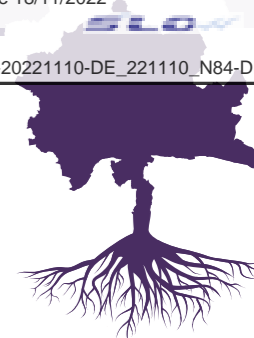
## Projets soutenus par pilier (153)



## Chiffres et éléments clés

Nombre de projets soutenus par quartier en 2021	Cohésion sociale	Emploi Développement économique	Cadre de vie et PRU	Ingénierie	Total
Bédier-Beauval-Morellerie	3				3
Belle-Beille	8	1	4		13
Grand-Pigeon	9				9
Grand-Bellevue	19	6	1	1	27
Hauts-de-Saint-Aubin	9				9
Monplaisir	11	3			14
La Roseraie	14				14
Savary	7	1			8
Inter-quartiers	19	25	3	2	49
Territoire de veille	7				7
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>153</b>

Les territoires de veille sont les quartiers qui relèvent d'un « zonage politique de la ville », mais qui ne correspondent pas aux caractéristiques d'un quartier prioritaire dans la nouvelle génération de la politique de la ville, au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils peuvent faire l'objet de dépôt de projets dans le cadre du dispositif Ville vie vacances, mais ne peuvent plus mobiliser des crédits spécifiques de l'État depuis 2017.



## Les activités en 2021

### • Temps d'échanges et d'informations aux membres du CISPD :

Groupe de travail « Police municipale et vidéo protection » : retour et échanges sur le diagnostic, identification des besoins d'accompagnement des collectivités, présentation de la loi relative à la « sécurité globale préservant les libertés » (avril 2021) ;

CIPSD restreint : rencontre entre élus et le procureur de la République, pour aborder les pouvoirs de police du maire (juin 2021) ;

Organisation d'un petit déjeuner thématique : sur le renforcement de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs. Résultats de l'étude pilote menée en 2021 par Addictions France (novembre 2021).

• **Maison de la Justice et du Droit** : 10 424 personnes accueillies (dont 4 933 pour l'accès aux droits), 9 411 accueils téléphoniques, soit 19 835 accueils en 2021, mise à disposition d'un agent administratif, prise en charge financière de 161 912 € ;

• **Accompagnement et soutien aux acteurs associatifs** pour la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance, et notamment sur les violences faites aux femmes. Ce soutien se traduit aussi par le versement de subventions à hauteur de 31 700 € (dont 12 500 € sur projet et 19 200 € subvention de fonctionnement), ainsi que 10 000 € au Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) ;

• **Co-pilotage du contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles (CLVSS)** avec la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité : création d'une formation labellisée « Violences sexistes et sexuelles : repérer, accueillir et orienter » pour les acteurs d'ALM en contact du public, première session en novembre 2021, travail partenarial sur la création d'un livret d'information sur les fondamentaux (priorité 1 CLVSS), les partenaires et les formations sur le territoire, diagnostic de territoire ;

• **Implication dans les réseaux nationaux relatifs (coordonnateurs CISPD, Forum Français sécurité urbaine (FFUS), Réseau France urbaine) ;**

• **Participation à la Conférence internationale sécurité, démocratie et villes** organisée par le Forum européen pour la sécurité urbaine (FFSU à Nice octobre 2020) intervention au Conseil interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation à Paris, formation nationale prévention de la délinquance (décembre 2021).



### Objectifs et missions :

- Coordonner et animer le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), auquel sont rattachés la Maison de la justice et du droit et les subventions aux associations qui œuvrent dans les champs de la prévention de la récidive et de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Créer un espace d'échanges, d'informations et de formation sur les champs de la sécurité, de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance ;
- Développer des actions intercommunales notamment sur des sujets non traités au niveau communal.

## Les activités en 2021

**18 sites d'accueils en gestion différenciée (7 terrains d'accueil, 1 aire de grand passage, 5 aires de petits passages, 3 terrains familiaux, 2 projets d'habitat adapté).**

### Fréquentation sur les terrains d'accueil :

278 personnes accueillies sur l'aire d'accueil des Chalets ;  
 196 personnes accueillies sur l'aire d'accueil de la Grande Flécherie ;  
 170 personnes accueillies sur les aires d'accueil de Bouchemaine/Montreuil-Juigné/Saint-Barthélemy-d'Anjou/Les Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné).

### Stationnement diffus (hors aires d'accueil) :

166 caravanes en moyenne par semaine.

### Grands passages :

3 groupes différents accueillis sur l'aire de la Baumette pour 4 semaines d'occupation, un groupe ne pouvant être accueilli a été transféré vers l'aire de Cholet.

### Interventions :

171 interventions d'astreintes de l'équipe technique et gestion ;  
 1 194 interventions de travaux (hors astreinte et entretien).

### Accompagnement socio-éducatif

#### Accueil & Courrier :

518 familles bénéficient d'une adresse postale (1 650 personnes)  
 38 000 courriers distribués.

#### Accompagnement socio-éducatif :

103 demandes d'affectations traitées (inscription à l'école) ;  
 240 inscriptions aux cours par correspondance réalisées ;  
 168 demandes de bourses effectuées ;  
 18 enfants accompagnés dans le cadre du Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) ;  
 83 enfants accompagnés dans le cadre du soutien scolaire CNED ;  
 104 enfants différents ont participé aux diverses activités en lien avec la scolarité ou activités extra-scolaires.



### Objectifs et missions :

- Accueillir les gens du voyage sur les différentes aires d'accueil ;
- Gérer, entretenir les différentes aires d'accueil ;
- Assurer un accompagnement socio-éducatif à destination des usagers pour faciliter leur inclusion sociale ;
- Assurer une mission d'observation, participer au développement et à la réalisation de projets permettant d'accueillir ce public dans des conditions dignes.

## Faits marquants de l'année 2021

- Les activités du CISPD ont encore été fortement impactées et altérées par le contexte sanitaire en 2021, de nombreuses réunions n'ont pu être maintenues ou développées compte tenu des restrictions sanitaires.



Projet classes Justice

## À venir pour 2022

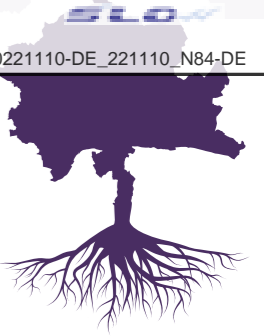
- Déploiement de la formation labellisée du CLVSS et diffusion du livret « Agir contre les violences sexistes et sexuelles », guide à l'usage des professionnels et des bénévoles au contact public ;
- Accompagnement des collectivités au déploiement de conventions avec le parquet pour le rappel à l'ordre, transaction et réflexion sur élaboration d'une Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

## Faits marquants de l'année 2021

- Amélioration de la capacité et des conditions d'accueil sur deux aires de petits passages (électrification sur l'aire d'Andard et création d'une aire à Saint-Lambert-la-Potherie) avec l'établissement de règlements intérieurs spécifiques en concertation avec les deux communes ;
- Mise en œuvre d'un fonctionnement plus satisfaisant de l'aire de grand passage de la Baumette avec la suppression de l'aire permanente dite de délestage ;
- Finalisation du diagnostic social de Montreuil-Juigné qui devrait se traduire par une mutualisation des obligations avec la Ville d'Avrillé. La Ville de Montreuil-Juigné s'est portée volontaire pour une extension de son aire actuelle en doublant sa capacité d'accueil et la commune d'Avrillé réaliserait sur son territoire le projet d'ancrage destiné prioritairement aux familles de Montreuil-Juigné.

## À venir pour 2022

- Réalisation d'un diagnostic de territoire sur la commune de Loire Authion et mise en œuvre de travaux de réhabilitation sur deux aires du territoire ;
- Lancement d'un groupe d'élus pour construire un projet de territoire sur l'accueil des gens du voyage ;
- Lancement d'une démarche visant à construire un projet social relatif à chaque aire d'accueil.



## Handicap accessibilité

### Les activités en 2021

- Pour la CCAU : pas de réunion plénière en 2021 compte tenu du contexte sanitaire, animation de groupes de travail sur l'accessibilité du tramway et sur le maintien de l'accessibilité de l'espace public en phase chantier ;
- Au 31 décembre 2021, 143 habitants d'ALM disposent d'une télécommande ; 9 ont été distribuées en 2021 ;
- Pilotage d'un marché pour permettre un accueil physique et téléphonique des personnes malentendantes ou sourdes.

### Faits marquants de l'année 2021

- Portage du marché de mise en accessibilité des accueils de la Ville d'Angers et des services d'Angers Loire Métropole.

Les services téléphoniques et les accueils des deux collectivités sont équipés de la solution Acceo, permettant de recevoir des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques par un système d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée des propos. En 2020/2021 on relève 2 appels téléphoniques en moyenne par semaine.

Fin 2021 et début 2022, ce sont près de 4 appels par semaine en moyenne, ce qui témoigne que la solution proposée est adaptée aux besoins.

### À venir pour 2022

- Renouvellement du marché de mise en accessibilité des accueils de la Ville d'Angers et des services d'Angers Loire Métropole. Les services téléphoniques et les accueils des deux collectivités sont équipés de la solution Acceo, permettant de recevoir des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques par un système d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée des propos. Les chiffres montrent que c'est essentiellement le service téléphonique qui est utilisé. Le renouvellement du marché en octobre 2022 devra s'accompagner d'une communication sur l'équipement des accueils ;
- Réunion de la CCAU.



### Objectifs et missions :

- Animer la Commission communautaire pour l'accessibilité universelle (CCAU) ;
- Coordonner le groupe des référents handicaps pour les directions de la Ville d'Angers et de la Communauté urbaine ALM ;
- Gérer le prêt et le suivi des télécommandes de déclenchement des balises sonores sur l'espace public ;
- Développer l'accessibilité des accueils des services.

## Contrat local de santé

### Les activités en 2021

- Évaluation de l'appel à projets 2020-21 et lancement d'une 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projets du Contrat local de santé (CLS) ;
- 1 réunion du comité de pilotage CLS (la deuxième annulée et décalée à 2022 suite à la démission du président) ;
- 4 lettres d'information du CLS à destination de 380 partenaires sur le territoire ;
- Une édition de la lettre « spéciale Santé mentale » dans le cadre de la participation aux semaines d'informations en santé mentale ;
- Pilotage du Conseil local de santé mentale porté par l'UNAFAM, le CESAME et la collectivité. Présentation en commissions d'Angers Loire Métropole et première rencontre avec des élus de la collectivité ;
- Pilotage du groupe de travail « parcours de santé » pour la construction d'un outil d'information à destination des habitants sur le parcours de santé (prévention, dépistage, offre de santé, information personnalisée) : réunions avec VYV pour l'étude de la faisabilité du projet ;
- Activités auprès et avec des partenaires du territoire : CAAD49 sur les addictions, ARS et CPAM sur l'offre de santé, MAIA ALM sur la prévention et les outils Covid, etc.



### Objectifs et missions :

- Coordonner le contrat local de santé.

### Faits marquants de l'année 2021

- 10 rencontres en lien avec le Territoire intelligent pour construire l'outil d'information sur le parcours de santé à destination des habitants. Création d'une équipe projet CLS/TI pour suivre ce projet. Aboutissement d'une étude préalable des besoins et usages sur l'information en santé accompagnée par One Point dans le cadre du Territoire intelligent ;
- Lettre ressource territoriale sur la santé mentale dans le cadre des Semaines d'informations en santé mentale portée par le CLS ;
- La présentation puis la validation en 2021 du lancement d'un Conseil local de santé mentale pour la fin d'année 2022.

## Actions en faveur de la Santé

### Les activités en 2021

- Poursuite du déploiement de **défibrillateurs automatisés externes**.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire précisée par le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 et à l'arrêté du 29 octobre 2019, la direction Santé publique et la direction de la Commande publique ont élaboré un marché commun à l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole.

La direction Santé publique coordonne le déploiement et le suivi dans les établissements recevant du public dont ALM est le gestionnaire.

### À venir pour 2022

- Poursuite des activités du contrat local de santé et notamment le pilotage de la nouvelle édition 2022 de l'appel à projets ;
- Poursuite du partenariat avec le projet du Territoire Intelligent sur la thématique portée par un groupe de travail du CLS : « les parcours de santé » ;
- Une journée d'échanges sur la santé pour les élus et techniciens d'ALM ;
- Lancement officielle et installation du CLSM ;
- Création, consolidation des partenariats et des outils pour parler des déterminants de la santé ;
- Rédaction d'un avenant au CLS pour la poursuite des activités au-delà de juillet 2022. Le CLS actuel a été signé en juillet 2019 pour 3 ans.

## Les activités en 2021



### Coordination externe

- 8 Comités techniques partenariaux du renouvellement urbain (CTPRU) regroupant 14 partenaires et une trentaine de membres permanents ;
- 12 comités interbailleurs au relogement regroupant 9 partenaires et 20 membres permanents ;
- 2 réunions OPCU (Ordonnancement pilotage coordination urbain) regroupant les maîtres d'ouvrages du projet ;
- Plus de 20 réunions OPC-IC (Ordonnancement pilotage coordination – Inter-chantiers) dans les quartiers de Monplaisir et Belle-Beille avec les acteurs opérationnels/travaux des projets ;
- Une revue de projet autour d'une vingtaine de partenaires pour plus de 70 participants.

### Coordination interne

- 10 comités de direction NPNRU ;
- 10 temps de préparation aux comités de pilotage maire-président (élus thématiques et techniciens) ;
- 11 comités de pilotage avec Monsieur le maire-président.

### Suivi budgétaire du programme : préparation et consolidation des DM (décisions modificatives) et budget NPNRU

## Objectifs et missions :

- Veiller sur l'équilibre partenarial et animer le système d'acteurs ;
- Suivre le déroulement du programme et veiller à la soutenabilité financière du programme ;
- Suivre et accompagner le déroulé opérationnel du projet ;
- Évaluer et valoriser les actions menées dans le cadre du projet/NPNRU comme « démonstrateur » ;
- Intégrer les grands enjeux contemporains dans la mise en œuvre des opérations : amélioration du vivre ensemble, transitions écologique, transition numérique, etc.

## Faits marquants de l'année 2021

- Revue de projet Anru ;
- Appel à projet et manifestation d'intérêt : « Cultivons notre terre » ;
- Dans la continuité de 2020 :  
Une activité intense en termes de travaux ;  
Livraison des projets comme prévu dans les calendriers, malgré la pandémie.

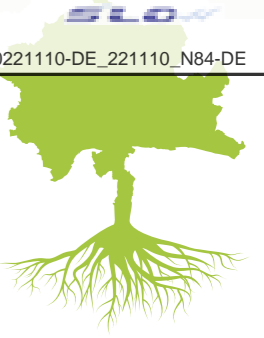
## À venir pour 2022

- Labélisation écoquartier ;
- Mise en œuvre du projet « Cultivons notre terre » ;
- Poursuite de la mise en œuvre stratégique, opérationnelle et financière du programme ;
- Signature de l'avenant à la convention de renouvellement urbain n°02.



# Transition écologique





## Les activités en 2021

- Mise en œuvre des Assises de la transition écologique, processus participatif citoyen pour définir une feuille de route concertée avec les acteurs du territoire et les habitants ;
- Poursuite des ateliers citoyens et dispositifs de contribution (cahiers de proposition, Écrivons Angers) et délocalisation dans les communes, etc. ;
- Poursuite des travaux d'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique du territoire ;
- Engagement des dossiers « Biodiversité » : convention Conservatoire botanique national de Brest, élaboration d'un plan biodiversité, adoption de la Charte nationale du club des collectivités « Biodiversité » avec la Caisse des dépôts et consignations, lancement d'un documentaire sur les espaces naturels sensibles de Maine-et-Loire ;
- Poursuite de la consolidation transversale (interdirections et organismes associés) des politiques de transition écologique ;
- Adoption du Contrat de transition écologique élaboré en collaboration avec les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME et la CDC.

### Faits marquants de l'année 2021

- Lancement du cahier de votes des Assises de la transition écologique en juillet 2021 ;
- Restitution des résultats des votes en octobre 2021 et lancement des actions ;
- Finalisation du contrat de Transition écologique en collaboration avec les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME et la CDC, pour une signature en 2021 ;
- Signature du Contrat de transition écologique en juin 2021 avec l'État, l'ADEME, la Région, le Département et la CDC.



### Objectifs et missions :

- Concevoir et concrétiser la transition écologique du territoire pour et avec ses habitants et acteurs, en assurant la transversalité, la cohésion et les mises en synergie.

## Les activités en 2021

- Coordination de 2 programmes d'actions de prévention des inondations – 7 actions portées sur la Ville d'Angers, 14 actions par ALM ;
- Actions de communication pour la prévention des inondations : proposition d'une trame de DICRIM pour publication par les communes des Basses vallées Angevines ;
- Participation à une étude menée sur le remblai de la Boire du commun d'oule pour définir les systèmes d'endiguement présents sur ALM ;
- Poursuite de la délégation de gestion des 3 systèmes d'endiguements (État et EP Loire). Mise en place d'une convention de délégation de gestion avec le Syndicat départemental pour la valorisation agricole du bassin de l'Authion (SYDEVA) pour la digue de Belle Poule. Préfiguration de la reprise en gestion de la digue domaniale (convention EP Loire / EPCI) et discussion sur les conditions avec l'État ;
- Mise en place de l'entretien et d'études pour la fiabilisation des digues ;
- Contribution financière et suivi des travaux portés par l'État sur la digue domaniale notamment à Loire-Authion ;
- Mise en transparence hydraulique de la levée Napoléon ;
- Préparation de la mise en place de travaux sur la digue domaniale en 2022-2024 ;
- Préparation du Programme d'actions de prévention des inondation Authion-Loire ;
- Mobilisation pour la construction du projet d'aménagement d'intérêt commun à l'échelle du bassin de la Loire avec l'Établissement public Loire ;
- Assistance technique des directions sur les actions prévues au Contrat territorial eau Basses vallées angevines Romme – Exemple : étude écologique de l'étang Saint-Nicolas.



### Objectifs et missions :

- Gestion des systèmes d'endiguement (25 km de digues sur ALM) ;
- Porter, animer et coordonner des actions de prévention des inondations (connaissance, gestion de crise, aménagement du territoire, etc.) ;
- Suivre les 4 syndicats en charge de l'application de la compétence : Authion, Layon Aubance Louets, Basses vallées angevines Romme et Établissement public Loire ;
- Veille technique et administrative (SAGE, PPRI) et apports d'expertises (études d'incidences, mesures compensatoires, etc.).

### Faits marquants de l'année 2021

- Crue de février 2021 sur la Loire – Motion portée par les intercommunalités du Val de Loire dont ALM pour solliciter l'État sur les difficultés liées à la reprise en gestion des digues ;
- Signature d'un avenant de prolongation de la délégation de gestion des systèmes d'endiguements de Vernusson et du Petit Louet à l'Établissement public Loire.

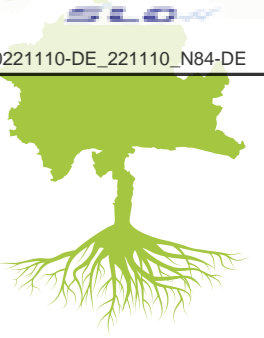
## À venir pour 2022

- Poursuite des actions inscrites aux contrats territoriaux Eau Basses vallées angevines Romme et Authion, préparation au lancement du Contrat territorial eau Layon Aubance Louets ;
- Réalisation d'une exposition sur les enjeux en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur Angers Loire Métropole ;
- Lancement d'une étude de la sensibilité du territoire au risque d'inondation par ruissellement.
- Suivi des travaux sur la digue domaniale ;
- Approbation du PAPI Authion Loire et structuration des actions d'ALM sur 6 ans dans la prévention des inondations dans ce cadre ;
- Poursuite des actions de prévention des inondations et de connaissance des systèmes d'endiguements.



## À venir pour 2022

- Engagements politiques sur une feuille de route pour la mise en œuvre des actions votées par les citoyens suite au vote (février) et 1<sup>er</sup> exercice d'évaluation avec les citoyens et le conseil de développement ;
- Adoption du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) ;
- Poursuite de la consolidation des politiques de la transition écologique multisectorielles, en particulier : la feuille de route économie circulaire, le Plan Biodiversité milieux paysages, le schéma Énergie-climat transition 2050, etc.



Travaux sur la digue domaniale du Val d'Authion



Île Saint Aubin



Travaux sur la zone humide d'Ecuillé (ALM, SMBVAR)



La Vilnière

## Les activités en 2021

- 5 077 interventions pour un budget de 1 031 000 € de pièces détachées ;
- 8,6 millions de kilomètres parcourus par l'ensemble des parcs automobiles
- Consommation d'1,15 millions de litres de carburant. 140 TCO2e GES évité avec l'électrique ;
- Acquisition de 95 véhicules neufs pour renouveler les parcs automobiles dont 31 en électrique pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.



### Objectifs et missions :

- Accompagner la mutation de la flotte de véhicules de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS vers des énergies renouvelables et plus propres (électrique, biogaz, hydrogène) ;
- Assurer la maintenance des parcs automobiles.

## Faits marquants de l'année 2021

- Adoption et mise en œuvre d'une feuille de route pour permettre la mutation énergétique des parcs automobiles vers des énergies alternatives plus écologiques ;
- Mise en place d'une organisation adaptée aux mesures sanitaires et permettant aux services prioritaires d'assurer leurs missions.



## À venir pour 2022

- Achat de 26 véhicules supplémentaire, pour la direction de la Voirie communautaire ;
- Lancement d'un marché mutualisé avec Le Mans et Poitiers, permettant l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène.





## Les activités en 2021

### Prévention des déchets

- Ratio 2021 de production d'ordures ménagères stable : 179 kg / hab /an.
- Promotion du compostage domestique sur le territoire d'ALM avec la mise en ligne de nouveaux tutos sur le compostage et le lombricompostage. Fin 2021, sont installés :  
 18 423 composteurs individuels dont 602 dans les jardins familiaux ;  
 297 sites de compostage partagé en pied d'immeuble résidences équipées ;  
 1 386 lombricomposteurs pour les habitants en appartement ;  
 7 composteurs collectifs de quartier à Angers, Écouflant et Montreuil-Juigné.

Grâce à cette offre, on estime qu'environ 25 % des foyers ont une solution de compostage à domicile ou de proximité.

- Incitation au broyage individuel des végétaux avec des ateliers de sensibilisation dans les déchèteries et les communes. Une aide forfaitaire de 15 € est accordée au foyer ayant loué un broyeur auprès d'un loueur conventionné : 6 foyers ont bénéficié de cette aide et 32 foyers ont emprunté les broyeurs électriques mis à disposition par l'Établi et l'association de quartier de la Blancheraie ;
- Accompagnement des maisons de quartiers pour la réalisation de Repair cafés pérennes – 12 structures accompagnés ;
- Prêt de gobelets réutilisables pour les associations, particuliers et entreprises : 42 101 gobelets prêtés (+117 %/2020) ;
- Accompagnement techniques et/ou financier des familles désireuses de s'équiper en couches lavables : 29 familles ont bénéficié d'une aide financière d'un montant moyen de 65 € ;
- Mise en œuvre des dernières actions du CODEC (Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire).

### Collecte sélective (25 714 tonnes collectées en 2021 soit 89 kg/hab - stabilité du ratio/hab depuis 2013)

- Poursuite de l'information de proximité par les ambassadeurs de tri d'Angers Loire Métropole ou les éco-médiateurs de la régie de quartier d'Angers : 8 078 foyers visités ;
- Animations en milieu scolaire par les agents de sensibilisation et l'association Bobo Planète : 3 158 enfants sensibilisés de la maternelle au lycée.

### Déchèteries (71 281 tonnes collectées en 2021, soit +13.3 % par rapport au ratio / habitant de 2020)

- Fréquentations 1 057 000 passages, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020. La hausse des fréquentations par rapport à 2019 (année de référence avant Covid) peut s'expliquer par l'ouverture du site de l'Ardoiserie (plateforme de dépôt au sol des végétaux et gravats à proximité de la déchèterie de Villechien) en janvier 2021 ;
- Réemploi en déchèterie : 81 tonnes d'objets réemployables repris par Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes et 263 tonnes de textiles, linges et chaussures collectés par Apivet ;
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries : recrutement des agents d'accueil conseil exploitation, formation des agents, arrivée des premiers tasseur autonomes, etc.



### Objectifs et missions :

- Développer la réduction et la prévention des déchets et l'économie circulaire sur le Territoire ;
- Inciter au tri des déchets et le développer pour valoriser au maximum le gisement ;
- Collecter et éliminer les déchets résiduels en mettant en place des filières de traitement valorisantes qui respectent les normes en vigueur, l'environnement, la sécurité et la santé des agents et usagers ;
- Optimiser les coûts de gestion des déchets et améliorer le service rendu aux usagers.

### Collecte des ordures ménagères (52 004 tonnes collectées en 2021, soit 179 kg /hab - +2.5 % par rapport au ratio/hab en 2020)

- Déploiement de mobilier de tri sur les aires de pique-nique du Lac de Maine et de Sainte-Gemmes-sur-Loire ;
- Installation de conteneurs enterrés et aériens (2 991 au total +3 %/2020) :  
 - Parc de conteneurs enterrés : 2 374 conteneurs, soit 1 008 pour les ordures ménagères, 718 pour les emballages en mélange et 648 pour le verre ;  
 - Parc de conteneurs aériens : 617 conteneurs aériens.

### Tri, valorisation et traitement des déchets

- Poursuite de la mise en œuvre du centre de tri dans le cadre d'un marché global de performance avec SPL Anjou Tri Valor avec la fin des travaux du centre de tri en octobre 2021 et mise en service par la société Derichebourg France ;
- Poursuite de la réflexion sur la réindustrialisation du site de Biopole avec préparation d'un appel à manifestation d'intérêt ;
- 62 383 tonnes de déchets ont transité à Biopole, dont :  
 52 417 tonnes de déchets déposés par Angers Loire Métropole (ordures ménagères résiduelles + refus de tri + déchets collectés par les services techniques des communes) ;  
 5 902 tonnes de déchets extérieurs.



### Faits marquants de l'année 2021

- Ouverture du centre de l'Ardoiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou (proche de la déchèterie de Villechien) qui accueille les végétaux et les gravats par dépôt au sol depuis le 6 janvier 2021 ;
- Démarrage de la restructuration complète de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé et des travaux de mise en conformité des autres déchèteries le 15 novembre 2021 ;
- Campagnes de sensibilisation sur l'appli Tri et + (nouvelle version) et le zéro déchet ;
- Information auprès des habitants de Loire-Authion de la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et harmonisation des jours de collecte pour les communes nouvelles.

### À venir pour 2022

- 1<sup>er</sup> janvier 2022 : prise en charge de la collecte des déchets de Loire-Authion par Angers Loire Métropole et mise en œuvre des changements de jours de collecte sur 10 communes en vue d'une harmonisation ;
- 7 janvier 2022 : lancement d'un défi zéro déchets des foyers en lien avec les résultats de la consultation des Assises de la Transition écologique ;
- Étude et mise en œuvre du contrôle d'accès par badges dans les déchèteries pour 2023 et mise en œuvre d'une phase anticipée en septembre 2022 ;
- Réception du centre de tri Anjou Tri Valor sur le site de Biopole.



## Les activités en 2021

- Pilotage transversal de la transition énergétique, reporting, appui aux directions, et poursuite de la **démarche Cit'ergie**, dont coordination de la visite annuelle ;
- **Renouvellement du contrat historique de concession gaz avec GRDF** : lancement d'un groupe de travail et mise en œuvre des négociations avec GRDF, en partenariat avec le Siéml ;
- **Engagement des travaux pour créer un écosystème hydrogène** en collaboration avec le Siéml, ALDEV, Alter Energies, et le Mans Métropole, avec en particulier l'intégration d'ALM dans un marché de commande groupé de bennes à ordures ménagères à hydrogène, et le portage, au stade opportunité, d'un projet de station hydrogène sur ALM
- **Instruction des projets d'investissement en énergie renouvelable** au sein du comité d'engagement de la **SEM Alter Énergies** ;
- **Élaboration en interne du bilan des émissions de gaz à effet de serre Patrimoine et Compétences** ALM, Ville d'Angers et CCAS ;
- Engagement dans le programme de **promotion de l'énergie renouvelable Solaire en Anjou**, sous l'impulsion du Siéml, et mise en œuvre d'un partenariat avec Alisée pour la déclinaison locale de cette stratégie à partir du second semestre 2022 (animation auprès des particuliers, conseil dédié, accompagnement de collectifs citoyens).



### Objectifs et missions :

- Proposer et mettre en œuvre la politique de transition énergétique et les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'animation de la politique de transition énergétique en transversalité ;
- Accompagner les projets de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, en interne et sur le territoire ;



## Faits marquants de l'année 2021

- Délibération en juin 2021 pour s'associer au Mans dans un **groupement de commande pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères hydrogène** ;
- **Délibération et signatures en juillet 2021 de deux conventions de partenariat pour la promotion et le développement de la production d'énergie solaire** : avec le **Siéml** pour le soutien envers la stratégie de communication « Solaire en Anjou », et avec **Alisée** pour l'animation territoriale de cette stratégie sur ALM (animations grand public, conseil neutre aux particuliers, soutien aux collectifs citoyens sur l'énergie).



Fresque du climat organisé avec l'Institut Municipal en octobre 2021.

## Les activités en 2021

- Participation des 5 techniciens du service Environnement Prévention des Risques (mutualisés Ville d'Angers/Angers Loire Métropole) aux visites de sécurité organisées par le SDIS49 dans les établissements recevant du public situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole : 20 à 25 visites par mois soit 260 au total ;
- Lancement de groupes de travail pour l'élaboration d'un plan d'actions sur l'amélioration de la qualité de l'air en cas de pics de pollution, et pour améliorer la qualité de l'air résiduelle ;
- Lancement de la révision du Plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) et des cartes de stratégie bruit sur ALM.



### Objectifs et missions :

- Contrôler avec le SDIS 49 les établissements recevant du public au titre de la sécurité incendie ;
- Préparer les plans d'actions préventifs pour améliorer la qualité de l'air et diminuer les risques d'exposition au bruit des infrastructures de transport de la population.

## Faits marquants de l'année 2021

- Crise du COVID 19 : mobilisation des agents du service pour accompagner ALM dans les opérations destinées à maintenir la continuité du service public.



## À venir pour 2022

- Signature du contrat renouvelé de concession de la distribution gaz avec GRDF sur le périmètre historique ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'énergie solaire auprès des particuliers en partenariat avec Alisée (animation, conseil dédié, accompagnement de collectifs citoyens) ;
- Poursuite du projet d'écosystème H2 incluant la commande de 3 bennes à ordures ménagères à l'hydrogène en groupement d'achat avec le Mans Métropole et Dijon Métropole ;
- Poursuite de la collaboration avec Territoire Intelligent pour la livraison des premières applications concernant les îlots de chaleur en lien avec le jumeau numérique ;
- Lancement de l'élaboration d'un schéma directeur des énergies (Aménagement énergétique du territoire et outils).

## À venir pour 2022

- Poursuite des visites de sécurité incendie des Établissements recevant du public (ERP) sur le territoire d'ALM ;
- Finalisation et adoption de la réactualisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement et de ses cartes stratégiques pour son adoption en 2022.



## Les activités en 2021

- Suivi et contrôle des délégations de service public de 5 réseaux de chaleur publics et suivi des indicateurs de production des 7 privés, livrant plus de 15 000 logements via 70 km de réseaux, et alimentés à 75 % en énergie renouvelable (mixité biomasse) ;
- Suivi des travaux de densification et d'extension des réseaux Roseraie, Belle-Beille et Hauts-de-St-Aubin. Début de suivi des travaux du réseau de chaleur de Monplaisir, dont le raccordement des 439 logements ALH ;
- Mise au point du contrat de prestations intégrées pour les réseaux de chaleur de la Roseraie et d'Écouflant avec la SPL Alter Services ;
- Mise en œuvre des travaux de rénovation du réseau de chaleur de la Roseraie sous la ligne du tramway boulevard d'Arbrissel.



### Objectifs et missions :

- Assurer la fonction d'autorité organisatrice des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire d'ALM, notamment la planification de leurs développements ;
- Développer les réseaux de chaleur en s'appuyant essentiellement sur des ressources renouvelables (bois-énergie), assurer le contrôle et la gestion des contrats de délégation de service public y afférents.

## Faits marquants de l'année 2021

- Actualisation du schéma directeur sur la rive droite d'Angers portant sur l'interconnexion des réseaux de chaleur Belle-Beille et Hauts-de-Saint-Aubin, via les quartiers Saint-Jacques, Nazareth et Doutre ;
- Mise au point d'une interconnexion technique entre les réseaux de chaleur Roseraie et Orgemont, permettant de garantir la continuité du service de la chaleur pour l'un ou l'autre des réseaux. Un contrat de vente de chaleur de secours a été conclu entre les deux exploitants des deux réseaux.

## À venir pour 2022

- Mise au point d'un contrat de prestations intégrées avec la SPL Alter services pour l'exploitation et la gestion des réseaux de chaleur sur la rive droite d'Angers ;
- Étude du schéma directeur du secteur est d'Angers (rive gauche de la Maine) portant sur l'évolution des réseaux de chaleur Roseraie, Orgemont, Deux-Croix, Monplaisir, etc. ;
- Suite des travaux du réseau de chaleur de Monplaisir, dont la chaufferie centrale biomasse / gaz et le raccordement des 439 logements Angers Loire Habitat, avec la mise en service de la chaufferie centrale prévue pour octobre 2022 ;
- Travaux de rénovation de l'antenne du centre technique de l'environnement sur le réseau de chaleur de la Roseraie. Mise au point d'un programme pluriannuel de modernisation du réseau de chaleur de la Roseraie ;
- Classement des réseaux de chaleur permettront d'imposer le raccordement aux réseaux existants pour les bâtiments nouveaux ou subissent des travaux de réhabilitation dans les zones couvertes par un réseau.

## Les activités en 2021

- Près de 19 millions de m<sup>3</sup> d'eau produite pour alimenter près de 98 000 abonnés, répartis sur les 29 communes de la Communauté urbaine ;
- Démarrage du projet de direction autour de 4 grands axes : mettre en place d'un service Eaux Pluviales, garantir la durabilité et la résilience des services vitaux et essentiels, renforcer notre communication et imaginer une nouvelle relation aux clients ;
- Respect des engagements financiers notamment sur les investissements garantissant le renouvellement de notre patrimoine, malgré les impacts de la cyberattaque et de la gestion des différentes périodes Covid.



### Objectifs et missions :

- Produire de l'eau en qualité et quantité suffisante ;
- Collecter et traiter les eaux usées pour contribuer à l'amélioration de la qualité des de l'eau des milieux récepteurs ;
- Assurer une gestion patrimoniale pertinente et durable de nos réseaux ;
- Garantir un prix de l'eau optimisé et juste pour nos clients.

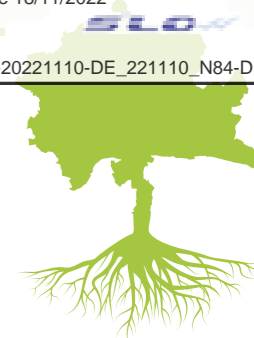
## Faits marquants de l'année 2021

- Reconstruction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Clément-de-la-Place ;
- Lancement d'une étude pour réaliser une ferme photovoltaïque sur le site de la station d'épuration de La Baumette, permettant de produire près de 13 % des besoins de la STEP, en autoconsommation ;
- Cyberattaque du 16 Janvier 2021 impactant durablement le fonctionnement des services.



## À venir pour 2022

- Lancement des opérations de renouvellement des ozoneurs sur l'usine de production d'eau potable ;
- Reprise de l'exercice opérationnel de la compétence Eaux Pluviales au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ;
- Renouvellement du logiciel de gestion de la facturation et de la relation clientèle.



## Les activités en 2021

- 31 millions de voyages en 2021 (+16 % par rapport à 2020) sur le réseau de transport public IRIGO ;
- 3 études de faisabilité de véloroutes conduites : Angers – Écouflant, Ponts de Cé – Ste Gemmes-sur-Loire, Parc de la Garenne – Haut-de-St-Aubin ;
- 2 418 aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour un montant de 482 500 € (dont 64 vélos cargos) ;
- 9 entreprises accompagnées pour l'élaboration de leur plan de mobilité dans le cadre du dispositif IRIGO ;
- 654 abonnés au service autopartage CITIZ (+20 %/2020) qui est passé sous compétence ALM (22 véhicules).



### Objectifs et missions :

- Conseiller les élus pour la définition de la stratégie des déplacements et de mobilité et élaborer les documents de planification ;
- Organiser la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de politique de mobilité en intégrant les objectifs de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ;
- Piloter et concevoir les systèmes de déplacement mis à la disposition des habitants d'Angers Loire Métropole : réseau de transport public, autopartage, stationnement, etc. ;
- Apporter une expertise déplacement pour accompagner les projets d'aménagement et définir l'opportunité et la faisabilité des nouvelles infrastructures liées aux évolutions du territoire ;
- Piloter la stratégie et la mise en œuvre de la politique cyclable du territoire.

## Faits marquants de l'année 2021

### Nouvelle ligne A

La nouvelle ligne A du tramway constitue la première étape du chantier du tramway des lignes B et C, chantier qui se poursuit dans d'autres quartiers de la ville pour aboutir à la mise en service des lignes B et C à mi 2023.

3 nouvelles stations : 3 nouvelles stations sont desservies par la ligne A. Avec les arrêts « Saint-Serge-Université » (repositionnée le long du boulevard Ayrault), « centre de congrès » et « hôtel de ville », les Angevins peuvent effectuer de nouveaux déplacements en centre-ville.

### Une navette électrique gratuite

En parallèle de cette mise en service, la station « Molière » est momentanément fermée pour être déplacée aux abords du pont des Arts-et-Métiers. La desserte des stations « Ralliement » et « Molière » a été suspendue pendant plusieurs mois le temps de réaliser les travaux nécessaires. Pour pallier l'absence de tramway dans le cœur de ville, une navette électrique gratuite, « la Baladine », a été mise en place.

80 000 voyages ont été réalisés cette année sur la Baladine, soit une moyenne de 300 voyages par jours.

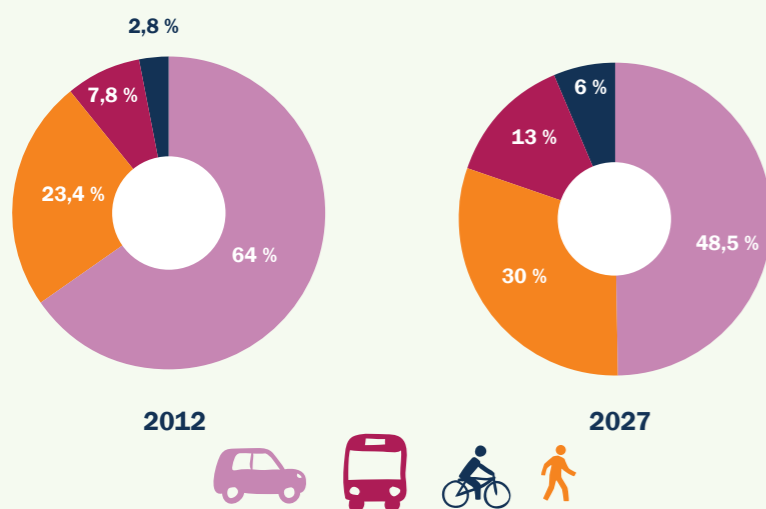
### POA Déplacement adopté

Adoption du Programme d'orientations et d'actions déplacements du PLUi le 13 septembre 2021 définissant les orientations et stratégie en matière de mobilité sur le territoire d'ALM. Le document qui tient lieu de plan de mobilité permet d'articuler étroitement la politique de développement du territoire (habitat, économie, équipements, etc.) avec la politique de déplacement. Il définit les objectifs de part modale des déplacements et décline les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

### Journée sans voiture

Organisation de la journée sans voiture lors des journées européennes du patrimoine le 19 septembre 2019 : le cœur de ville réservé aux modes actifs de 10 h à 18 h, 34 stands, 12 animations et 180 personnes mobilisées dont de nombreuses associations (Place au Vélo, E-Riders Angers, SCO Cyclisme Angers, Handisport 49, AMS, Asso Prévention Routière, Angers Métropole Cyclisme 49, les boîtes à vélo).

ÉVOLUTION DES PARTS MODALES DES DÉPLACEMENTS ENTRE 2012 ET 2027 À L'ÉCHELLE D'ALM



## À venir pour 2022

- En 2021, s'est achevée la phase de collecte de l'enquête mobilité, grande enquête lancée en septembre 2021 pour évaluer les pratiques de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité angevin qui regroupe Angers Loire Métropole et les 4 EPCI voisins. La phase de collecte des données s'est achevée à la fin de l'année avec plus de 4 700 personnes enquêtées sur le territoire d'ALM. Les résultats sont attendus pour la rentrée 2022. Ils alimenteront l'évaluation du PLUi volet stationnement et les réflexions en cours sur le SCOT ;
- Mise en place de l'open payment qui permettra de payer directement son titre de transport sur un valideur avec sa carte bleue ;
- Réorganisation de l'offre de mobilité 2023 : définir l'ambition pour les services de mobilité à l'horizon de la mise en service des lignes B et C du tramway ;
- Extension des parkings vélo à la gare St-Laud.



## Les activités en 2021

- Fin des derniers travaux de dévoiements des réseaux (front de Maine-Doutre-Montaigne-Grand Pigeon) ;
- Travaux d'aménagements de la plateforme tramway et de voirie démarrés ou terminés sur l'ensemble du tracé ;
- Homologation de la 1<sup>re</sup> rame chez Alstom pour décembre 2021.



### Objectifs et missions :

- Mettre en œuvre les 10 km de tramway lignes B et C avec objectif d'une mise en service commerciale à l'été 2023.

### LE PLANNING DES TRAVAUX



### Faits marquants de l'année 2021

- Janvier 2021 : mise en service de la ligne A sur son tracé définitif (via les boulevards entourant le centre-ville) ;
- Déconstruction de la station Molière à partir du printemps 2021 ;
- 6 décembre : visite par les membres de la commission permanente du site d'Alstom à Aytre et de la première rame homologuée.



## À venir pour 2022

- Livraison entre avril et juin de 4 nouvelles rames qui seront utilisées sur la ligne A dès l'été ;
- Aménagement de la plateforme tramway sur la partie centrale du pont des Arts-et-Métiers ;
- Fin des gros travaux d'infrastructures à décembre 2022.

L'année 2021 a été fortement marquée par la construction de la Voirie communautaire et Espace Public, portée par une équipe projet, composée de la directrice, des chefs de service et de cadres de la direction, avec la DRH en appui, ainsi que les services ressources de la collectivité (Finances, Commande publique, etc.). Des consultations mensuelles des communes membres (directions générales, directions des Services techniques), des réunions mensuelles décisionnelles avec les élus, ont permis de poser les jalons d'une nouvelle organisation humaine, budgétaire, administrative et juridique et d'écrire la vision stratégique de programmation, de pilotage des travaux d'aménagement et d'entretien préventif et curatif du domaine public, sur le territoire métropolitain. L'année 2022 est consacrée au développement de cette nouvelle organisation avec une phase transitoire de déploiement. La direction Voirie communautaire et Espace public se dessine en deux polarités :

- Services de la Voirie communautaire (compétences ALM) ;
- Services de l'Espace public (compétences communales).



### VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Direction de la Voirie communautaire et de l'Espace public	2
Appui stratégique et opérationnel	6
Moa/amo/moe - gestion du patrimoine	39
Moa/amo/moe - ingénierie et travaux	14
Moa/amo/moe - pilotage d'opérations	11
Relation à l'utilisateur	2
Ressources internes	10
Secteur 1 et coordination	66
Secteur 2	15
Secteur 3	15
Secteur 4	12
<b>Total général</b>	<b>192</b>

**ORGANIGRAMME PROJETÉ POUR 2022 EN NOMBRE D'AGENTS**

## Service Appui stratégique et opérationnel

### Les activités en 2021

- Création du service Appui stratégique et opérationnel et arrivée d'un assistant de prévention ;
- Finalisation du projet avec les 29 communes, les directions d'ALM et les services ;
- Préparation de la mise en place opérationnelle de la Voirie communautaire :
  - Plan de priorisation des recrutements (à terme 192 postes, 57 postes nouveaux) et plan de développement des compétences ;
  - Préparation logistique : matériel, locaux, équipement informatique, véhicules (coût global hors locaux : 1 420 000 €) ;
  - Écriture des processus.

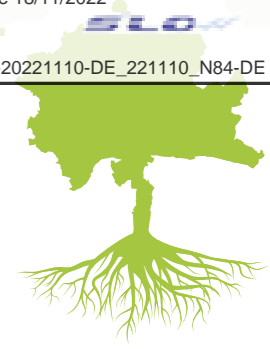


### Objectifs et missions :

- Piloter le projet stratégique de création de la Voirie communautaire, en lien avec le vice-président, la directrice et les services ;
- Superviser la mise en service opérationnelle de la direction de la Voirie communautaire au 01/01/2022 ;
- Assurer la coordination en interne et en externe de la direction.

## À venir pour 2022

- Finalisation de la mise en place de la Voirie communautaire :
  - Consolidation des recrutements ;
  - Constitution des secteurs ;
  - Stabilisation de l'organisation ;
  - Indicateurs de performance à construire.
- Affirmer les rôles d'accompagnement des services sur les thématiques d'organisation, le développement des projets numériques, le développement des compétences (métiers, sécurités et informatiques).



## Gestion Espace Public et Relation à l'Angevin

### Les activités en 2021

Activité CU	nb	
Permissions de voirie Angers	36	Instruction par RA
Permissions de voirie CU (hors Angers)	643	Uniquement gestion administrative par RA
Accords techniques CU (hors Angers)	237	Uniquement gestion administrative par RA
Arrêtés d'Alignement CU (Hors Angers)	482	Uniquement gestion administrative par RA

### Faits marquants de l'année 2021

- Fin de la convention de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2022, passage en phase de transition pour 6 mois : les communes font pour le compte d'ALM.



### Objectifs et missions :

- Assurer la mise en signature des permissions de voirie et des arrêtés d'alignement instruits par les communes pour le compte d'Angers Loire Métropole, dans le cadre des conventions de gestion ;
- Instruire et délivrer les permissions de voirie sur le périmètre de la Ville d'Angers pour les occupations avec ancrage et les abaissés de trottoirs.

## MATRA (Mission accompagnement tramway et réseaux associés)

### Les activités en 2021

- Dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et de boucle optique angevine pour la seconde ligne du tramway angevin. 11 millions d'euros TTC sur 4 ans (2018-2021) ;
- Poursuite des travaux de 2 grandes opérations de voirie structurantes d'agglomération :
  - Échangeur de Moulin-Marcille : sécurisation par la création de giratoires, création de passerelles de franchissement de l'A87 pour les modes actifs. 4,6 millions d'euros TTC sur 5 ans (2018-2022) ;
  - Sécurisation des carrefours entre la route de Laval, la rue Albert-Camus et la rue Paul-Héroult à Montreuil-Juigné, réalisation et mise en service de 2 giratoires pour un montant d'opération de 910 000 € TTC sur 2020-2021.
- Réalisation d'études opérationnelles : sécurisation du carrefour RD323 et RD113 à Verrières-en-Anjou et Rives-du-Loir-en-Anjou ;
- Réalisation d'études pré-opérationnelles :
  - Requalification de la liaison Guérinière-Quantinière vers la RD347 à Saint-Barthélemy-d'Anjou ;
  - Prolongement du boulevard Lavoisier à Angers ;
  - Raccordement de la bretelle de la Baumette à la place Hubert-Grimault ;
  - Aménagements Cale de la Savatte.



### Objectifs et missions :

- Accompagner le projet de la 2<sup>nd</sup>e ligne de tramway ;
- Piloter les projets majeurs et structurants d'aménagement de voirie.

### Faits marquants de l'année 2021

- Fin des travaux de dévoiement de réseaux pour la seconde ligne du tramway ;
- Mise en service de giratoires :
  - Giratoire Ouest échangeur de Moulin-Marcille, raccordant les bretelles de l'A87 ;
  - Mise en service du double giratoire du Haut-Coudray à Montreuil-Juigné.

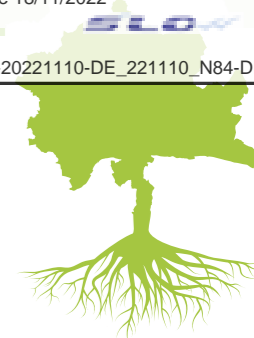
### À venir pour 2022

- Suivi de la maîtrise d'ouvrage déléguée à ALTER pour la phase de remise d'ouvrage des aménagements urbains liés à la 2<sup>nd</sup>e ligne de tram ;
- Le service MATRA devient le nouveau service de pilotage d'opérations de travaux neufs et d'aménagement de la DVCEP. À ce titre, il poursuit les opérations lancées en 2021, et prend en charge des opérations de création d'aménagements de voirie communautaire sur le territoire d'ALM.

### À venir pour 2022

- Transfert de sa mission aux secteurs à compter de juillet 2022 à l'issue de la phase de transition.
- Les Redevances d'Occupation du domaine public (RODP) avec ancrage au sol à titre commercial. Le montant des redevances encaissées est de 187 724,16 euros





## Ressources internes

### Les activités en 2021

DONNÉES BUDGÉTAIRES	CRÉDITS OUVERTS (= BP + DM/BS + REPORTS 2020)	% EXÉCUTION	PRINCIPALES OPÉRATIONS
ALM DEP	6 010 324	97,57	Accompagnement tramway, échangeur Moulin Marcille, giratoire Haut-Coudray, plan vélo ALM, etc.
ALM PAC	987 660,44	91,92	Gestion domaine public, réseaux eaux pluviales, mission VIALM
Budget annexe déchets	1 179 160,87	99,78	Buse de la Baumette
Budget annexe transports	50 000	68,65	Ouvrage Brionneau
ALM DEP	96 038,45	90,32	TI Enfouissements et travaux connexes TI Eclairage public
ALM PAC	894 300	98,19	Gestion du domaine public
Budget annexe déchets	40 000	87,23	Buse de la Baumette
ALM DEP RODP avec ancrage au sol		111,98 118,85	Sans titre commercial À titre commercial
ALM PAC		85,25 105,05	Gestion du domaine public Infrastructure Haut débit

#### Données juridiques

- Actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés du président) instruits par la direction pour le compte d'ALM : 16 dont 9 conventions
- Procédures de marchés planifiées : 50
- Procédures de marchés lancées : 15
- Nombre de marchés exécutés : 93



#### Objectifs et missions :

- Contribuer à la préparation de la reprise en gestion directe de la compétence voirie communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : construire une organisation ad hoc, définir les principaux processus, prendre en compte les impacts juridiques et financiers, etc. ;
- Mettre en place un nouveau cadre administratif de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Faits marquants de l'année 2021

- **Forte implication dans la construction de la Voirie communautaire :** processus administratifs, construction d'un budget dédié à la Voirie communautaire et adaptation du cadre budgétaire de la Ville, préparation d'une délibération cadre dédiée, lancement de nouveaux marchés en groupement, gestion du transfert de marchés publics et conventions issus des communes, clôture des comptes, clôture de la gestion déléguée Voirie Eaux pluviales, etc.

### À venir pour 2022

- Gérer la période transitoire de mise en place de la Voirie communautaire ;
- Poursuivre différents chantiers (transferts de contrats, consolidation des « coups partis », clôture des comptes, etc.) en initiant d'autres (tableau de bord de pilotage général des activités du service, etc.).

## Gérer les parcs d'activités communautaires

### Les activités en 2021

- Boulevard de l'industrie (ZI Angers - Écouflant) :
  - Réhabilitation des branchements du réseau d'eaux pluviales : 150 000 € ;
  - Travaux de reprise de branchement du réseau eaux pluviales : 20 000 € ;
  - Création d'un parking longitudinal : 48 000 €.
- Réfection de voirie en enrobé : rue de la Gibaudière (ZI Angers - Saint-Barthélémy-d'Anjou) 72 000 €, rue de la Saillerie (ZI Angers - Saint-Barthélémy-d'Anjou) 78 000 €, rue du Rocher (ZI Les Aubinières à Trélazé) 36 000 € ;
- Création d'un parking PL au lieu-dit « le Ponts aux Filles » sur la commune de Verrières-en-Anjou : 145 000 € ;
- Poursuite de l'exploitation du sous embranchement de la voie ferrée sur la ZI St Barthélémy-d'Anjou et Pôle 49 pour desservir la plateforme logistique DHL à raison de trois trains par semaine.



#### Objectifs et missions :

- Apporter un avis technique auprès des aménageurs (maîtrise d'ouvrage déléguée) sur les projets de parcs d'activités communautaires dès les premières étapes de conception ;
- Maintenir en état et améliorer les espaces publics des parcs d'activités communautaires afin de favoriser l'accueil et l'activité des entreprises implantées sur la communauté urbaine ;
- Entretenir et déployer l'ensemble des réseaux (voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseau de télécommunications, voie ferrée) sur les PACS pris en gestion ;
- Coordonner les différents intervenants sur le domaine public dans les Parcs d'activités communautaires (PACS).

#### Faits marquants de l'année 2021

- Réhabilitation du réseau EP par chemisage intérieur de la ZI d'Écouflant sans interruption de la circulation ;
- Création d'un parking PL au lieu-dit : « Le Pont aux Filles » sur la commune de Verrières-en-Anjou ;
- Prise en gestion de nouveaux espaces verts sur le secteur de Sorges sur la commune des Ponts-de-Cé.



### À venir pour 2022

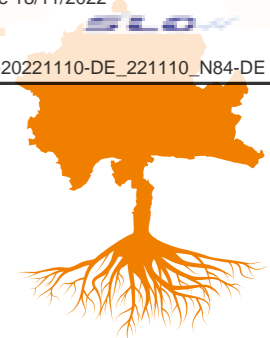
- Poursuite des travaux de rénovation de chaussées : Parc Industriel d'Écouflant (rue de Gatignolle) ; ZI St Barthélémy-d'Anjou (rue de Champfleury) et ZI Beaucouzé (rue de la Claie).

# D

## Développement économique







## Les activités en 2021



### Objectifs et missions :

- **Immobilier, aménagement, grands projets urbains** : conseil en investissement, contenu programmatique et commercialisation ;
- **Prospection de projets, promotion attractivité** du territoire et des filières tertiaires, de services et AMS (Activités métropolitaines supérieures) ;
- **Animation de réseaux** et partenariats collaboratifs dans les éco systèmes ;
- **Ingénierie de projets d'entreprises** : accompagner l'investissement et l'emploi.

### Aménagement projets urbains : Stratégie marché conseil programmatique

- Développement des pratiques décloisonnées privé/public de conception de programmes avec ALM, Alter, et près de 30 opérateurs immobiliers, promoteurs investisseurs et asset management : des formats d'ateliers de co design ;
- Action de commercialisation avec la conception de packs de promotion chartés.

#### Grands projets urbains : Cours Saint-Laud, quai Saint-Serge, Imagine Angers

**Cours Saint-Laud** : les ateliers groupe Duval & groupe Cbre, Station A groupe Duval Cdc et Soclova, Konzept groupe Giboire, Odalys Skyline Bouygues ;

**Quai Saint-Serge/Confluences** : 3 ateliers de définition programmatique avec Alter, ALM et l'agence urbaniste Grether ;

**Quai Saint-Serge/Programme Linkcity** : co conception avec Grether Alter, ALM, Linkcity et les utilisateurs potentiels Medic Global, Make Ici et Kitch'en Box ;

**Quai Saint-Serge/Métamorphose de Giboire** : étude de projet la F@brique et de transfert d'Aldev.

- Montage d'opération : validation des conditions de portage par la soclova, des modélisations financières et contractualisations juridiques ;
- Choix du prestataire amo en conception d'aménagement : Korus ;
- Amorçage étude d'implantation de Territoire Intelligent direction ALM et des services Engie ;
- Amorçage étude d'implantation de mima maison internationale de la métropole angevine.

#### Imagine Angers : tour Tip la Proue

- Étude de projet digital village espace de co working dédié aux start-up du digital.

#### Secteurs diffus hors zac

**Lac de Maine Éthic Étape/Fuaj** : étude prospective du marché de l'hostellerie et recherche d'exploitants dans le cadre du projet de cession de l'EPPALM Lac de Maine Éthic Étape.

- Identification des exploitants privés, plan de contacts, étude de faisabilité sommaire en première approche ;
- Engagement de l'étude de faisabilité technique économique et financière, avec la FUJ Fédération unie des auberges de jeunesse et la Ville d'Angers ;
- Élaboration du cadre de portage juridique et du plan d'investissement (2022).

#### Monplaisir

- Étude d'implantation de residetape dans le cadre d'un programme mixte.

**Projet de territoire/Transition Écologique et Territoire Intelligent** : atelier de Co Design Tink Tank Hauts-de-Loire

- Séminaire de mai 2021 de définition du parc d'activités à haute qualité environnementale et d'usage.

#### Amenagement site atos nid de pie technopole

- Copilotage avec Alter du projet d'acquisition de l'immeuble de Normand immobilier sur le périmètre du futur programme Atos ;
- Préparation des séquences à suivre de gestion locative de l'immeuble par le Gie ale ;
- Montage avec Normand immobilier du projet d'investissement foncier alternatif sur l'Hoirie Beaucouzé (cession foncière de près de 5 000 m<sup>2</sup> pour la construction de 3 000 m<sup>2</sup> de bureaux).

### Commercialisation Grands projets urbains

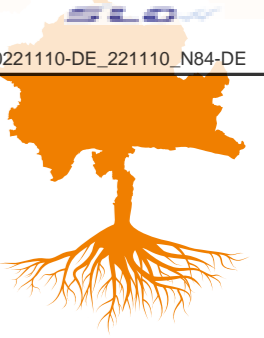
NOM DU PROGRAMME	ACTIONS DE PROMOTION ÉVÈNEMENTS 2021	APPORT D'AFFAIRES EN PROJET CLIENT (DEMANDE)	DEMANDE PLACÉE
Cours Saint-Laud	Inauguration : Podeliha 1 <sup>re</sup> pierres : Les Ateliers Duval - Miroir CDC - Skyline Odalys	53 prescriptions pour 8 biens	53 595 m <sup>2</sup> 4 biens 12 899 m <sup>2</sup>
Quai Saint-Serge	1 <sup>re</sup> pierres : Métamorphose Giboire K2 Bouygues - Arborescence Vinci Horizon Maine Eiffage	24 prescriptions 3 biens	32 152 m <sup>2</sup> 1 bien 1 193 m <sup>2</sup>
Orgemont	Inauguration : Europ Assistance	51 prescriptions pour 2 biens	32 816 m <sup>2</sup> 2 biens 996 m <sup>2</sup>

### Implantation Développement d'entreprise

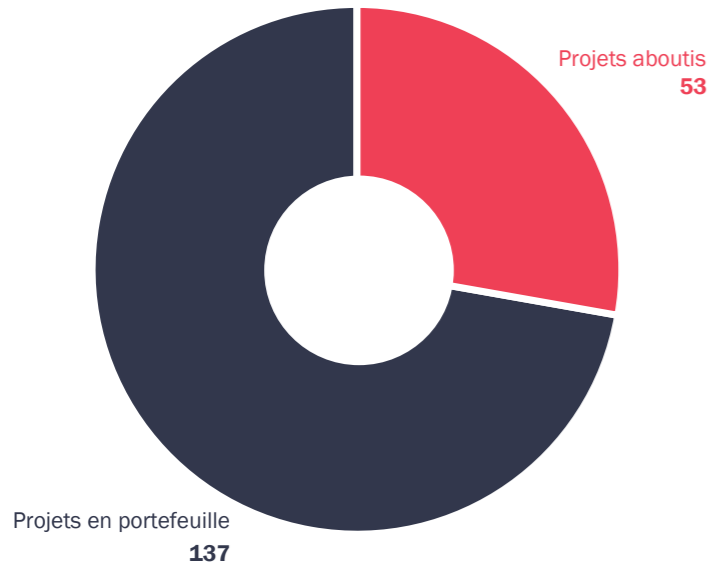
**Portefeuille Entreprises**  
 137 projets accompagnés  
 40 projets exogènes  
 1 421 emplois potentiels

**Projets Entreprises confirmés**  
 54 projets d'entreprise aboutis  
 10 projets d'origine exogène  
 218 emplois créés

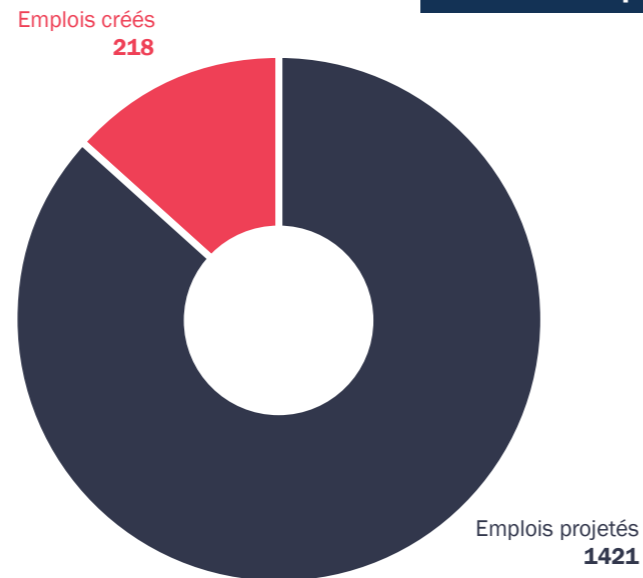
**Apport d'affaires en Immobilier**  
 Nombre de prescriptions : 512 pour 77 projets  
 Volume de la demande : 36 881 m<sup>2</sup>  
 Nombre de transactions confirmées : 54  
 Nombre de m<sup>2</sup> transactés : 40 026 m<sup>2</sup>



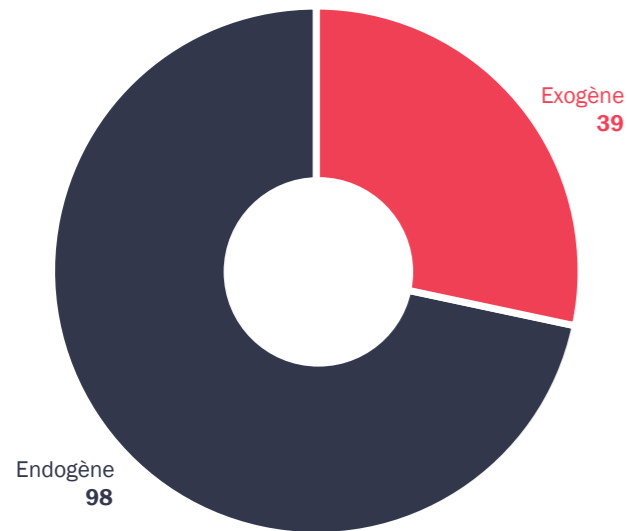
## Nombre de projets



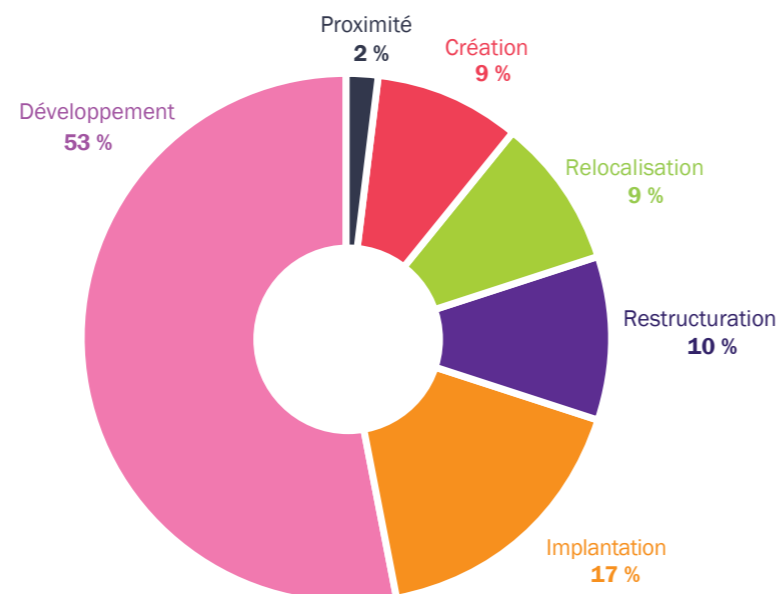
## Nombre d'emplois



## Origine des projets en portefeuille



## Type des projets aboutis



## Animation de réseaux & partenariats Soutien aux filières

NOM DU CLUB	PILOTAGE DE PROJET CLUB D'ENTREPRISES
Club Tertiaire Relation Client (pilotage animation DDPT ALDEV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 entreprises tertiaires essentiellement Mutuelles Assurances Banques Services Prévoyance, secteur digital gestion des systèmes ;</li> <li>Structuration de filière, promotion et attractivité des métiers, partage d'expériences : 2021 ;</li> <li>Mesures d'impact de la crise sanitaire covid, partage plans de reprise de services, bonnes pratiques managériales innovantes (télétravail, recrutement à distance, e-learning) ;</li> <li>Évènement emploi : Osez la Relation Client avec 12 entreprises participantes ;</li> <li>6 Ateliers : gestion des organisations, management, accompagnement du changement, recrutement, gestion de compétences, amélioration continue et performances collectives (15 à 20 participants / atelier) ;</li> <li>Pilotage de la DTEC démarche territoriale des emplois et des compétences en relation client à distance sur ALM : 5 réunions avec 6 entreprises. Besoins de compétences, recrutement/attractivité marque employeur/ parcours et formation: édition d'un guide du télétravail en situation de crise sanitaire et d'un guide de l'offre de formation sur Angers secteur tertiaire et services) ;</li> <li>Plateforme Virtuelle de l'emploi : 29 CDD / Offres CDI permanentes /POEC Softec 12 conseillers ;</li> <li>Nouveau plan de communication avec de nouveaux outils (messagerie, charte graphique, newsletter, page web).</li> </ul>
Club Saint-Laud (pilotage animation ALDEV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>créé en 2018, 34 entreprises du nouveau quartier d'affaires, 3 000 emplois ;</li> <li>En partenariat avec ALTER</li> <li>Objectifs : promouvoir les usages du pôle multimodal, informer les entreprises de l'avancement de l'aménagement urbain, favoriser les échanges et la promotion du programme et de la stratégie territoriale. 2 Matinales en 2021 avec visite d'entreprises (25 participants) Focus 2022 sur l'offre stationnement du périmètre et la réponse du territoire.</li> </ul>
Club Immobilier de l'Anjou CIA (ALDEV contributeur Pilotage CCI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage d'actions collectives (70 membres en 2021) ;</li> <li>- Veille Observatoire OIE (ouverture aux fonds de commerce) ;</li> <li>- 4 Commissions de travail Activité, Tertiaire, Commerce, Habitat, 1/an (15 à 20 participants) ;</li> <li>- 2 Plénières thématiques sur le Décret tertiaire (51 participants) et le ZAN (44 participants) ;</li> <li>- Promotion de biens sur le site web immobilier-entreprises49.com,</li> <li>Finalisation du plan de cession d'actifs ALM en 2021.</li> </ul>

### Salon : le salon simi du 8 au 10 décembre 2021

- 22 000 visiteurs - 380 exposants - un nouvel espace City by SIMI ;
- 2 campagnes successives d'emailing groupés près de 1 000 contacts qualifiés ;
- Conférence « Rives vivantes : construire ensemble la ville de demain » avec Hélène Cruyppenninck, adjointe au maire d'Angers Environnement Nature en ville ;
- Des tendances : green building, biosourcing, construction bois, éco conception, mobility, bureaux serviciels, pilotage et maîtrise énergétique, éco circulaire, réversibilité, énergie positive, mobilité, etc.
- Interview maire président, rédactionnel rubrique Territoires Partenaires dans le magazine du SIMI.

## Faits marquants de l'année 2021

### Structuration des Services marchands du GIE ALE

PARTENAIRES	OBJET / MISSIONS
<p><b>PARTENARIAT ALDEV BAILLEURS SOCIAUX :</b> Mise en oeuvre du contrat d'intégration de la SOCLOVA au GIE ALE sur la première année pleine 2021 (contractualisation juillet 2020)</p>	<p><b>3 orientations stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les services marchands d'ALDEV et de son GIE ;</li> <li>• Trouver de nouveaux relais d'investissement public en immobilier alternatif et accompagner la stratégie de diversification immobilière des bailleurs sociaux ;</li> <li>• Favoriser le développement économique et accompagner les grandes transitions du territoire, en explorant des pistes innovantes de conception et montage de projets pour des projets complexes ou hybrides /nouvelle offre immobilière (sujets Politique de la Ville et QPV, logistique urbaine, économie émergente et circulaire, ECC, transition écologique, densification foncière et gestion de friches, commerce et centre-ville, ville intelligente).</li> </ul> <p><b>Un plan d'actions back et front office</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage de données marchés Apport de Conseil et expertise sur les marchés immobiliers et les tendances, de compétences et retours d'expérience format d'Ateliers, apport méthodologique, et harmonisation de pratiques ;</li> <li>• Aide à la définition programmatique (conception, types, gabarits, positionnement commercial) ;</li> <li>• Commercialisation des biens : action promotion prescription, apport d'affaires et suivi portefeuille clients (déploiement d'EUROP ASSISTANCE sur le R+3 de 665 m<sup>2</sup> du siège Cours Saint-Laud, Hémisphère Plateau de la Mayenne, programme Saint-Serge lot Eiffage de 4 000 m<sup>2</sup>, Station A Saint-Laud) ;</li> <li>• Accompagnement marketing communication pour le lancement de produits.</li> </ul> <p><b>Plus de 10 chantiers en cours en 2021.</b></p>
<p><b>PARTENARIAT ALDEV BAILLEURS SOCIAUX :</b> Préparation en 2021 de l'intégration de LOGIOUEST au GIE ALE contractualisée en mars 2022</p>	<p><b>Définition fin 2021 de la coopération préfigurant la future intégration de LOGIOUEST</b> Des formes de coopération innovante sur le marché de l'immobilier d'entreprise (services marchands de back et front office) et de l'ingénierie d'accompagnement des entreprises.</p>
<p><b>CONTRATS D'ALLIANCE</b></p>	<p><b>Nouveau contrat alliance avec LOGIOUEST Groupe POLYLOGIS</b> Accompagnement mobilité des salariés, accueil logement, intégration des dispositifs Emploi d'ALDEV, recrutement, clause d'insertion.</p>

#### • Implantations Internationales


##### - FSA Full Speed Automation

Entreprise de la Silicon Valley du club des entreprises de la Tech au développement ultra rapide, implante à Angers son 1<sup>er</sup> bureau en Europe, piloté par Luc Leroy ex dirigeant de la branche automatisation du géant automobile TESLA. La start up développe des solutions d'automatisation des processus industriels no code. 10 ingénieurs sont en cours de recrutement pour un objectif à terme de 40 collaborateurs.

##### - Europ Assistance

Cette bonne nouvelle internationale, fait suite au projet de développement du groupe Europ Assistance qui a rejoint sur la période les Cours Saint Laud et Carré d'orgemont (1 500 m<sup>2</sup>) et créé 200 emplois en 2021. Plus de 100 nouveaux collaborateurs sont attendus en 2022.



Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N84-DE

## À venir pour 2022

- Réaliser l'état des lieux prospectif des mises sur le marché de bureaux 2022/2025  
Évaluer l'impact des crises successives sur les montages d'opération, chantiers de construction et commercialisation de biens ;  
Qualifier les perspectives marché post Covid, les évolutions structurelles de business model et des stratégies immobilières en région au regard des grands projets à venir (dont requalification entrée Est de la Ville > 58 000 m<sup>2</sup>).
- Anticiper l'effort de prospection pour soutenir les transactions à l'échelle de l'agglomération : plan de marketing produits adossé au plan de marketing territorial ;
- Définir et mettre en oeuvre les prestations de conseil et d'apport d'affaires aux membres du GIE ALE (SOCLOVA et LOGIOUEST intégré en mars 2022) pour sécuriser les opérations d'investissement public en immobilier mixte de bureaux (grands projets, ZAC, QPV, diffus) et développer les innovations de conception et d'usages.

## Les activités en 2021

### L'activité de la plateforme :

Le total des mouvements (26 172) a augmenté de 40 % /2020 (et de 10 % par rapport à 2019).

L'aviation générale, et notamment basée, reste largement majoritaire. Elle représente 94,5 % du trafic en 2021. L'aéroclub est le 1<sup>er</sup> utilisateur de la plateforme avec 45 % du total des mouvements.

L'aviation d'affaires représente 2 % du trafic en 2021. Les reports ou annulations de certains évènements ont encore impacté négativement le trafic.

Les missions d'évacuations sanitaires, les dons et prélèvements d'organes, ont représenté 78 vols en 2021.

Depuis l'arrêt des vols saisonniers vers Bastia fin 2019, l'exploitant poursuit ses efforts de promotion auprès des compagnies, mais l'absence de visibilité à court terme et les changements de protocoles sanitaires affectent la stabilité nécessaire au rétablissement d'une liaison commerciale.

## Faits marquants de l'année 2021

**Temps fort :** du 15 au 18 juillet, les vols d'entraînement de la patrouille de France, venue clôturer le 171<sup>e</sup> Carrousel de Saumur, ont été suivis par de nombreux spectateurs.



### Objectifs et missions :

- Conforter et dynamiser la plateforme Angers Loire : développer l'aviation d'affaire, ouvrir de nouvelles liaisons saisonnières et développer l'occupation domaniale ;
- Assurer les relations avec le délégataire, contrôler l'exécution du Contrat de délégation de service public, la réalisation du plan d'actions et proposer des adaptations ;
- Piloter les études stratégiques, les projets de développement et d'aménagement en lien avec la zone d'activités Angers Marcé.

## Les activités en 2021

### • 55 projets des filières économiques accompagnés :

- Végétal : 9
- Santé : 7
- Silver économie : 9
- Tourisme : 2
- Numérique et électronique : 3
- Économie créative et culturelle : 7
- Économie sociale et solidaire : 9
- Projets interfilières : 3
- Projets d'innovation : 6

### • 51 projets Enseignement supérieur recherche accompagnés :

- Immobilier : 8
- Aide aux équipements : 4
- Projets de recherche : 37
- Études et dispositifs : 2



### Objectifs et missions :

- Accompagner les réseaux professionnels et acteurs basés sur le territoire, entre autres à travers l'instruction de subventions d'ALM ;
- (Co-)concevoir et appuyer des projets plus spécifiques : innovation/expérimentation, évènements/initiatives locales, politiques publiques d'ALM ;
- Contribuer au rayonnement des filières : participation à des réseaux (inter)nationaux, promotion sous diverses formes.

## Faits marquants de l'année 2021

- **[Territoire Intelligent]** Démarrage de la coordination du volet économique de Territoire Intelligent par Aldev ;
- **[Numérique]** Coopération Québec/Angers, participation d'angevins à la Semaine Numérique de Québec en tant qu'intervenants notamment et accueil d'une délégation de 12 professionnels du numérique à l'occasion de la Connected Week ;
- **[Végétal]** Actualisation du document « Angers & le Végétal », 3<sup>e</sup> édition 2021, en français et en anglais ;
- **[ESS]** Lancement du diagnostic ESS -Économie sociale et solidaire ;
- **[Santé]** Participation au lancement et au développement du Conseil de l'innovation du CHU – Centre hospitalier et universitaire - d'Angers ;
- **[Enseignement supérieur recherche]** : Publication étude de l'impact économique de l'Enseignement Sup et de la Recherche sur le territoire d'ALM.

## À venir pour 2022

- **[Végétal]** Contribution (notamment sur le volet métiers/emplois) à la dynamique « Année végétale 2022 » initiée à l'occasion du Congrès Mondial de l'Horticulture 2022 ;
- **[Enseignement supérieur recherche]** Signature du CPER – Contrat Plan État Région - 2021-2027 ;
- **[Enseignement supérieur recherche/Innovation]** Pilotage et/ou contribution aux groupes de travail « Entrepreneurat Étudiant », « Innovation » et « International » d'Angers Loire Campus ;
- **[Santé]** Soutien au réseau SAM-Sport, Activité physique et métiers de l'ingénierie.

## À venir pour 2022

- Développement de l'aviation d'affaire avec la proposition d'une nouvelle offre au départ d'Angers pour les chefs d'entreprises ;
- Finalisation des travaux d'aménagement de la voie de desserte de la nouvelle zone dédiée à l'implantation de hangars privés, et réitération des ventes de trois parcelles pour l'accueil d'entreprises et avions basés.



## Les activités en 2021

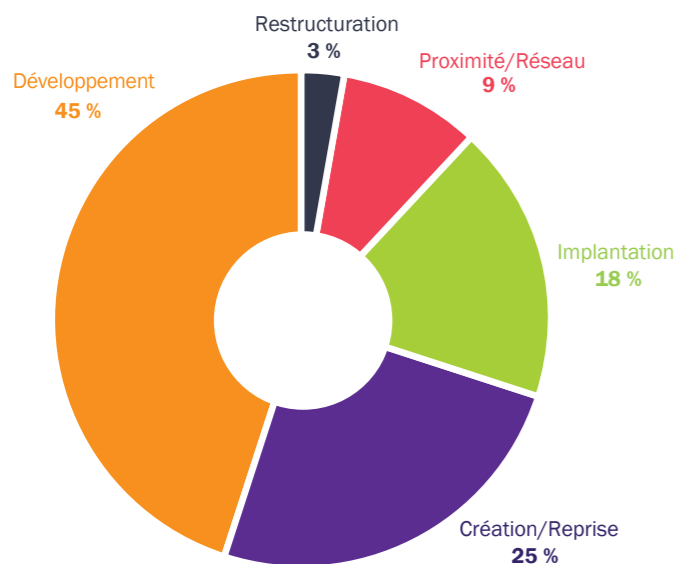
- 801 actions d'accompagnement qui ont concerné 746 entreprises, 128 projets aboutis ;
- 195 dossiers commerce dont 130 foncier/immobilier et 65 proximité ;
- ALDEV instruit des dispositifs de soutien financier aux entreprises : 293 750 € accordé de Prêt Anjou initiative (PAI), soit 46 dossiers ; 405 000 € de subvention attribué dans le cadre du FIE (Fond d'intervention économique) dédiés aux projets immobilier d'entreprise, pour un total de 5 dossiers délibérés ;
- La Fabrique à entreprendre (FAE) est un dispositif de soutien et d'aide au développement dédié aux entrepreneurs des quartiers prioritaires de la ville : 66 porteurs de projets et créateurs d'entreprises accompagnés.



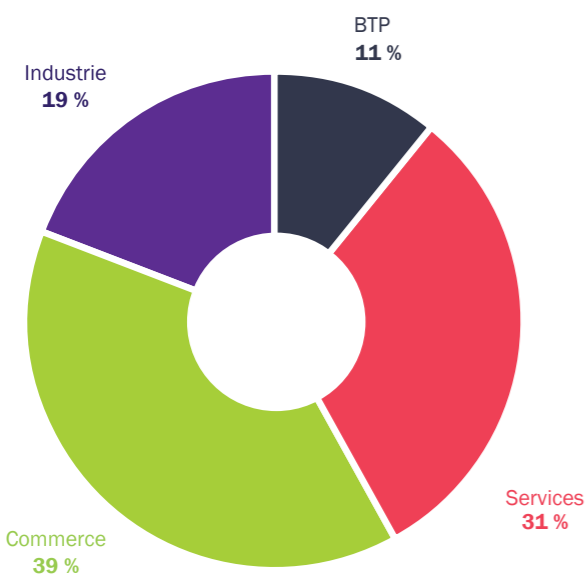
## Objectifs et missions :

- Accompagner les entreprises dans leur création, leur implantation et leur développement (en rapport avec les thématiques de l'industrie, la logistique, le transport, l'artisanat, le commerce) et commercialiser et gérer les parcs immobilier et foncier d'Angers Loire Métropole ;
- Développer différents dispositifs d'ingénierie et de financement de projets ;
- Instruire et gérer les dispositifs d'aide à la création et au développement des entreprises en lien avec les partenaires : Initiative Anjou ;
- Assurer le suivi et le développement de l'offre commerciale, la promotion du territoire et l'animation de clubs d'entreprises ;
- Favoriser les actions d'accompagnement pour aider à l'entrepreneuriat dans les quartiers et assurer le lien avec les équipes projet Nouveau programme de renouvellement urbain sur le volet économique ;
- Assurer le service de proximité et la transmission d'informations aux communes et aux entreprises, et l'animation du tissu économique.

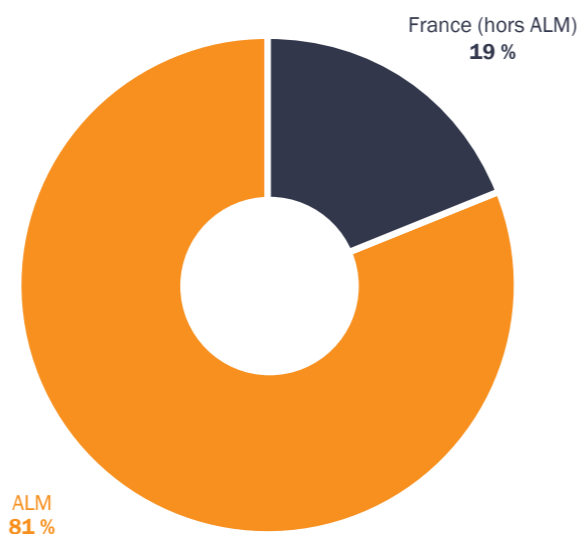
### Nature des projets accompagnés



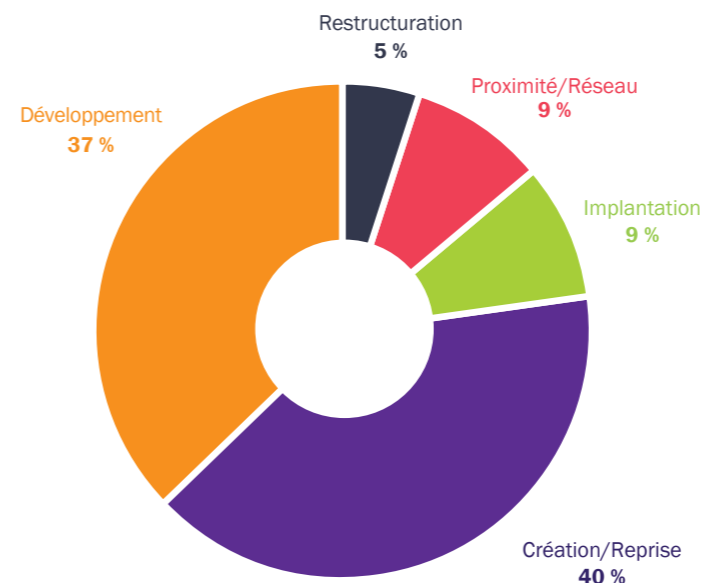
### Secteur d'activité des projets accompagnés



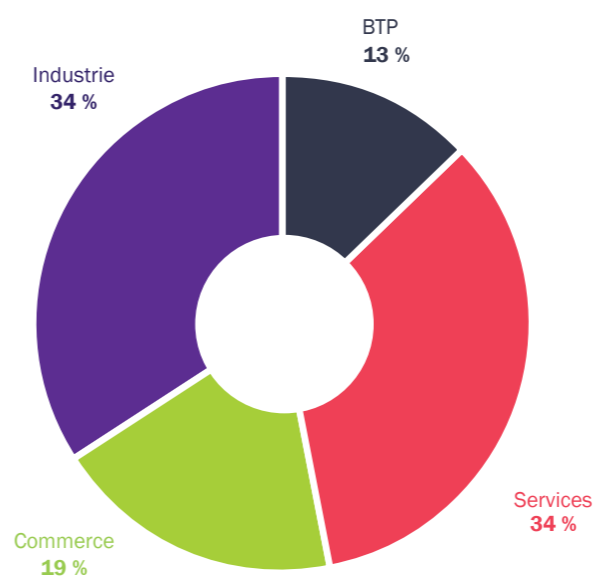
### Origine géographique des projets accompagnés



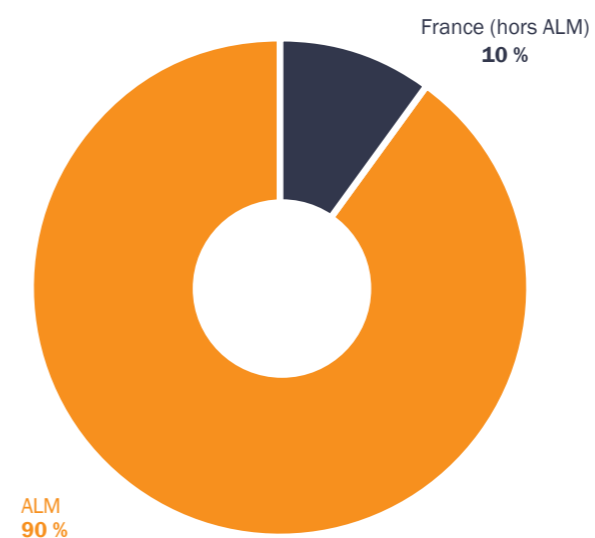
### Nature des projets aboutis



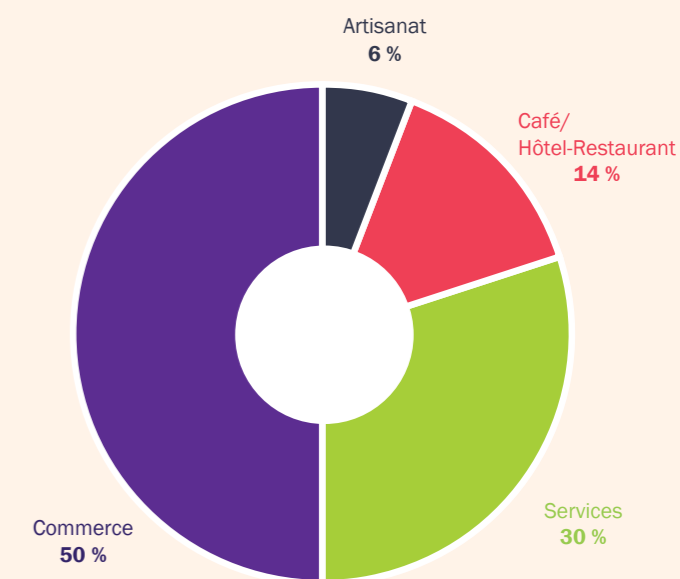
### Secteur d'activité des projets aboutis



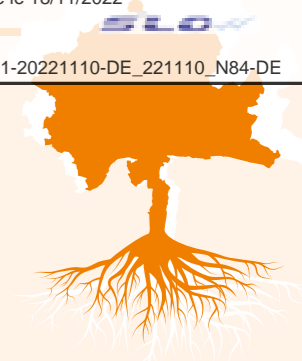
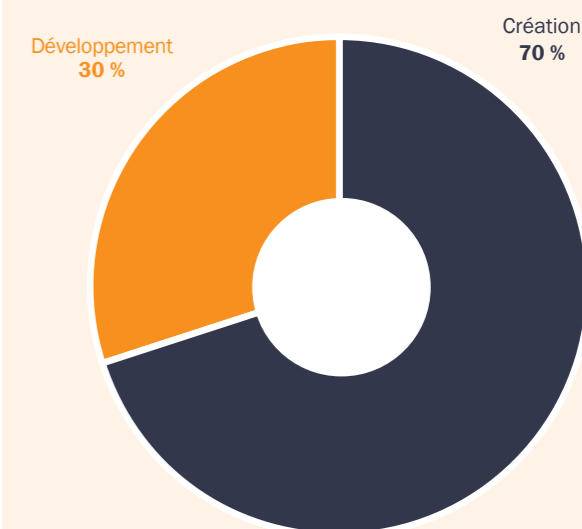
### Origine géographique des projets aboutis

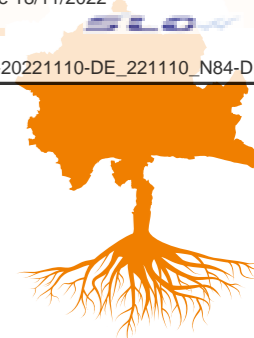


### Projets FAE par secteur d'activité



### Projets FAE par nature des projets





## Faits marquants de l'année 2021

- **CENTRAVET** : Finalisation des travaux de cette nouvelle unité de distribution de produits vétérinaires sur le PAC de l'Atlantique – L'ouverture de la plateforme du Grand Ouest destinée aux professionnels de santé vétérinaire est en activité depuis courant décembre. Entrepôt de 5 600 m<sup>2</sup> investissement de 3,5 M€ et une quinzaine d'emplois au démarrage.
- **IGNISSION** : Cinq entreprises angevines figurent dans le « Top 500 des champions de la croissance » publié chaque année par le journal Les Échos. 84<sup>e</sup> : Ignission (Angers, 35 salariés), spécialiste traitement en information et conseil en informatique. 98<sup>e</sup> : Physidia (Saint-Barthélemy-d'Anjou, 58 salariés), spécialiste de la dialyse à domicile. 327<sup>e</sup> : L'Adresse Anjou Maine (Siège social Beaucouzé, 100 salariés), rattachée au réseau national L'Adresse immobilier. 439<sup>e</sup> : Octave (Angers, 88 salariés), solutions de digitalisation du commerce. 484<sup>e</sup> : Logisseo (Angers, 40 salariés), logistique pour e-commerce.  
 Locataire d'Aldev de la pépinière Fleming depuis 2011 initialement sous le nom de Projid Ignission est le spécialiste de l'information et du conseil dans l'informatique et le digital, ainsi que le leader de la collecte intelligente de données. Elle est devenue Ignission en 2021 et est passée de 8 à 35 salariés. Avec un taux de croissance annuel de 58,35 % entre 2017 et 2020, elle se classe à la deuxième place régionale du classement des champions de la croissance 2022, et à la 84<sup>e</sup> place nationale. Son chiffre d'affaires est passé de 575 000 à 2,2 millions d'euros. L'objectif de l'entreprise est de simplifier la collecte de données pour l'utilisateur final et de convertir les processus manuels en de puissantes applications génératrices de business, etc.
- **PILOTE** (Longuenée-en-Anjou, fabricant de véhicules de loisirs) a annoncé qu'elle va agrandir de 4 500 m<sup>2</sup> son site de 20 000 m<sup>2</sup>. Objectif : augmenter la capacité d'assemblage de fourgons, vans et camping-cars Voyageur, la marque haut de gamme du groupe Pilote. Le projet est chiffré à 6 M€, dont environ 4,5 M€ pour le bâtiment et 1,5 M€ d'équipement. Début des travaux souhaités à l'été 2022, l'achèvement en 2023. Ce projet générera la création d'une centaine d'emplois dans les prochaines années. Dès à présent 50 personnes doivent être recrutées pour les métiers de l'assemblage et de la logistique. Créé en 1962, le groupe Pilote, dont le siège est à La Limouzinière (Loire-Atlantique), compte 3 sites de production : à La Limouzinière, à La Membrolle (Longuenée-en-Anjou) et en Allemagne.
- **CERDYS** : un des principaux producteurs horticoles français, a investi environ 1 M€ pour ouvrir sa plateforme logistique au sein du parc d'activités Pôle 49. 7 salariés ont été recrutés auxquels s'ajoutent environ 30 saisonniers sur ce site de 4 000 m<sup>2</sup> en location. Angers est le barycentre des six sites de production du groupe situés entre Orléans et la côte Atlantique (dont un sur la commune de Soucelles).  
 Avec 180 salariés, plus de 7 millions de pots écoulés chaque année et un chiffre d'affaires avoisinant les 25 millions d'euros, Cerdys fait désormais partie des cinq plus gros producteurs horticoles tricolores. Plantes grimpantes, petits fruits, vivaces, rosiers, etc. les plantes Cerdys sont distribuées dans près de 2 000 points de vente, essentiellement des jardinerie, partout en France.

### Nos entrepreneurs ont du Talent :

- **VANILLA BRIDGE** : Le concours des espoirs de l'économie a récompensé quatre lauréats pour valoriser et encourager leurs initiatives. Locataire d'Aldev au sein de la pépinière d'entreprises du Village St-Léonard, Noeline Rasoamandry qui a créé Vanilla Bridge en 2018 a obtenu le grand prix du jury de la Grande Aventure d'Entreprendre le 8 juin dernier au centre de congrès à Angers. Vanilla Bridge produit des extraits naturels de vanille bourbon de manière artisanale et éco-responsable en lien avec une coopérative à Madagascar, produits destinés aux professionnels et artisans de l'agroalimentaire.
- **P'TITS POIDS CAROTTES** : Lauréat Régional 2021 Talent des cités catégorie création - Épicerie 0 déchets, café cantine et ateliers pour réunir les habitants du quartier. C'est à la fois une épicerie vrac zéro déchet qui propose tous les produits du quotidien, et un lieu de vie avec un espace café / cantine qui accueille des ateliers, le tout à un prix très abordable pour que tous les habitants du quartier puissent y accéder. Les deux tiers des fournisseurs de l'épicerie sont issus des Pays de la Loire.



InVivo plateforme logistique

## À venir pour 2022

### LE PAC ANGERS OCÉANE : UNE FORTE DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

#### GRAVIS :

Entreprise familiale depuis 1927 d'environ 40 personnes (dont 20 sur ALM), spécialisée dans la distribution d'emballages primaires et présente sur 3 centres de distribution : Orly, Lyon et Trélazé. Pour faire face à une forte croissance d'activité notamment à l'exportation (distribution dans 40 pays différents - fichier de 1800 clients) Gravis va transférer et construire un nouveau siège social et bâtiment industriel d'une surface d'environ 4950 m<sup>2</sup> sur la zone Océane à Villevêque, générant 3 à 5 embauches. Acquisition d'une parcelle d'environ 1,2 ha pour un investissement minimum d'environ 4 M€ ;

#### COMETI :

Depuis 1982, COMETI est spécialisée dans la conception et la fabrication de chaufferies industrielles et compte environ 40 personnes (dont 20 sur ALM). Implanté sur 4 sites dont le siège social, le bureau d'études et un site de production à St Barthélemy d'Anjou, puis à Douai, Rennes et Lyon. COMETI connaît un développement constant depuis 2011 et a triplé son chiffre d'affaires pour atteindre 7,37 M€ en 2020. Elle va se doter d'un nouvel outil de 4500 m<sup>2</sup> (3 800 m<sup>2</sup> d'atelier et 700 m<sup>2</sup> de bureaux en R+1) avec une capacité d'extension de l'atelier de 2 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 18 000 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités de l'Océane à Verrières-en-Anjou. Investissement de plus de 6 M € et création de 6 emplois d'ici à 3 ans ;

#### ITEC :

Le groupe Itec basé à Verrières-en-Anjou est devenu un des leaders nationaux de la fabrication d'armoires électriques industrielles. Un développement qui se poursuit avec une nouvelle implantation sur le parc d'activités de l'Océane pour y transférer ITEC PRODUCTION – investissement de 7,5 M€ - terrain 1,9 ha, bâti de 6 700 m<sup>2</sup>. Création de 10 emplois pour un effectif total du futur site de 49 personnes en partie transférées d'une autre unité locale du groupe. ITEC compte désormais 350 salariés au sein de vingt filiales réparties sur toute la France. Il affiche un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros. La région Angevine accueille à la fois le siège social et plusieurs filiales représentant près de 100 personnes.

### 2 projets logistique se confirment :

Plateforme logistique portée par JBD expertise sur le PAC Angers Marcé : Ce projet de 42 000 m<sup>2</sup> sur un foncier de 9 ha va faire l'objet d'un dépôt de permis de construire et d'un dossier ICPE d'ici la 1<sup>re</sup> quinzaine d'avril 2022. Les échanges ont débuté fin 2018, de nombreuses contraintes environnementales ont entraîné le décalage du projet, dont les travaux devraient débuter à l'été 2023.

Plateforme logistique portée par Pitch immo (groupe Altarea Cogedim) sur le PAC Atlantique : Ce projet ICPE fait l'objet d'une procédure simplifiée dite « Cas par cas », le dossier sera déposé courant avril et permettra de développer un site d'environ 28 000 m<sup>2</sup>.

Nous pouvons aussi évoquer quelques mots sur le projet POMANJOU mais dont l'acte authentique sera signé que fin 2022 pour un démarrage travaux en 2023.

## Les activités en 2021

L'ensemble des actions emploi et insertion professionnelle ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- **7 128** personnes touchées par les actions emploi et insertion professionnelle déployées par ALDEV ;
- **5 025** personnes mobilisées sur des opportunités d'emploi ou démarches de recherche d'emploi, à travers l'animation territoriale emploi déployée dans les communes de l'agglomération et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les contacts directs ;
- **2 075** personnes accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle (Plan local d'insertion par l'emploi, clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics, emplois aidés, mission facilitateur d'emploi dans les quartiers, etc.) ;
- **1 015** entreprises ont été mobilisées ;
- Les actions d'ALDEV ont permis **2003** mises en relation avec des employeurs du territoire et à **2 353** personnes d'accéder à un emploi ;

Angers Loire Métropole a consacré un budget de **2 764 970 €** à la politique emploi et insertion professionnelle en 2021.



### Objectifs et missions :

**Pour soutenir l'emploi et l'insertion sur son territoire, Angers Loire Métropole s'est dotée d'une politique publique qui a pour objectifs de :**

- Faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi en complétant les actions déjà existantes sur notre territoire (notamment service public de l'emploi).
- Renforcer l'aide au retour à l'emploi pour les publics vulnérables (jeunes, seniors, habitants des quartiers prioritaires) ;
- Faciliter la création d'activité et l'accompagnement de projets innovants ;
- Mettre en œuvre le pilier Développement économique/Emploi du Contrat de ville unique.

## Faits marquants de l'année 2021

- Action de promotion des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Afin de soutenir et d'accompagner le développement de l'activité des SIAE, plus de 40 rdv auprès des donneurs d'ordre potentiels (communes, bailleurs sociaux, ALTER, CHU, Université, etc.) ont été organisés en présence de représentants des SIAE. Cette démarche avait pour objectif de mieux faire connaître les SIAE et d'encourager autant que faire se peut les donneurs d'ordre à utiliser les services et prestations des SIAE. En clôture des rendez-vous, un forum de rencontres a été organisé le 19 novembre 2021 à Trélazé. Il a réuni 100 participants ;
- Pour la première fois, franchissement de la barre des 300 000 heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion :
  - 305 339 heures réalisées soit 190 équivalents temps plein ;
  - 908 participants (dont 53 % habitants les quartiers prioritaires de la ville) ;
  - Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain sur Belle-Beille et Monplaisir : 25 033 heures d'insertion réalisées, 147 participants, 100 offres diffusées, 107 personnes accompagnées ;
- *angers-emploi.fr* remplace *angers.tagemploi.com* en offrant de nouveaux services et contenus. *angers-emploi.fr* agrège notamment les offres d'emploi, d'alternance et de stage qui se trouvent sur différentes plateformes de recrutement et qui concernent le périmètre de la communauté urbaine. À cela s'ajoutent les offres déposées directement sur le site par les entreprises qui recrutent sur le territoire. Le site est également le meilleur moyen de s'informer sur les événements emploi et d'accéder à toute l'offre de services d'Aldev ;
- « Partageons nos compétences », plateforme expérimentale de prêt de main d'œuvre d'Aldev, a été reprise par la Région et déployée sur l'ensemble du territoire Ligérien pour s'ouvrir au prêt de matériels, de matériaux et de locaux. « Solutions partage Angers » permet également la mutualisation de formation entre employeurs. En 2021, 32 entreprises se sont inscrites sur la plateforme.



## À venir pour 2022

- Accompagnement de 3 entreprises du territoire dans leur développement et dans leurs recrutements en nombre. Cet accompagnement prend la forme d'actions dédiées et sur mesure répondant aux besoins spécifiques des entreprises. Les besoins RH à ce jour sont estimés comme suit :
  - Europ Assistance : 150 recrutements ;
  - Verisure : 100 recrutements ;
  - Kuehne+Nagel : 150 recrutements.
- Le domaine d'activité de la logistique connaît un fort développement sur l'agglomération angevine depuis quelques années. Très dynamique, ce secteur subit de fortes tensions en matière de recrutement sur notre territoire. Afin de répondre aux besoins en emplois et compétences des entreprises de cette filière, un plan d'actions est en cours de réflexion. Élaboré en partenariat avec les entreprises du secteur et les partenaires concernés, il privilégiera les solutions rapidement opérationnelles et répondra aux priorités des acteurs économiques. Cette démarche devrait s'articuler, notamment, autour de la création d'un club d'entreprises de la logistique, qui sera un interlocuteur privilégié pour cette action ;
- Forum « Recruter autrement » ;
- Organisation d'une 4<sup>e</sup> édition du Forum « Recruter autrement ». Cette action a pour objectif de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'insertion en mettant en relation directe sous forme d'un job dating, des entreprises qui recrutent et des personnes qui ont suivi et qui terminent leur parcours d'insertion et qui sont prêtes à (ré) intégrer le marché de l'emploi. Ce Forum vise ainsi à permettre aux entreprises de trouver la ressource humaine dont elles ont besoin et de permettre au public en fin de parcours d'insertion de retrouver un emploi. Ce Forum devrait se tenir au cours du dernier trimestre 2022.



## Les activités en 2021

### Suivi des opérations et concessions :

- 20 opérations concédées dont 1 gérée par un syndicat mixte (Angers Marcé) ;
- **14 opérations en régie** (entièrement commercialisées pour l'essentiel) ;
- **8 sites en études** pour des créations ou extensions éventuelles de zones économiques principales et de proximité ;
- Opérations « mixtes » (habitat et tertiaire) de Cours Saint-Laud et Quai Saint-Serge : poursuite des travaux sur plusieurs projets mixtes habitat / tertiaire (chantier de Métamorphose en cours, Siège de Podeliha livré en fin d'année, résidences étudiantes et de tourisme en cours, chantiers sur des plots tertiaires de grands comptes) ;
- Angers/Les Ponts-de-Cé : réflexion sur l'aménagement de la ZAC de Moulin Marcille 2 & redéfinition du plan masse en lien avec la stratégie commerciale associée & étude de faisabilité d'une piscine intercommunale Sud Loire.

### Mandats d'études pré-opérationnelles :

- Mûrs-Érigné - extension de la Zone d'activités économiques (ZAE) de l'Églantier : fin du mandat d'études passé avec Alter / engagement de cette nouvelle ZAE de proximité, avec concertation préalable menée sur 2021 ;
- Cantenay-Épinard - Bellevue 2 / St Gemmes-sur-Loire - Bernay et Le Plessis-Grammoire - La Petite Boitière : fin du mandat d'études pour l'extension éventuelle de ces trois ZAE, avec lancement d'une phase opérationnelle actée sur les ZAE de Bernay et Bellevue 2 ;
- Verrières en Anjou : poursuite des études de Nouvelle Océane, dans la continuité de l'Océane extension 3, Parc d'activités communautaire (PAC) existant, avec l'engagement de la phase de diagnostic préalable par l'équipe d'urbaniste - paysagiste retenue ;
- Longuenée-en-Anjou / La Membrolle-en-Anjou - Restructuration de la ZAE de la Perrière : fin du mandat d'études passé avec Alter / engagement acté de la restructuration - extension de cette ZAE de proximité ;
- Avrillé/Le Fléchet : mandat d'études en cours pour la création d'un Parc d'activités communautaire (PAC).



### Objectifs et missions :

- Contribuer au développement économique de l'agglomération en aménageant les zones d'activités économiques communautaires dans le cadre des grands documents d'orientation : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma directeur économie et emploi durable, schéma tertiaire ;
- Piloter les concessions d'aménagement et les contrats de mandats d'études confiés à ALTER ; ainsi que l'aménagement des zones d'activités économiques en régie.
- Suivre la commercialisation en lien avec les partenaires satellites ALDEV et ALTER ;
- Garantir la qualité globale des projets sur les plans urbains, architecturaux et environnementaux et la qualité du niveau de service et des conditions d'implantation des entreprises, ainsi que les modalités de gestion future des espaces publics créés.



## À venir pour 2022

- Angers - Cours Saint-Laud et Quai Saint-Serge : poursuite des travaux sur plusieurs projets mixtes habitat/tertiaire ;
- Avrillé : achèvement de la concertation préalable à l'aménagement du secteur dit " La Baratonnière " ;
- Verrières-en-Anjou : lancement de la concertation préalable à l'aménagement du secteur dit " Nouvelle Océane " ;
- Lancement opérationnel de plusieurs zones économiques de proximité (à travers des concessions d'aménagement confiées à ALTER et la création de ZAC) sur Bernay (St-Gemmes-sur-Loire), l'Églantier (Mûrs-Erigné) et Bellevue 2 (Cantenay-Épinard).



## Les activités en 2021

**Dans un contexte sanitaire encore très impactant en 2021 (absence d'activité de janvier à mai 2021), le niveau d'activité, même s'il est plus favorable qu'en 2020, ne retrouve pas son niveau de 2019.**

### Pour l'activité tourisme

- 86 227 touristes et visiteurs ont été accueillis à l'office de tourisme en 2021 dont 14 % d'étrangers essentiellement Belges, Allemands, Espagnols et Hollandais ;
- 15 426 personnes ont été accueillies au sein des 12 bureaux d'information touristique du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et 1303 personnes à la conciergerie vélo à Angers ;
- Pour le service groupe : on enregistre 134 dossiers dont 15 séjours pour au global 4 500 visiteurs ;
- 75 visites guidées individuelles ont été organisées pour au global 855 participants ;
- L'office de tourisme a vendu 1924 City pass et 21 250 billets de visites ;
- 153 hébergements ont été réservés via la Centrale Hébergement individuelle ;
- On enregistre 75 nuitées encaissées sur le Port d'Angers et 30 demandes d'information d'avril à septembre ;
- Malgré le contexte, Made in Angers, l'événement vitrine de l'économie locale a pu être maintenu et accueillir 5 118 visiteurs ;
- Destination Angers a lancé la 1<sup>re</sup> édition du festival Européen du Gravel, Nature is Bike en juin 2021, événement éco-engagé qui a connu, malgré le contexte sanitaire, un fort retentissement médiatique, avec 1 000 participants aux rides, un salon du Gravel et Vélo d'Aventure, des animations sur 3 jours ;
- Destination Angers s'est engagée aux côtés de la collectivité sur l'ensemble des schémas et réflexions engagées notamment le contrat de Transition écologique, le schéma des boucles vertes, le programme Rives vivantes, le projet place Académie Kennedy.

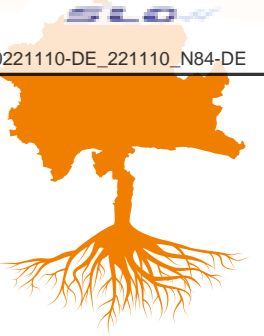
### Pour l'activité événementielle

- 173 événements ont été accueillis ou organisés par Destination Angers en 2021 dont 41 au parc des expositions et 127 au centre de congrès et 5 en extérieurs. Parmi ces événements on recense 54 événements grand public (dont Angers Geek Festival), 4 salons professionnels (dont le salon du Cheval, salon de l'Habitat), 16 congrès dont le congrès International ESREL ;
- Au global 171 566 visiteurs et 2 508 exposants ont été accueillis sur ces événements ;
- 12 000 nuitées ont été réservées auprès de la centrale tourisme d'affaires.



## Objectifs et missions :

- Assurer la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme, du centre de congrès et du parc des expositions ;
- Assurer la promotion du tourisme d'agrément et du tourisme d'affaires du territoire de la communauté urbaine en développant une stratégie marketing et d'accueil d'événements ;
- Développer la commercialisation de produits et prestations touristiques, en lien avec les acteurs du territoire ;
- Faire rayonner le territoire et développer son image en France et à l'International.



## Faits marquants de l'année 2021

- En 2021, Destination Angers a innové et changé son système d'information touristique en intégrant le réseau Apidae. Plus intuitive, plus moderne, la base de données Apidae facilite le référencement des offres touristiques. C'est un gain de temps et une meilleure qualification de la donnée pour l'office de tourisme. Pour le prestataire, les démarches sont simplifiées grâce au système de mise à jour numérique.
- Afin d'offrir à ses visiteurs des supports d'information toujours plus adaptés à leurs besoins, Destination Angers propose désormais un carnet de séjour ultra-personnalisé sur mobile. Un outil moderne contenant toutes les informations utiles selon le profil et les envies du visiteur. Touristes en week-end à Angers, nouveaux arrivants ou Angevins de longue date mais curieux de mieux connaître la ville et son agglomération, ce nouveau media deviendra vite indispensable. Élaboré avec les conseillers en séjour, cet outil est proposé aux visiteurs de l'office de tourisme, sur place, par échange de mail ou par téléphone.
- Destination Angers a également déployé plusieurs outils de communication pour accompagner la relance de l'activité par des campagnes média (vidéos, nouveau site internet). Par ailleurs, une plateforme web et mobile destinée à amplifier et hybrider les événements a été lancée. Cette application Destination Angers Events est une nouvelle réponse aux attentes des exposants et visiteurs dans le cadre de la transformation numérique du secteur événementiel.

## À venir pour 2022

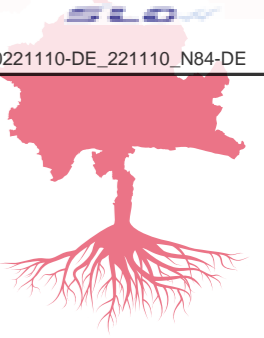
- Renouvellement de la certification qualité de l'office de tourisme en catégorie 1 : le Comité national de gestion de la marque a décidé de recentrer l'audit sur l'écoute client et l'évaluation de l'accueil. Un nouveau référentiel désormais applicable a été instauré, constitué de 2 évaluations complémentaires à effectuer tous les 5 ans. En plus de l'audit complet, une visite mystère de l'Office de Tourisme principal et des 7 Bureaux d'Information Touristique a été planifiée en août 2022 ;
- Engagement dans la démarche ISO 20121 : En cohérence avec les enjeux actuels du secteur du tourisme et de l'événementiel, Destination Angers structure son engagement dans une démarche RSO dans l'optique à terme d'une certification ISO 20121, norme de management responsable pour améliorer et développer de nouvelles pratiques dans l'organisation et l'accueil d'événements éco-conçus et à terme de label Destination tourisme durable ;
- Développement de l'offre de congrès et d'événements en cohérence avec les points forts d'Angers Loire Métropole « Art de Vivre & Nature ». La finalité est de renforcer la notoriété du territoire au niveau touristique, mais aussi comme une destination incontournable des congrès scientifiques et de l'innovation événementielle en lien avec ses filières d'excellence. À titre d'exemple, le festival Nature is Bike, permet d'attirer les regards sur notre Destination à l'échelle européenne, mais aussi de prévoir des déclinaisons grand public touristiques autour du vélo d'aventure et bike-packing.



# RE

## Rapport financier



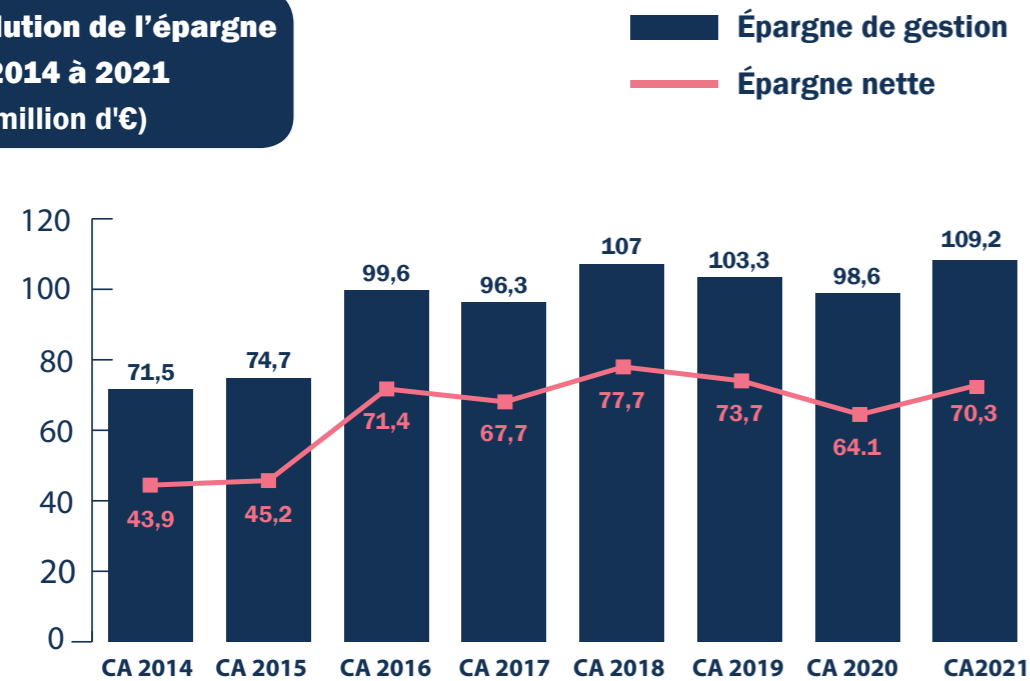


## Les principaux enseignements du compte administratif 2021

- **Un budget volontariste dans son exécution.** 100 % des 500 millions € des crédits de dépenses prévues lors du BP 2021 ont pu être mis en œuvre dans ce contexte de crise.
- **Un territoire résilient avec une fiscalité « entreprises » en progression et une épargne brute qui dépasse son niveau d'avant crise avec 98,3 M€.**
- **Un budget de fonctionnement solide avec :**
  - Une forte progression des recettes de fonctionnement (à taux de fiscalité constants) : + 16 M€ (dont la moitié liée à des cessions),
  - Des charges de fonctionnement (+ 2,2 %) en hausse mesurée, notamment pour lutter contre les effets de la crise sanitaire,
  - Une épargne de gestion qui atteint 109 M€. Cette épargne permet de rembourser les annuités de dette et d'autofinancer le volume important des investissements en cours.
- **Un budget d'investissement exceptionnel :**
  - 206 M€ de dépenses réalisées en 2021 (soit une progression de + 16 % par rapport à 2020) dont 147 M€ d'investissement (71 % du total) consacrés à la transition écologique notamment avec le tramway.
- **Une dette sous contrôle,** proche des 542 M€ avec une capacité de désendettement de 5,5 années. Cela reste loin du niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'État. Il en est de même en retraitant les produits de cession, la capacité de désendettement 2021 est de 6 ans contre 5,9 en 2020.

## L'épargne

Évolution de l'épargne de 2014 à 2021 (en million d'€)

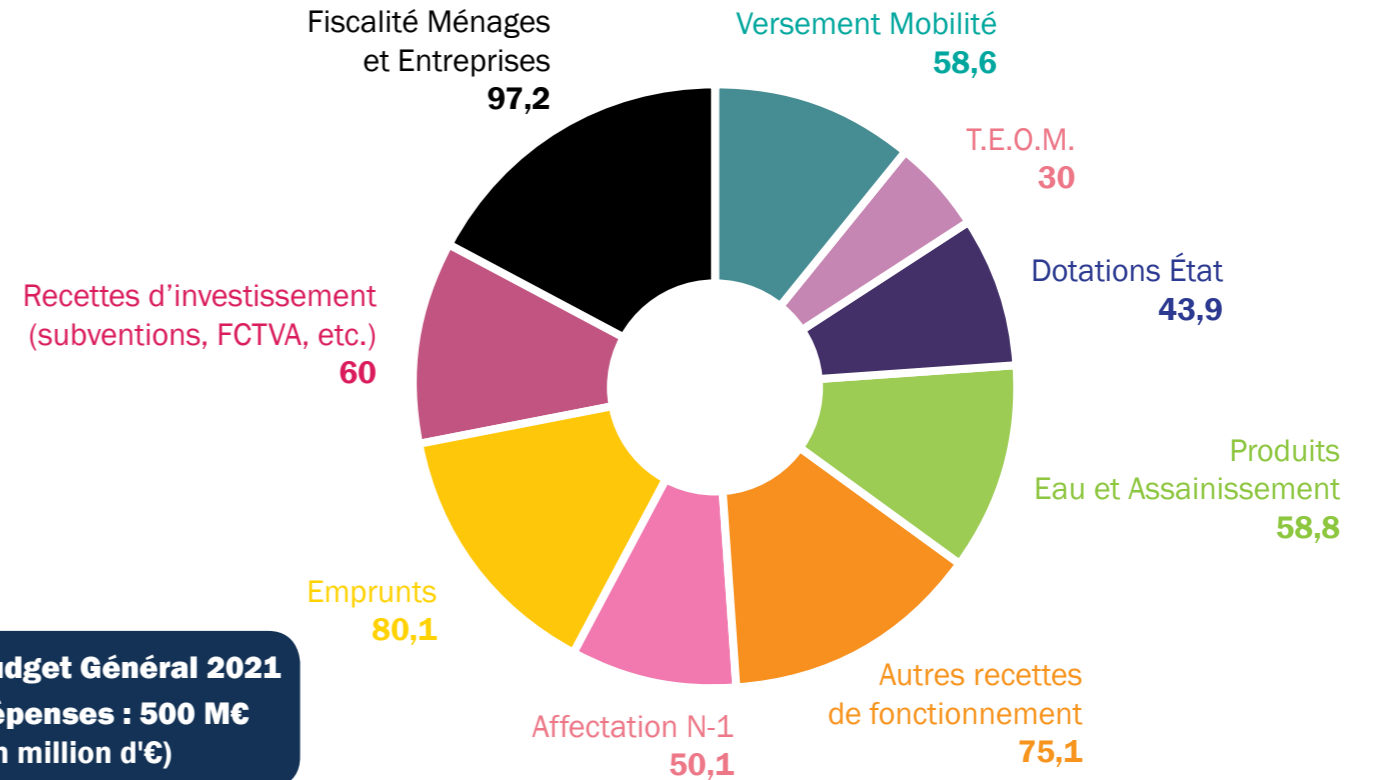


L'épargne de gestion 2021 franchit à nouveau la barre symbolique des 100 M€ et atteint son plus haut niveau depuis la création de notre EPCI. Après financement des annuités de dette, la collectivité dispose encore de 70 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements.

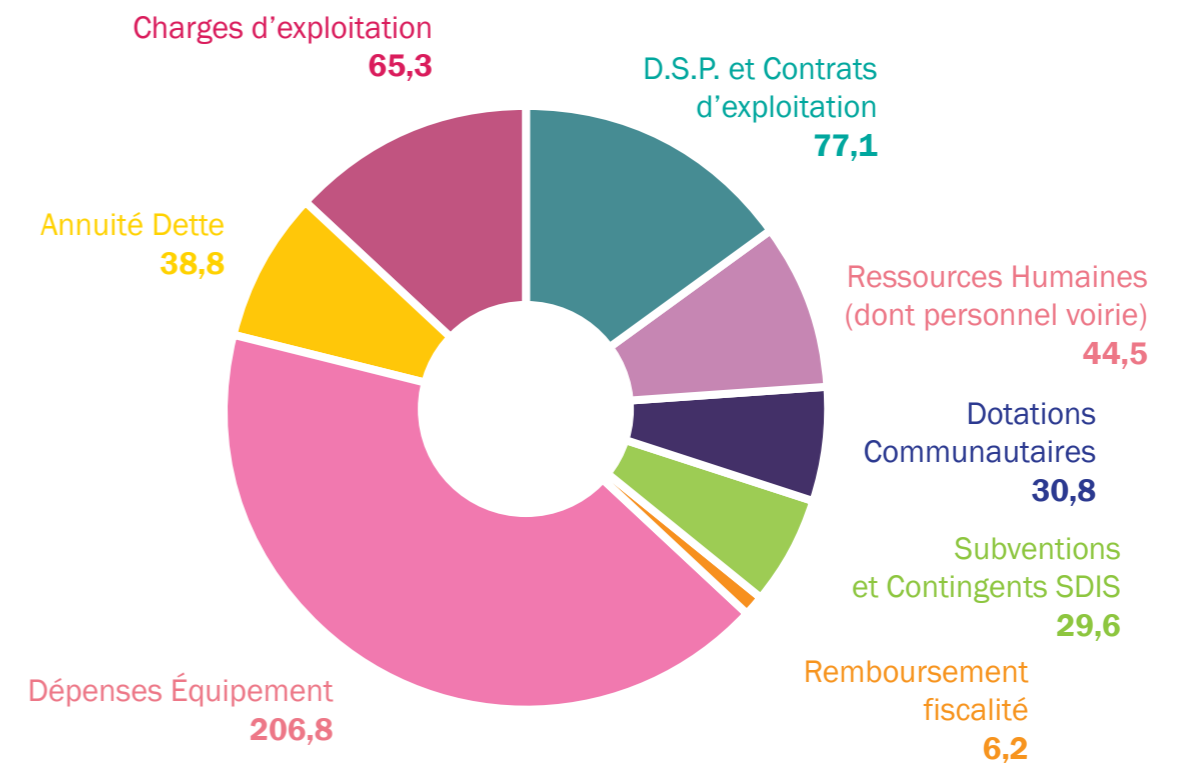
Les efforts de gestion engagés sur la période 2014-2020 ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (530 M€ sur ces 3 dernières années).

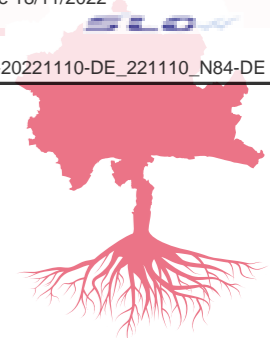
## Composition des dépenses et des recettes de fonctionnement

**Budget Général 2021**  
**Recettes : 553 M€**  
 (en million d'€)



**Budget Général 2021**  
**Dépenses : 500 M€**  
 (en million d'€)



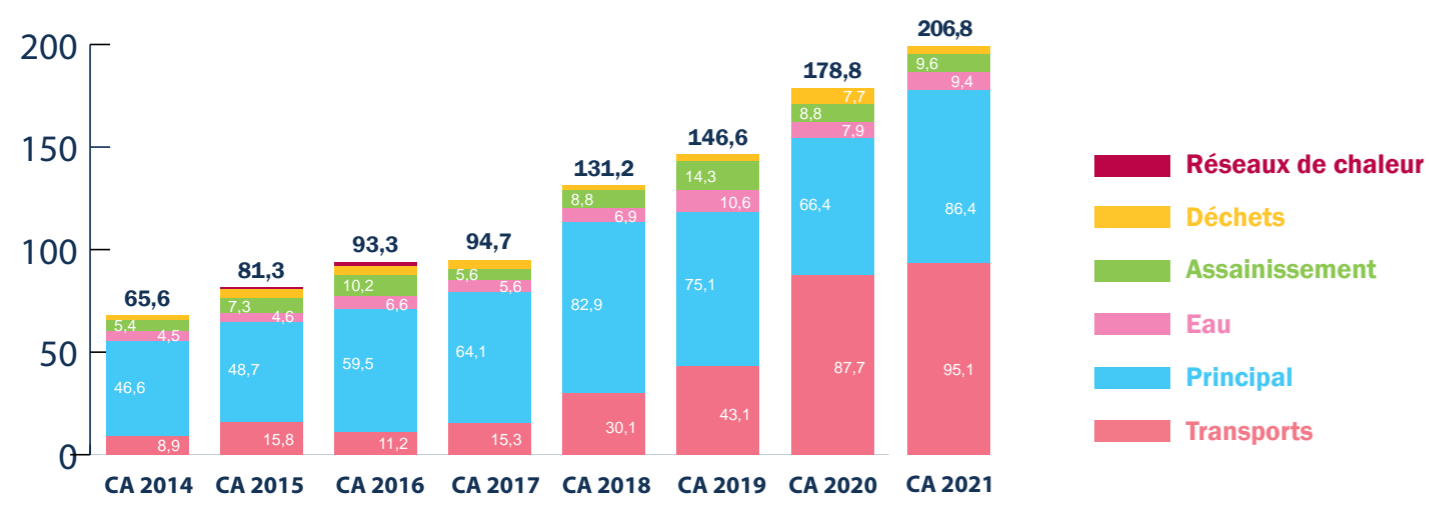


## L'investissement en 2021

En 2021, Angers Loire Métropole totalise **206,8 M€** de dépenses d'investissement contre 179,6 M€ en 2020 (soit + 16 %). Ce niveau est exceptionnellement élevé du fait des travaux du tramway et a été en outre réalisé dans un contexte de confinement au début 2021.

**La montée en charge progressive des dépenses d'investissement du budget transports a ainsi abouti à 307 M€ de dépenses cumulées depuis 2014.**

**Évolution des dépenses d'investissement CA 2014 - CA 2021 hors dette - (en million d'€)**



## La dette

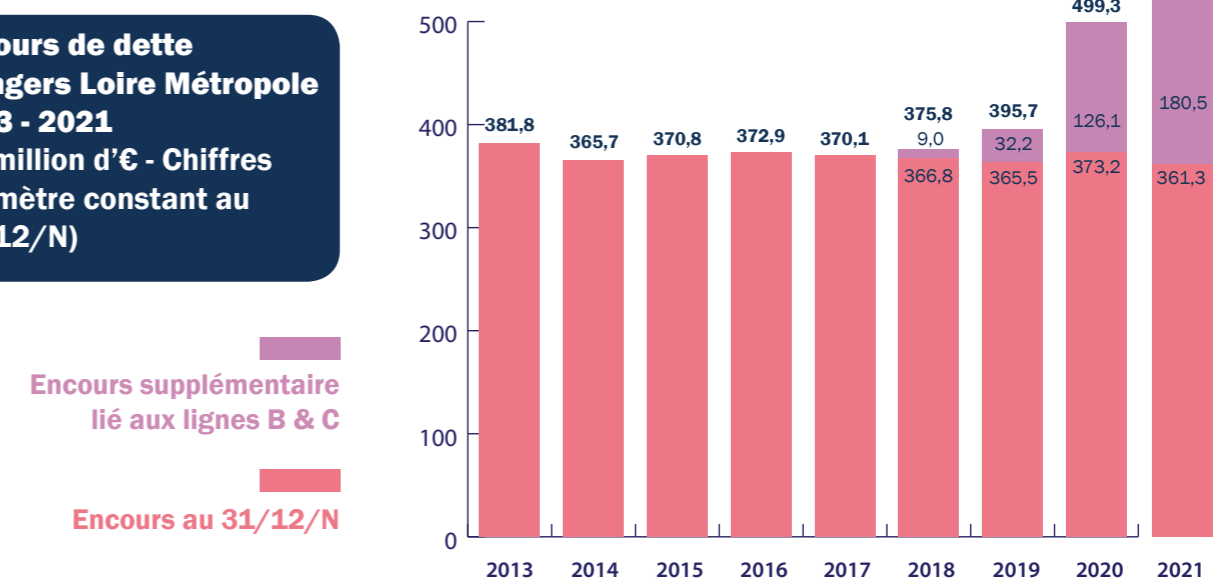
**L'année 2021 est marquée par une augmentation de l'encours de dette d'un peu plus de 42 M€, exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway.** Ainsi au 01/01/2022, l'encours de la dette atteint 541,8 M€.

Cette hausse était programmée et va se poursuivre en 2022 avec au maximum + 40 M€ de dette supplémentaire. Notre collectivité a préparé depuis plusieurs années le financement de cette nouvelle infrastructure aux meilleures conditions.

La volonté forte de maîtriser notre encours de dette sur la période 2014-2022 (- 20 M€ hors tramway) et une épargne solide permettent aujourd'hui à la collectivité de poursuivre le financement des travaux des lignes B et C avec des fondamentaux financiers de qualité.

Parallèlement à cette hausse du niveau global de dette, on constate également une poursuite de réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 76,2 M€ soit 14 % de l'encours (contre 148 M€ en 2014 soit un risque divisé par deux).

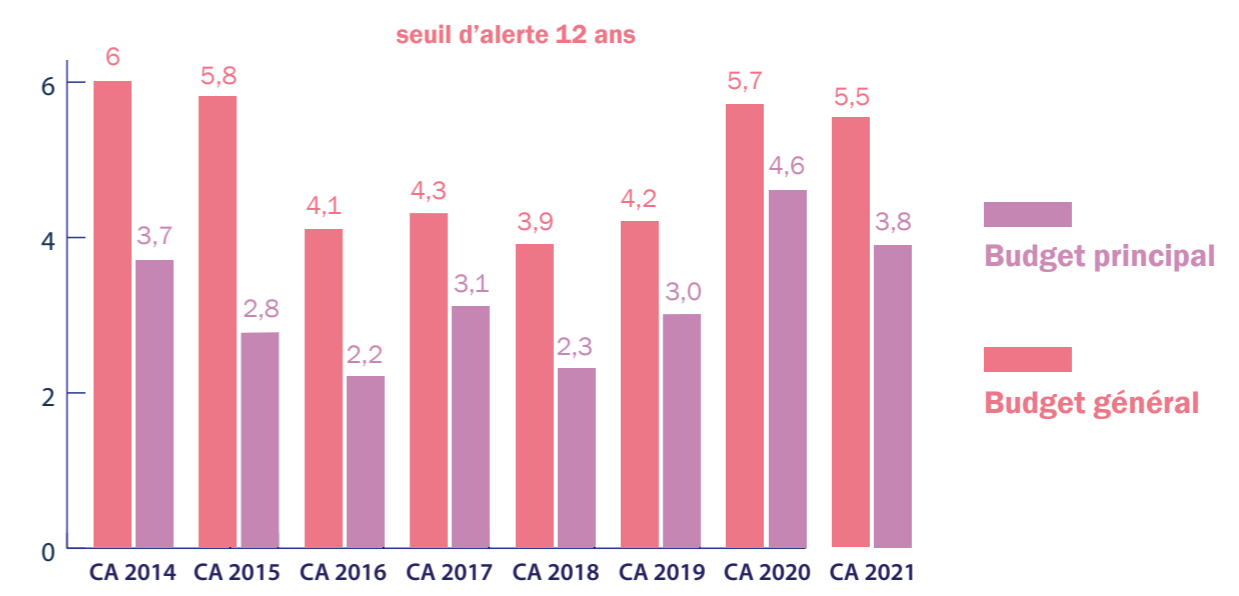
**Encours de dette d'Angers Loire Métropole 2013 - 2021 (en million d'€ - Chiffres périmètre constant au 31/12/N)**



### La capacité de désendettement

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette, en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement est de 5,5 ans pour le budget consolidé et de 3,8 ans pour le budget principal. Ces niveaux restent excellents et bien inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'État, y compris avec les valeurs retraitées des cessions de 6 ans pour le budget consolidé et de 4,8 ans pour le budget principal.





Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N84-DE



angers loire  
métropole  
communauté urbaine

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N84-DE



angers loire  
métropole

communauté urbaine

MAIRIE DE BEAUCOUZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ

Séance du 10 novembre 2022

Délibération n° 2022-84

**INTERCOMMUNALITÉ**

**Angers Loire Métropole – Rapport d'activités 2021**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Étaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agrès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

Exposé : M. Yves COLLIOT

Exposé :

Le rapport d'activités 2021 d'Angers Loire Métropole vient de nous être communiqué.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales issues de la loi du 12 juillet 1999, ce rapport joint en annexe doit faire l'objet d'une communication par chacun des représentants de la commune au Conseil municipal en séance publique.



Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

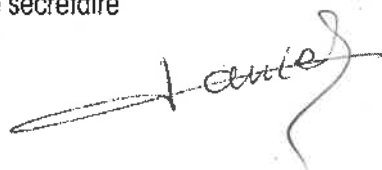
**Il vous est proposé :**

- de nous faire part des observations ou interrogations que vous suscite ce rapport.
- d'acter la présentation de ce rapport.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation.**

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire



Yves COLLIOT

**CONVENTION DE GESTION DELEGUEE**

**Bilan de clôture**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
 Reçu en préfecture le 18/11/2022  
 Publié le 25/11/2022  
 ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N85-DE

**Constatation du solde avant écritures de clôture**

EQUILIBRE FLUX D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES en 458112		RECETTES en 458212	
Réalisations 2015	94 211,67 €	228 000,00 €	enveloppe 2015
Réalisations 2016	95 372,63 €	91 211,66 €	enveloppe 2016
Réalisations 2017	100 513,80 €	243 144,54 €	enveloppe 2017
<b>Solde 2015/2017</b>	<b>290 098,10 €</b>	<b>562 356,20 €</b>	<b>272 258,10 €</b>
Réalisations 2018	211 265,54 €	331 381,43 €	enveloppe 2018
Réalisations 2019	399 768,03 €	123 625,20 €	enveloppe 2019
		31 751,88 €	autres recettes 2019
Réalisations 2020	603 556,65 €	484 981,36 €	enveloppe 2020
<b>Solde 2018/2020</b>	<b>1 504 688,32 €</b>	<b>1 534 096,07 €</b>	<b>29 407,75 €</b>
Réalisations 2021	482 389,65 €	375 990,47 €	enveloppe 2021
RAR 2021 sur 2022	1 736,08 €		
<b>Total Réalisations</b>	<b>1 988 814,05 €</b>	<b>1 910 086,54 €</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Solde avant clôture</b>		<b>78 727,51 €</b>	

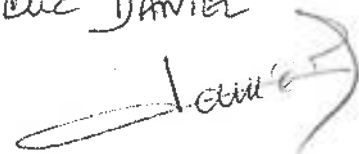
**Détails des recettes au 458212**

	VERSÉ	ACTUALISÉ
<b>Droit de tirage ALM</b>	<b>1 447 980,83 €</b>	<b>1 418 831,48 €</b>
Part AC voirie eaux pluviales	1 185 730,52 €	1 185 731 €
Abondement CU DGF	262 250,31 €	233 101 €
<b>Avances de subventions</b>		
<b>Amendes de police</b>		
<b>Fonds de concours commune</b>	<b>117 298,05 €</b>	<b>117 298,05 €</b>
<b>TVA</b>	<b>313 055,78 €</b>	<b>313 625,91 €</b>
<b>Total Enveloppe Voirie / ALM</b>	<b>1 878 334,66 €</b>	<b>1 849 755,44 €</b>
Dispositif Quai Bus		
Autres recettes	31 751,88 €	31 751,88 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 910 086,54 €</b>	<b>1 881 507,32 €</b>
<b>Ecart enveloppe voirie "Actualisée" - "Versée" :</b>		<b>28 579,22 €</b>

EQUILIBRE FLUX DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES en 458111		RECETTES en 458211	
Réalisations 2015	28 174,49 €	68 619,00 €	Versement 2015
Réalisations 2016	92 338,36 €	203 377,00 €	Versement 2016
		990,24 €	autres recettes
Réalisations 2017	192 735,38 €	203 996,00 €	Versement 2017
<b>Solde 2015/2017</b>	<b>313 248,23 €</b>	<b>476 982,24 €</b>	<b>163 734,01 €</b>
Réalisations 2018	272 674,25 €	272 674,25 €	Versement 2018
		1 421,77 €	autres recettes 2018
Réalisations 2019	233 035,27 €	233 035,53 €	Versement 2019
Réalisations 2020	287 424,82 €	84 950,29 €	Versement 2020
<b>Solde 2020</b>	<b>1 106 382,57 €</b>	<b>1 069 064,08 €</b>	<b>37 318,49 €</b>
Réalisations 2021	271 560,72 €	31 628,04 €	Versement 2021
RAR 2021 sur 2022	9 674,86 €		
<b>Total Réalisations</b>	<b>1 387 618,15 €</b>	<b>1 100 692,12 €</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Solde avant clôture</b>		<b>286 926,03 €</b>	

**Rappel de l'enveloppe de fonctionnement (hors RH)**

Enveloppe suite calcul AC	1 291 976,00 €
Fongibilité	98 679,00 €
Autres recettes	2 412,01 €
Dépenses réalisées	1 387 618,15 €
<b>Enveloppe non consommée</b>	<b>5 448,86 €</b>

Le secrétaire de séance  
 Luc DAVIER  




**CONVENTION DE GESTION DELEGUEE**

**Bilan de clôture**

**Ecritures de clôture pour solde des comptes 458**

**A verser par ALM à la commune : 399 817,43 €**  
Imputation commune : C/458211 289 338,04 € Solde sur le fonctionnement  
 C/458212 110 479,39 € Solde sur l'investissement

**A verser par la Commune à ALM : 86 426,78 €**  
Imputation commune : C/204 84 014,77 € Fonds de concours communal : dépenses au-delà du droit de tirage  
 C/458111 2 412,01 € Reversement recettes de fonctionnement

**Vérification des équilibres après écritures**

EQUILIBRE FLUX D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES en 458112		RECETTES en 458212	
Réalisations 2015	94 211,67 €	228 000,00 €	enveloppe 2015
Réalisations 2016	95 372,63 €	91 211,66 €	enveloppe 2016
Réalisations 2017	100 513,80 €	243 144,54 €	enveloppe 2017
<b>Solde 2015/2017</b>	<b>290 098,10 €</b>	<b>562 356,20 €</b>	<b>272 258,10 €</b>
Réalisations 2018	211 265,54 €	331 381,43 €	enveloppe 2018
Réalisations 2019	399 768,03 €	123 625,20 €	enveloppe 2019
		31 751,88 €	autres recettes 2019
Réalisations 2020	603 556,65 €	484 981,36 €	enveloppe 2020
<b>Solde 2018/2020</b>	<b>1 504 688,32 €</b>	<b>1 534 096,07 €</b>	<b>29 407,75 €</b>
Réalisations 2021	482 389,65 €	375 990,47 €	enveloppe 2021
RAR 2021 sur 2022	1 736,08 €		
<b>Total Réalisations</b>	<b>1 988 814,05 €</b>	<b>1 910 086,54 €</b>	<b>Total recettes</b>
Recettes à reverser	31 751,88 €	110 479,39 €	Vers. solde par ALM
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 020 565,93 €</b>	<b>2 020 565,93 €</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Solde final</b>		<b>- €</b>	

EQUILIBRE FLUX DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES en 458111		RECETTES en 458211	
Réalisations 2015	28 174,49 €	68 619,00 €	Versement 2015
Réalisations 2016	92 338,36 €	203 377,00 €	Versement 2016
		990,24 €	autres recettes
Réalisations 2017	192 735,38 €	203 996,00 €	Versement 2017
<b>Solde 2015/2017</b>	<b>313 248,23 €</b>	<b>476 982,24 €</b>	<b>163 734,01 €</b>
Réalisations 2018	272 674,25 €	272 674,25 €	Versement 2018
		1 421,77 €	autres recettes 2018
Réalisations 2019	233 035,27 €	233 035,53 €	Versement 2019
Réalisations 2020	287 424,82 €	84 950,29 €	Versement 2020
<b>Solde 2020</b>	<b>1 106 382,57 €</b>	<b>1 069 064,08 €</b>	<b>37 318,49 €</b>
Réalisations 2021	271 560,72 €	31 628,04 €	Versement 2021
RAR 2021 sur 2022	9 674,86 €		
<b>Total Réalisations</b>	<b>1 387 618,15 €</b>	<b>1 100 692,12 €</b>	<b>Total recettes</b>
Revest recettes	2 412,01 €	289 338,04 €	Vers. solde par ALM
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 390 030,16 €</b>	<b>1 390 030,16 €</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Solde final</b>		<b>- €</b>	

Calcul du solde entre les avances versées par ALM et les dépenses travaux

	Travaux réalisés (hors quai bus)	Enveloppe ALM
2015	94 211,67 €	228 000,00 €
2016	95 372,63 €	91 211,66 €
2017	100 513,80 €	243 144,54 €
2018	211 265,54 €	331 381,43 €
2019	399 768,03 €	123 625,20 €
2020	603 556,65 €	484 981,36 €
2021	482 389,65 €	375 990,47 €
2022	1 736,08 €	
<b>Total</b>	<b>1 988 814,05 €</b>	<b>1 878 334,66 €</b>
<b>Solde</b>		<b>110 479,39 €</b>

Calcul du fonds de concours en cas de dépassement du droit de tirage

Montant des travaux HT hors quais bus	1 657 345,04 €
Droit de tirage ALM Voirie	-1 418 831,48 €
Autres recettes d'investissement	-31 751,88 €
Fonds de concours déjà versé	-117 298,05 €
<b>Montant actualisé du FdC</b>	<b>89 463,63 €</b>
Solde de l'enveloppe de fonctionnement	-5 448,86 €
<b>Montant du FdC après fongibilité</b>	<b>84 014,77 €</b>

## Avenant pour la clôture des conventions de prestation transitoire de services

### Cet avenant emporte les conventions suivantes :

Convention n°1 allant du 01/09/2015 au 31/12/2017


Convention n°2 allant du 01/01/2018 au 31/12/2021

### Angers Loire Métropole et la Commune de Beaucouzé

Avenant aux conventions de prestation de services portant sur :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale

Le secrétaire de séance  
Luc DAVIER



Vu pour être Annexé  
à la Délibération  
du Conseil Municipal

en  
date  
du

10 NOV. 2022

Le Maire



## Entre les soussignés

### **Angers Loire Métropole**

représentée par son Président ou son Vice-Président délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2022,

*Ci-après désignée, « Angers Loire Métropole »  
D'UNE PART,*

Et :

### **La COMMUNE DE Beaucouzé**

représentée par Yves COLLIOT, son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

*Ci-après désignée, la « COMMUNE »  
D'AUTRE PART,*

## **APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour :

- la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;

Dans l'attente de la mise en place pérenne de l'organisation la plus efficiente en proximité et d'une gouvernance permettant à Angers Loire Métropole d'exercer les compétences précitées, il a été nécessaire d'assurer la continuité et la sécurité du service public pendant la période transitoire. Angers Loire Métropole s'est donc appuyée sur les services des communes et leur a confié l'exercice pour son compte de :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses dépendances situées sur leur territoire ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;

ainsi que l'y autorisent les dispositions l'article L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

Ces articles reconnaissent en effet aux Communautés Urbaines la possibilité de confier à leurs Communes membres, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

La convention de prestation transitoire de services n°2 portant sur les années 2018 à 2021 a pris fin au 31/12/2021 et Angers Loire Métropole reprend pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant emporte les deux conventions successives conclues entre Angers Loire Métropole et la commune de Beaucouzé : la convention n°1 allant du 01/09/2015 au 31/12/2017 et la convention n°2 allant du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Cet avenant a pour objet d'approuver le bilan de clôture des opérations sous mandat portées par la commune pour le compte d'Angers Loire Métropole sur la période allant du 01/09/2015 au 31/12/2021.

Les dépenses et les recettes liées à l'exercice des missions de la présente convention, ont fait l'objet, d'une comptabilisation distincte dans le budget de la Commune.

## **Article 2 : Rappel des dispositions financières de la convention**

### Imputations comptables

Les dépenses réalisées par la Commune au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, sont retracées budgétairement et comptablement comme des opérations sous mandat sur un compte 458 qui est intitulé « Mandat de voirie pour Angers Loire Métropole » et qui fait l'objet d'une subdivision appropriée, tant en dépenses qu'en recettes. En dépenses, le compte 4581 est subdivisé en deux comptes séparés, distinguant les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement. Il en est de même dans le compte 4582 en recettes.

### Enveloppes de travaux

Angers Loire Métropole supporte la charge des dépenses engagées par la Commune dans la limite des enveloppes de travaux déterminées à la suite du calcul des attributions de compensation.

En cas d'excédent, tant sur l'enveloppe de fonctionnement que sur l'enveloppe d'investissement, la commune a la possibilité de basculer tout ou partie de cet excédent sur l'autre enveloppe en fonction de ses besoins (principe de fongibilité).

En cas de dépassement de l'enveloppe globale, la Commune supporte les dépenses supplémentaires et Angers Loire Métropole appellera par conséquent un fonds de concours.

### Subventions et autres recettes

Les subventions intégrées dans le plan de financement du PPI de la commune font l'objet d'une avance par ALM. La commune devra rembourser ensuite à ALM les subventions reçues qu'elle aura comptabilisées en recettes de son compte 458. De même, toute subvention non perçue par la commune mais ayant fait l'objet d'une avance de la part d'ALM devra être remboursée par la commune en fin de convention.

De manière générale, la Commune devra reverser à Angers Loire Métropole toutes les recettes perçues dans le cadre des travaux effectués au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole.

## **Article 3 : Bilan de clôture**

Le bilan de clôture a été réalisé à l'appui des décomptes des opérations réalisées par la Commune. Conformément à la rubrique 419422 de l'annexe au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, ces décomptes ont été signés par le comptable certifiant que les paiements et encaissements effectués par lui sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par le décret susvisé et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

L'ensemble des décomptes de dépenses de travaux signé par le comptable devront être transmis par la Commune à Angers Loire Métropole avant le 31 juillet 2022.

La commune s'engage à reverser à Angers Loire Métropole toutes les recettes d'investissement et de fonctionnement perçues postérieurement à l'établissement de ce bilan de clôture au titre de

dépenses exposées dans le cadre des opérations réalisées dans le périmètre de cette convention. La Commune devra alors transmettre à Angers Loire Métropole un décompte signé par le comptable précisant la nature et le montant de la recette.

#### **Article 4 : Modalités de versement**

Le bilan de clôture indique les flux financiers restant à verser par Angers Loire Métropole et/ou la Commune pour clôturer la convention.

##### **A verser par Angers Loire Métropole à la Commune**

Angers Loire Métropole versera les sommes dues à la commune en une fois dès réception de l'avenant de clôture signé des deux parties et sous réserve de la réception de l'ensemble des décomptes de travaux certifiés.

Des versements complémentaires à ceux prévus dans le bilan de clôture pourront toutefois être effectués sur la base de décomptes travaux correctifs ou complémentaires transmis par la Commune.

##### **A verser par la Commune à Angers Loire Métropole**

Angers Loire Métropole tiendra les sommes dues par la Commune dès réception de l'avenant de clôture signé des deux parties.

Toutefois, à la demande de la Commune, le reversement du trop-perçu sur avance d'investissement pourra être réalisé en deux fois, soit deux versements représentant chacun 50% du trop-perçu. Le premier versement interviendra à réception de l'avenant signé des deux parties. Le second versement interviendra avant le 31/12/2022. En cas de réception tardif de l'avenant signé, le reversement sera fait en une seule fois. Selon les mêmes modalités, le fonds de concours communal pourra également être versé en deux fois.

Aussi, le reversement à Angers Loire Métropole des subventions d'investissement pourra être échelonné en fonction de l'encaissement de ces recettes par la Commune. La Commune s'engage alors à fournir à Angers Loire Métropole au fur et à mesure de l'encaissement des subventions un état certifié par le comptable public justifiant les sommes perçues. Ces recettes pourront venir réduire le fonds de concours calculé dans le bilan de clôture, si celui-ci n'a pas encore été versé, ou faire l'objet d'un reversement à Angers Loire Métropole.

Dans le cas où l'avance de subvention versée par Angers Loire Métropole est supérieure aux montants de subventions finalement perçus par la Commune, Angers Loire Métropole appellera la différence en fonds de concours d'investissement.

#### **Article 5 – Annexes**

- Bilan de clôture de la Commune

A Angers, le

**Pour Angers Loire Métropole**

**Pour la Commune de Beaucouzé,  
Le Maire,**



**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-85**

**INTERCOMMUNALITE**

**Angers Loire Métropole – Clôture de la convention de gestion voirie et eaux pluviales**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoints, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : M. Yves COLLIOT**

Exposé :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances et des réseaux d'eaux pluviales.

Angers Loire Métropole a conclu avec chacune de ses communes membres une convention de délégation de gestion afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public. Par ces conventions, la Communauté urbaine a confié aux communes membres l'exercice en son nom et pour son compte de la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales.

Ces conventions de gestion déléguée ont pris fin le 31 décembre 2021 et Angers Loire Métropole reprend pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il convient d'acter la clôture comptable de ces conventions de gestion par avenant. Cet avenant emporte les deux conventions successives conclues entre Angers Loire Métropole et chacune des communes, soit la convention n°1 allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2017 et la convention n°2 allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Il a donc pour objet d'approuver le bilan financier de clôture des opérations sous mandat portées par la commune pour le compte d'Angers Loire Métropole sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2021.

Délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant de clôture (annexé à la présente délibération) à la convention de gestion à intervenir entre Angers Loire Métropole et la commune de Beaucouzé
- d'autoriser le Maire à le signer au nom de la commune.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire



Yves COLLIOT

le secrétaire de séance  
Luc DANIA


*J. Davy*



**Convention pour les études d'aide à la décision**  
Etude de faisabilité géothermie

Entre  
Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML)  
représenté par son Président Jean-Luc DAVY,

et  
La commune de BEAUCOUZE (COLLECTIVITE)  
représentée par Yves COLLIOT maire de la commune.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N86-DE

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

Le Siéml, syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire est un acteur public de l'énergie au service de la quasi totalité des communes et intercommunalités. Historiquement acteur de l'électrification, il a élargi son offre de services pour répondre aux besoins des territoires et agir pour la transition énergétique.

En 2020, le Comité syndical du Siéml a modernisé les missions portées par le service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable ». Le rôle des conseillers en énergie a été renforcé en adaptant son dispositif d'aide à la décision, objet de la présente convention.

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention formalise les modalités entre les parties signataires de la réalisation d'une étude d'aide à la décision par le Siéml.

- |  |  |
|--|--|
| - Type d'étude   | Etude de faisabilité géothermie                          |
| - Site étudié :  | Grope scolaire Jacques Prévert                           |
| - Collectivité :   | BEAUCOUZE  |
| - Surface chauffée :   | 2 058 m <sup>2</sup>                                     |
| - Le bureau d'études retenu pour effectuer la prestation sera choisi lors de l'émission du Bon de commande |  |
| - Délai estimatif de réalisation de l'étude :  | 8 semaines à partir du bon de commande émis par le Siéml |

**Article 2 - Modalités financières des études d'aide à la décision**

Par délibération n°12/2020 du 04/02/2020, le Comité syndical du Siéml a approuvé la partie IV "accompagnement des démarches de transition énergétique" du règlement financier définissant le taux de participation de la collectivité :

La collectivité dispose d'un Conseiller en Energie :	OUI
Pour la collectivité, le SIÉML bénéficie de tout ou partie de la TCCFE :	OUI
Participation de la collectivité sur le montant TTC :	40%

- Tarification de la prestation (€ HT) : 4 180,00 €
- Tarification de la prestation (€ TTC) : 5 016,00 €
- Montant de la participation du SIÉML (€ TTC) : 3 009,60 €
- Montant de la participation demandée à la collectivité (€ TTC) : 2 006,40 €

**Article 3 - Versement de la participation**

La collectivité s'engage à verser le montant de la participation à l'émission du (ou des) titre(s) de recettes par le Siéml.

Un premier titre de recette correspondant à **601,92 €**, ce montant prenant en compte des aides financières éventuelles.

Un second titre de recette correspondant au solde de la participation de la collectivité si les aides financières envisagées ne sont pas obtenues.

**Article 4 - Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir de la date de signature du SIÉML.

**Article 5 - Comptable assignataire**

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Pour la commune  
le maire de la commune,

Fait à Ecoflant \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Pour le SIÉML,  
le Président,

*Luc Dania*




**Convention pour les études d'aide à la décision**  
Etude de faisabilité géothermie

Entre  
Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML)  
représenté par son Président Jean-Luc DAVY,

et  
La commune de BEAUCOUZE (COLLECTIVITE)  
représentée par Yves COLLIOT maire de la commune,

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N86-DE

**Préambule**

Le Siéml, syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire est un acteur public de l'énergie au service de la quasi totalité des communes et intercommunalités. Historiquement acteur de l'électrification, il a élargi son offre de services pour répondre aux besoins des territoires et agir pour la transition énergétique.

En 2020, le Comité syndical du Siéml a modernisé les missions portées par le service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable ». Le rôle des conseillers en énergie a été renforcé en adaptant son dispositif d'aide à la décision, objet de la présente convention.

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention formalise les modalités entre les parties signataires de la réalisation d'une étude d'aide à la décision par le Siéml.

- Type d'étude :	Etude de faisabilité géothermie
- Site étudié :	Groupe scolaire Maurice Ravel
- Collectivité :	BEAUCOUZE
- Surface chauffée :	1 575 m <sup>2</sup>
- Le bureau d'études retenu pour effectuer la prestation sera choisi lors de l'émission du Bon de commande	
- Délai estimatif de réalisation de l'étude :	8 semaines à partir du bon de commande émis par le Siéml

**Article 2 - Modalités financières des études d'aide à la décision**

Par délibération n°12/2020 du 04/02/2020, le Comité syndical du Siéml a approuvé la partie IV "accompagnement des démarches de transition énergétique" du règlement financier définissant le taux de participation de la collectivité :

La collectivité dispose d'un Conseiller en Energie :	OUI
Pour la collectivité, le SIÉML bénéficie de tout ou partie de la TCCFE :	OUI
Participation de la collectivité sur le montant TTC :	40%

- Tarification de la prestation (€ HT) :	4 180,00 €
- Tarification de la prestation (€ TTC) :	5 016,00 €
- Montant de la participation du SIÉML (€ TTC) :	3 009,60 €
- Montant de la participation demandée à la collectivité (€ TTC) :	2 006,40 €

**Article 3 - Versement de la participation**

La collectivité s'engage à verser le montant de la participation à l'émission du (ou des) titre(s) de recettes par le Siéml.

Un premier titre de recette correspondant à **601,92 €**, ce montant prenant en compte des aides financières éventuelles.

Un second titre de recette correspondant au solde de la participation de la collectivité si les aides financières envisagées ne sont pas obtenues.

**Article 4 - Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir de la date de signature du SIÉML.

**Article 5 - Comptable assignataire**

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Pour la commune  
le maire de la commune,

Fait à Ecoflant \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Pour le SIÉML,  
le Président,

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-86**

**TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Convention SIEM – Etudes de faisabilité géothermie pour les écoles Jacques Prévert et Maurice Ravel**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : Mme Véronique GAUDICHET**

Exposé :

D'importants travaux de rénovation énergétique ont été menés depuis une dizaine d'années dans les écoles Jacques Prévert et Maurice Ravel.

Les systèmes de chauffage n'ont toutefois pas été modifiés (chauffage au gaz pour l'école Prévert, chauffage électrique pour l'école Ravel), et ces bâtiments figurent parmi les plus énergivores de la commune.

Le Décret « Éco Énergie Tertiaire », issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018, engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

L'objectif à atteindre, en application de l'article 175 de la loi Elan, est une réduction de la consommation d'énergie finale de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Afin de se conformer à ces objectifs, il convient de s'interroger sur nos modes de chauffage. Dans ce cadre, en lien avec le SIEML, il est proposé d'étudier la faisabilité d'une installation de géothermie dans les deux écoles.

Cette étude est prise en charge en partie par le SIEML, la commune ayant adhéré au Conseil en énergie partagée.

Le montant à la charge de la commune pour chaque étude s'élève à 2 006,40 €

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver les conventions à conclure avec le SIEML pour les études de faisabilité géothermie des écoles Jacques Prévert et Maurice Ravel, annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à les signer au nom de la commune.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Luc DANIEL



## Tarifs des emplacements des marchés de plein air

*Le droit de place est payable à l'avance sous forme de forfait trimestriel et donne droit à une autorisation d'occuper le domaine public communal.*

	<b>Réguliers</b> Tarif par marché hebdomadaire (mercredi ou dimanche)	<b>Occasionnels</b> Tarif par marché hebdomadaire (mercredi ou dimanche) Présence 8 fois maximum par trimestre
<b>0 à 6 m (petit véhicule)</b>	50 € le trimestre	30 € le trimestre
<b>Au-delà de 6 m (camion ou autre)</b>	80 € le trimestre	50 € le trimestre

*Le secrétaire de séance*

*Luc Damier*



**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-87**

**VIE ECONOMIQUE**

**Marché de plein air – Création et fixation des redevances d'occupation**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : Mme Véronique GAUDICHET**

Exposé :

La commune dispose désormais de deux marchés de plein-air, qui participent à l'animation du cœur de ville et qui proposent aux habitants des produits de qualité :

- Le marché du dimanche matin, qui existe depuis plusieurs années, mais qui s'est structuré et développé depuis 2021.
- Le marché du mercredi matin, plus récent, qui accueille de nouveaux commerçants et qui connaît également un franc succès.



Ces marchés sont installés sur le domaine public et la Ville en assure la gestion et l'organisation.

Par conséquent, le conseil municipal doit approuver la création des marchés de plein air, et fixer les redevances d'occupation du domaine public, après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Le maire est chargé d'établir un règlement du marché après consultation des organisations professionnelles intéressées. Il doit indiquer le montant des droits de place fixés par le conseil municipal et préciser le fonctionnement du marché.

**Délibéré :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2224-18 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2212-2 alinéa 3 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, article L.2125-1 ;

Considérant l'avis rendu par la CCI et l'UDCM49 ;

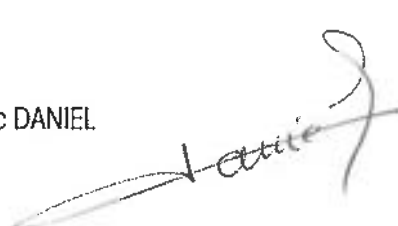
**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la création d'un marché de plein air en centre-ville, le mercredi matin et le dimanche matin,
- d'approuver les tarifs des droits de place tels que présentés en annexe,
- de charger M. le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Luc DANIEL



Le Maire



Yves COLLIGNON

**AVANT PROJET DETAILLE**

**BEAUCOUZE**

Opération : SECTEUR D HABITATIONS - Extension BT GENDARMERIE

Extension réseau DP BEAUCOUZE 14 Extension BT interne secteur d'habitation Programme Syndicat avec Adhésion 2022		Chantier N° 020.21.07.03		
Libellés		Qté	Unité	Total
<b>BPU 2022</b>				
<b>CHAPITRE I - ETUDES</b>				
01ETU002	Etablissement d'un fond de plan, à partir de documents cadastraux et/ou un extrait du PCRS fournis par le SIÉML ou des concessionnaires et organismes habilités	1,00	Forfait(s)	
01ETU032	Forfait déplacement et mise en place des stations de relevé pour lever topographique et report d'ouvrages après travaux par tranche de 200ml de voirie	1,00	Forfait(s)	
01ETU033	Lever topographique et report d'ouvrages après travaux pour le premier réseau ou réseau seul en tranchée ouverte ou non en zone agglomérée	41,00	ml	
<b>TOTAL CHAPITRE I - ETUDES :</b>				<b>606,64 €</b>
<b>CHAPITRE II - TERRASSEMENTS</b>				
02TER022	Ouverture, évacuation, remblaiement, d'une tranchée principale en terrain vierge ordinaire y compris en présence de réseaux durs existants (Largeur: 0,30ml - profondeur 1,00ml)	44,00	* ml	
02TER029	Plus value sur articles 02TER020-022-024 pour Fourniture Pose et Compactage Hors Agglomération Gntb (Grh) sur 0,40 m	44,00	ml	
02TER241	Fourniture et Pose Fourreaux Aiguillés Diam. 36/40mm A 57.8/63mm	6,00	ml	
02TER243	Fourniture et Pose Fourreaux Aiguillés Diam. 83/90mm A 102/110mm	6,00	ml	
02TER251	"Mise à disposition d'une "équipe légère" : Par agent avec son véhicule atelier"	7,50	Heure(s)	
<b>TOTAL CHAPITRE II - TERRASSEMENTS :</b>				<b>1 221,15 €</b>
<b>CHAPITRE III - TRAVAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE</b>				
03TDPA043	Prise de Terre Par Piquet Tracteur 3m	4,00	Unité(s)	
<b>TOTAL CHAPITRE III - TRAVAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE :</b>				<b>461,06 €</b>
<b>CHAPITRE III - RESEAUX SOUTERRAINS</b>				
03TDPS169	Fourniture et pose d'un câble basse tension Section 3 x 150 + 1 x 70 mm² Alu	34,00	ml	
03TDPS174	Fourniture et pose d'une boîte basse tension de jonction de simple ou double dérivation pour câble de section < ou = 150 mm² Alu	1,00	Unité(s)	
03TDPS181	Raccordement d'un câble basse tension inférieure ou égale à 240° sur une grille existante	10,00	Unité(s)	
03TDPS190	Fourniture pose et raccordement d'un coffret CIBE Grand Volume équipé Fausse coupure 2 x 240° + 2 x 4 x 35° protégés + 2 x 4 x 35°	2,00	Unité(s)	
03TDPS201	Fourniture et pose d'un câble de branchement Section 4 x 35 mm² Alu ou 4 x 35 mm² Alu + 2 x 1,5 mm² Cu	20,00	ml	
03TDPS212	Fourniture et pose d'une borne simple mono/tri A4-D4 + embase téléreport	2,00	Unité(s)	
03TDPS227	Fourniture et mise en œuvre, d'une grille de repiquage	1,00	Unité(s)	
03TDPS228	Raccordement, d'un câble de branchement sur une grille existante	1,00	Unité(s)	
<b>TOTAL CHAPITRE III - RESEAUX SOUTERRAINS :</b>				<b>5 216,57 €</b>

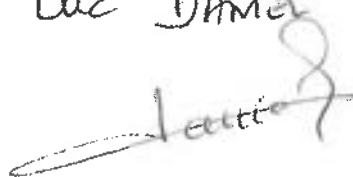
**MONTANT DES TRAVAUX HT : 7 505,42 €**

FINANCEMENT SIEML : 3 002,17 €  
Monsieur le Maire Mairie de BEAUCOUZE : 4 503,25 €  
TVA 20,00 % : 900,65 €  
**Monsieur le Maire Mairie de BEAUCOUZE TTC : 5 403,90 €**


A Ecoufant, le 14/10/2022

Pour le Président et par délégation,  
le directeur des infrastructures  
Dominique PÉNOT



le secrétaire de séance  
Luc Damia  




Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N88-DE

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-88**

**FINANCES LOCALES**

**Gendarmerie - Desserte intérieure réseau d'électricité - Fonds de concours SIEML**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Héliène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Héliène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : Mme Véronique GAUDICHET**

Exposé :

Dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie, le SIEML est chargé de réaliser les travaux de desserte en électricité basse tension des logements collectifs et intermédiaires.

Conformément aux dispositions prises par le SIEML pour ses adhérents, la commune verse un fonds de concours.

Par délibération du 16 décembre 2021, un premier fonds de concours de 17 721,37 € a été attribué, sur un montant total de travaux de 24 613,02 € HT.

Le SIEML nous a adressé un devis complémentaire pour l'alimentation des logements du bâtiment A, d'un montant de 7 505,42 € HT.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5212-26 ;

Vu le détail estimatif des travaux complémentaires de desserte de la gendarmerie pour un montant de 7 505,42 € HT ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de verser un fonds de concours au profit du SIEML, pour l'opération suivante :

Opération	Montant travaux	Montant fonds de concours à verser par la commune
Gendarmerie – Extension basse tension logements bâtiment A	7 505,42 € HT	5 403,90 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL



**AVANT PROJET DETAILLE**

**BEAUCOUZE**

Opération : Chemin du Pré

Effacement GCT - Chemin du Pré

Génie civil Télécom BEAUCOUZE		Chantier N° 020.21.08.02		
61 Effacement de réseau Télécom				
Travaux pour tiers 2022				
Libellés		Qté	Unité	Total
<b>BPU 2022</b>				
<b>CHAPITRE I - ETUDES</b>				
01ETU009	Etablissement d'un dossier de piquetage avec remise du dossier d'exécution conformément à l'article 2-3 du CCTP ne nécessitant pas l'établissement d'un dossier de consultation R323-25	1,00	Forfait(s)	
01ETU014	Recherche et obtention des autorisations liées à la reprise des branchements	1,00	Branchement(s)	
01ETU032	Forfait déplacement et mise en place des stations de relevé pour lever topographique et report d'ouvrages après travaux par tranche de 200ml de voirie	1,00	Forfait(s)	
01ETU035	Lever topographique et report d'ouvrages après travaux pour le second réseau et les suivants en tranchée ouverte ou non en zone agglomérée	187,00	ml	
01ETU037	Forfait déplacement et mise en place des stations de relevé pour lever topographique et report d'ouvrages après travaux par tranche de 200ml de voirie avec la chartre graphique spécifique ( ALM...)	1,00	Forfait(s)	
01ETU040	Lever topographique et report d'ouvrages après travaux pour le second réseau et les suivants en tranchée ouverte ou non en zone agglomérée avec la chartre graphique spécifique ( ALM...)	187,00	ml	
<b>TOTAL CHAPITRE I - ETUDES :</b>				<b>571,82 €</b>
<b>CHAPITRE II - TERRASSEMENTS</b>				
02TER098	Surlargeur de tranchée principale sous chaussée, en zone agglomérée ( 0 à 0,10m) Profondeur 1,00m	12,00	ml	
02TER104	Surlargeur de tranchée principale sous chaussée, en zone agglomérée (>0,10 à 0,20m) Profondeur 1,00 m	135,00	ml	
02TER180	Ouverture pour chambre GCT LOT en agglomération	1,00	Forfait(s)	
02TER181	Ouverture pour chambre GCT L1T en agglomération	1,00	Forfait(s)	
02TER182	Ouverture pour chambre GCT L2T en agglomération	1,00	Forfait(s)	
02TER204	Rabotage sur une profondeur inférieure ou égale à 25 cm largeur > à 60 cm et < ou = à 1,00 m	1,00	Journée(s)	
02TER213	Réfection de revêtement de trottoir ou de chaussée à l'aide d'enduit bicouche ou d'enrobé à froid noir	1,00	m <sup>2</sup>	
02TER216	Réfection de revêtement de chaussée à l'aide d'enrobé à chaud 0/12 ou 0/8	27,00	m <sup>2</sup>	
<b>TOTAL CHAPITRE II - TERRASSEMENTS :</b>				<b>5 071,68 €</b>
<b>CHAPITRE IV - Infrastructure de Télécommunications</b>				
04IGCT001	Fourniture, pose unitaire ou en faisceau et aiguillage d'un fourreau gris, diamètre 45 x 1,8	532,00	ml	
04IGCT009	Raccordement d'un faisceau de fourreaux sur une chambre préfabriquée ou coulée	4,00	Ensemble(s)	
04IGCT032	Fourniture et mise en œuvre d'une chambre préfabriquée en béton ou matériaux composites avec encadrement et trappes acier sans fond type LOT. (trappe 125 kN)	1,00	Unité(s)	
04IGCT033	Fourniture et mise en œuvre d'une chambre préfabriquée en béton ou matériaux composites avec encadrement et trappes acier sans fond	1,00	Unité(s)	

Génie civil Télécom BEAUCOUZE 61 Effacement de réseau Télécom Travaux pour tiers 2022		Chantier N° 020.21.08.02		
Libellés		Qté	Unité	Total
	type L1T. (trappes 250 kN)			
04IGCT034	Fourniture et mise en œuvre d'une chambre préfabriquée en béton ou matériaux composites avec encadrement et trappes acier sans fond type L2T. (trappes 250 kN)	1,00	Unité(s)	
04IGCT082	Fourniture et pose, sur le domaine privé, d'un regard de branchement 30 x 30.	1,00	Unité(s)	
<b>TOTAL CHAPITRE IV - Infrastructure de Télécommunications :</b>				<b>3 438,43 €</b>

**MONTANT DES TRAVAUX HT : 9 081,93 €**

**FRAIS DE DOSSIER HT : 681,14 €**

**TOTAL HT : 9 763,07 €**

TVA SUR TRAVAUX

20,00 % 9 081,93 € : 1 816,39 €

**TOTAL TRAVAUX TTC : 10 898,32 €**

TVA SUR FRAIS DE DOSSIER


20,00 % 681,14 € : 136,23 €

**TOTAL FRAIS DE DOSSIER TTC : 817,37 €**

**TOTAL TTC : 11 715,69 €**

Monsieur le Maire Mairie de BEAUCOUZE : 11 715,69 €

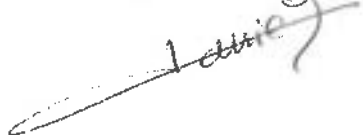
A Ecoflant, le 23/09/2022

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE

Pour le Président et par délégation,  
le directeur des infrastructures  
Dominique PÉNOT



le secrétaire de séance  
Luc DAMIER



Vu pour être Annexé  
à la Délibération  
du Conseil Municipal

en date du **10 NOV. 2022**



**CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A  
L'ENFOUISSEMENT COORDONNE  
DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES  
sur la Commune de BEAUCOUZÉ  
rue du Pré**

n° Opération : 020.21.08

N°EVO 146668

ENTRE :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE

**ORANGE**

Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 € Immatriculé au registre du commerce et des sociétés 380 129 866 48625, ci-après dénommée ORANGE, ayant son siège social, 111 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Monsieur LANQUETOT, Directeur de l'Unité de Pilotage Réseaux Ouest, domicilié au 5 rue du Moulin de la Garde, 44331 NANTES Cedex 3.

ci-après désignée ORANGE

ET :

**Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire**

représenté par son Président, Monsieur Jean Luc DAVY, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 29 septembre 2020

ci-après désigné Le SIEML

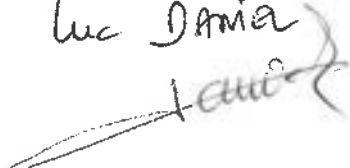
ET

**La commune de BEAUCOUZÉ**

Représentée par son Maire, Monsieur Yves COLLIOT, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du .....

ci-après désignée la collectivité

En application de la convention locale signée le 27 novembre 2012 entre ORANGE et le SIEML sur l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques, il a été convenu ce qui suit :

*Le secrétaire de séance  
Luc DAMIA*  






### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux visés à l'article 2.

### **ARTICLE 2 : Désignation des travaux**

La présente convention particulière concerne les travaux d'enfouissement coordonnés du réseau situé :

- Lieu des travaux : Chemin du Pré à BEAUCOUZÉ
- N° d'opération : 020.21.08.02

### **ARTICLE 3 : Conditions d'exécution des travaux pour les installations**

Ces travaux sont exécutés dans les conditions prévues à l'article 5-2 de la convention cadre locale à savoir :

- Le SIEMML est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que, de la pose des installations de communications électroniques dans ladite tranchée aménagée nécessaires au transfert en souterrain des lignes de réseaux et des lignes terminales existantes.
- ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux et lignes terminales en domaine public routier et non routier communal. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au câblage  
La date de début des travaux est communiquée à ORANGE au moins 10 jours à l'avance.

### **ARTICLE 4 : Vérification des installations**

Conformément à l'article 6 de la convention cadre locale, la vérification des installations est effectuée, par ORANGE, sur demande du SIEMML ou de son entreprise sous-traitante, sous réserve de la réalisation préalable des essais d'alvéolage et de la remise des récolements par l'entreprise de génie civil.

### **ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour la durée de validité des travaux.  
La présente convention deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans un délai de 18 mois à compter de sa signature.

### **ARTICLE 6 : Propriété**

Conformément à l'article 10 de la convention cadre locale, les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de la Collectivité qui, à ce titre, en assume l'exploitation et la maintenance.

Conformément à l'article 11 section 4 de la convention locale, les équipements de communications électroniques (câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement) sont la propriété de ORANGE qui, à ce titre, en assume l'exploitation et la maintenance.

### **ARTICLE 7 : Financement et Modalités de paiement**

#### 1. Financement

La convention cadre locale de référence visée en objet, dans son article 9, définit les principes de répartition de la charge financière pour chaque opération d'enfouissement coordonnée des réseaux de communications électroniques.

Conformément à celle-ci,

- ⇒ La collectivité prend à sa charge :
- le coût de la réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil y compris le lit de sable, le remblayage et le revêtement de surface.
  - les frais de fourniture et pose des matériels d'installations de communications électroniques (Fourreaux, chambres de tirage et regards de branchements).
  - les frais de maîtrise d'ouvrage.

**Les crédits nécessaires au règlement de la participation totale sont inscrits :**

**au compte :**  **du Budget :**  **de l'exercice :**

sous les numéros suivants :  
N° SIRET du budget concerné :  
N° d'engagement :  
N° de service :

- ⇒ ORANGE prend à sa charge :
- les études permettant de définir les éléments destinés à compléter l'avant-projet.
  - 100 % des dépenses d'études et de réalisation des travaux de câblage en souterrain.
  - la vérification des installations de communications électroniques, sous réserve de la réalisation préalable par l'entreprise des essais d'alvéolage et de la remise des plans minutes du chantier (plans projets annotés des modifications de chantier) relatifs auxdites installations.  
À l'issue de cette vérification, ORANGE remet à la Personne publique un certificat de conformité des installations de communications électroniques.
  - la dépose du matériel aérien (câbles, supports).

## 2. Redevance de location

Le droit d'usage consenti à ORANGE, conformément à l'application de la loi, fait l'objet d'une redevance de location dont le montant est établi à l'article 16 section 7 de la convention locale sus nommée. Le montant annuel de location, en application de la grille tarifaire jointe en annexe 3 à ladite convention locale s'élève à la date de signature à : 0,53 € /ml/an valeur 2012.

Le linéaire d'installations de communications électroniques occupées par les équipements de communications électriques de ORANGE sera communiqué à la collectivité avec le dossier de récolement, comme indiqué à l'Article 8 Section 2 de la Convention Cadre Locale.

## 3. Modalités de paiement

### a) Travaux

Après la réalisation des travaux :

- ⇒ le SIEMML adresse à la collectivité, les situations et/ou les mémoires TTC des sommes dues établis en fonction de l'avancement des travaux et relatives à :
- La réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil y compris le lit de sable.
  - La fourniture et pose des matériels d'installations de communications électroniques.
  - La fourniture et pose des regards de branchements 30 x 30.
  - Les frais de maîtrise d'ouvrage.

Les paiements seront faits à l'ordre du SIEMML adressés au Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, receveur du SIEMML.

b) Redevance de location :

Le paiement s'effectue selon les conditions définies à l'article 17 section 7 de la convention cadre locale.

**ARTICLE 8 : Annexes**

La présente convention comporte les annexes suivantes ayant valeur contractuelle :

- Annexe 1 : Plan du projet
- Annexe 2 : devis de travaux SIEML

La présente convention est établie, ainsi que ses annexes, en trois exemplaires originaux.

A ÉCOUFLANT, le 3 octobre 2022

Pour le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire  
Le Président

Pour le Président et par délégation,  
le directeur des infrastructures  
Dominique PÉNOT



Pour ORANGE  
Le Directeur  
Le

Romain  
SORTON  
2022.09.30  
15:29:01  
'+02'00'



Pour La commune  
Le Maire  
Le

Le secrétaire de séance

Luc DAMIA

Vu pour être Annexé  
à la Délibération  
du Conseil Municipal

en  
date  
du

10 NOV. 2022

Le Maire



8 Route de la Conférence - ZAC de Beauzon - Eco-Quartier  
CS 69145 - 49000 ANGERS CEDEX 01  
Tel : 02 41 23 15 20 - Fax : 02 41 67 00 42  
E-mail : [semit@sieml.fr](mailto:semit@sieml.fr) - [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)

Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

MARCHE 2022 PHASES... CR / 44 AFFAIRE N ° 02.02.10.010.1 (6.1)2.2.1

COMMUNE DE  
**BEAUCOUZE**

Poste: P50 HAMEAU DU PRE  
Rue/Lieu-dit: Chemin du Pré  
Liberté travaux: Effacement Chemin du Pré

**GENIE CIVIL TELECOM**

CLASSE DE PRECISION  
fond de plan  
Bassez. A

Autorisation de propriétaire Dossier complet le

-Achévé le

PLAN DE SITUATION - Echelle: 1:2500ème



Indice	Date	Objet	Approuvé	Visa
	17/09/22	VIEUX COMMUNE		
<b>APPROUVÉ</b> Par PIVETEAU Kévin, 16:56, 22/09/2022				

Dessiné le: 17/09/2022	par: EWEN COSNIER	N° affaire ENEDIS: DA27A06SC25
Piquetage:	par:	Echelle: 1/200
Entreprise: Cegelec NE Reprise	P.0463268.1 02	PLAN N° 228005 / FCLO 1

Telecom

LEGENDE GENIE CIVIL

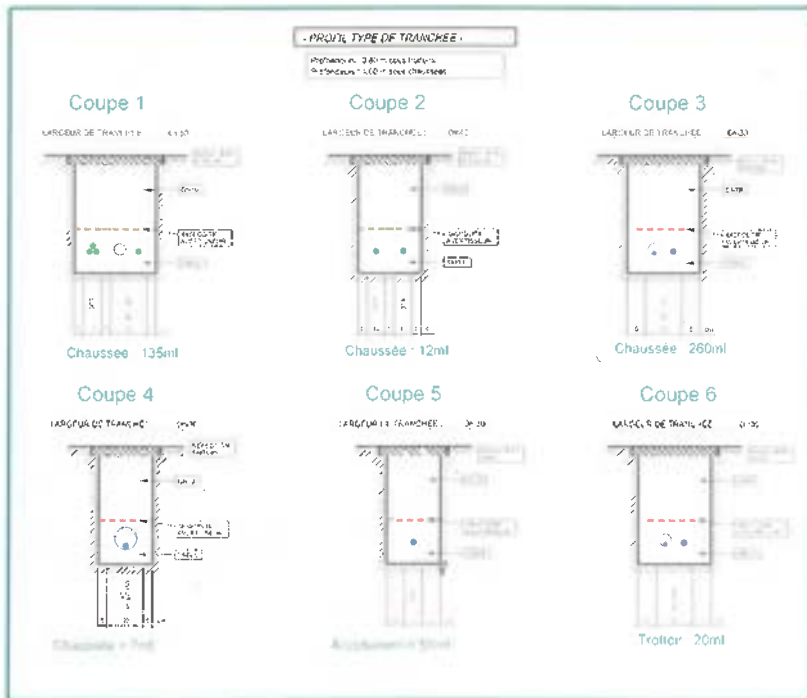
Multimédia



- Ligne souterraine existante
- Fourniture 25 00 à poser
- Fourniture 42 45 à poser
- Fourniture 56 95 à poser
- Chambre existante
- Chambre L17 à poser
- Chambre L27 à poser
- Chambre L37 à poser
- Chambre L47 à poser
- Regard 25 39 existant
- Regard 25 30 à poser
- Scène repointeur existante
- Ligne Telecom de ligne existante



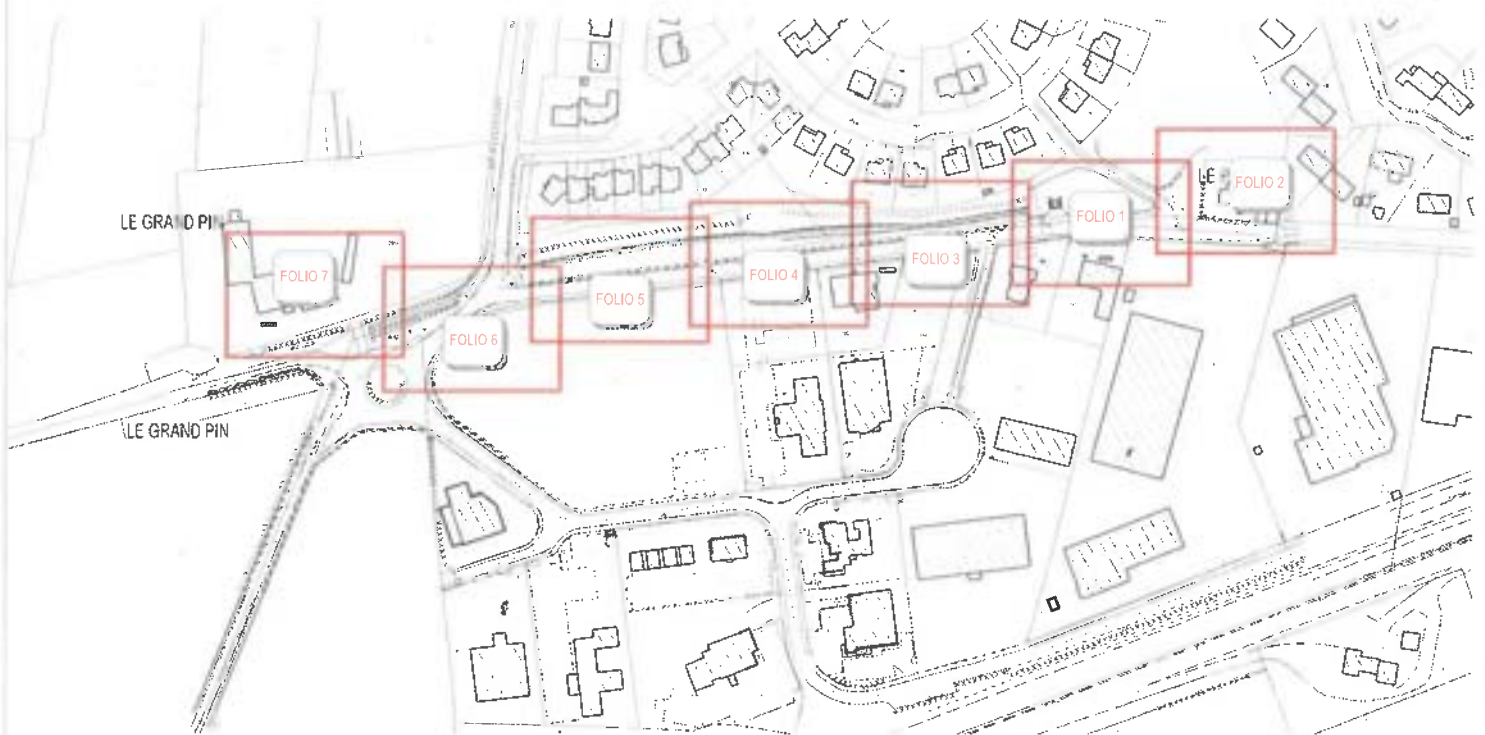
Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE



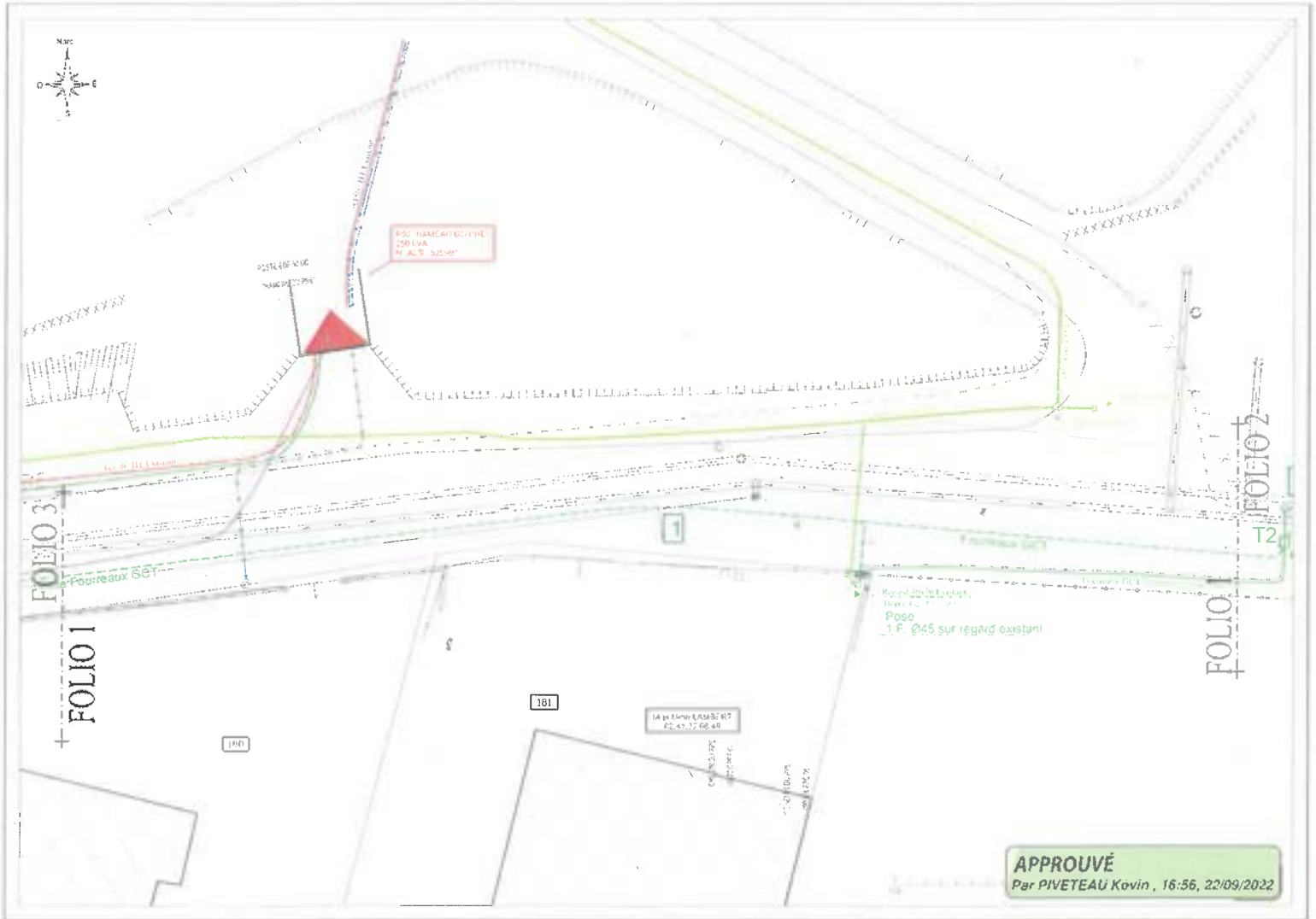
Fourreaux Télécom				
RESEAUX ENTRE CHAMBRES				
Repères	Long	Qté	Diam	Total ml
T1-T2	121	3	PVC Ø45	363,00
				363,00
BRANCHEMENTS				
T2-PRIVE	27	1	PVC Ø45	27,00
T3-PRIVE	20	2	PVC Ø45	40,00
				67,00

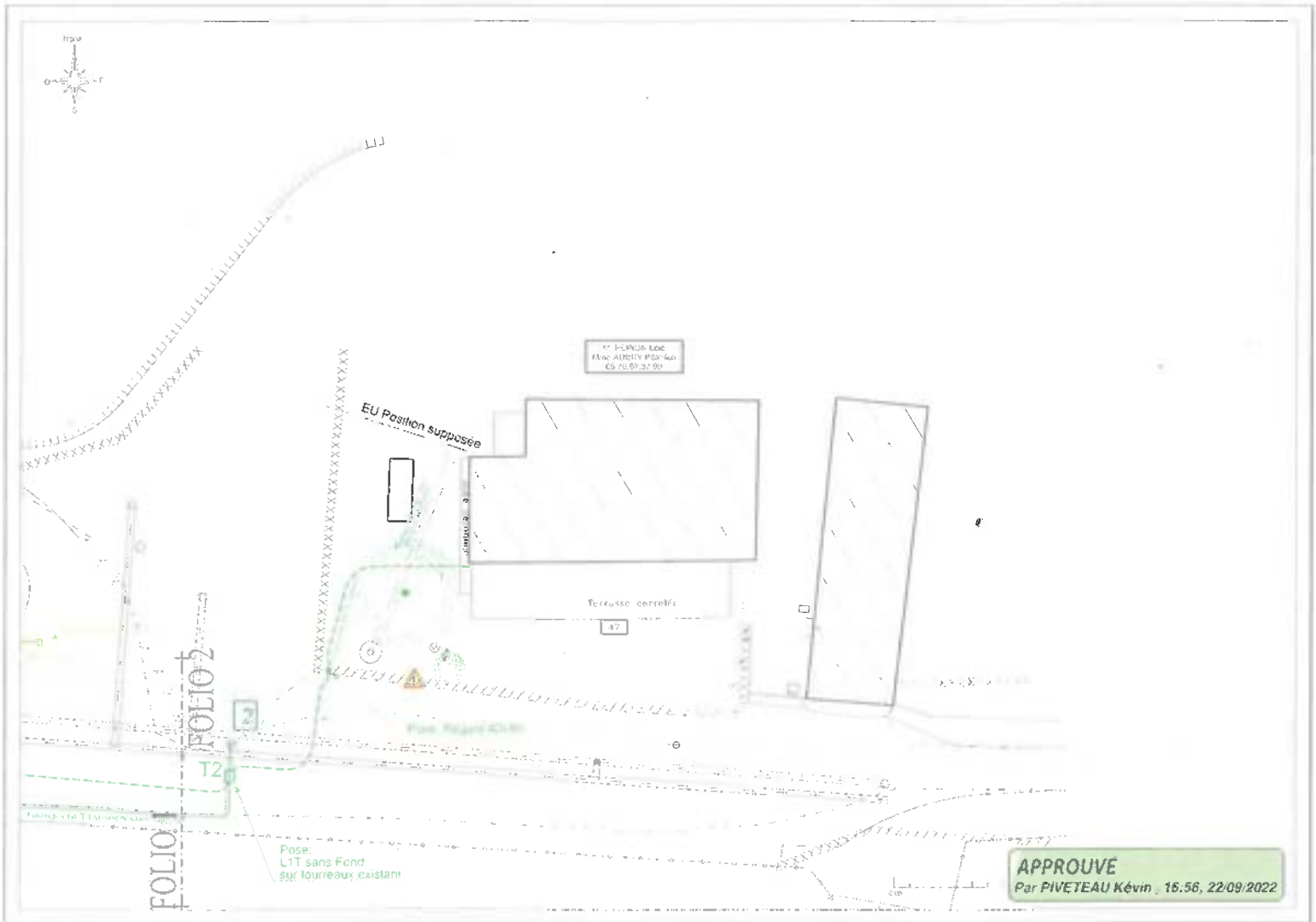
**APPROUVÉ**  
 Par PIVETEAU Kevin , 16:56, 22/09/2022

### Découpage des Folios

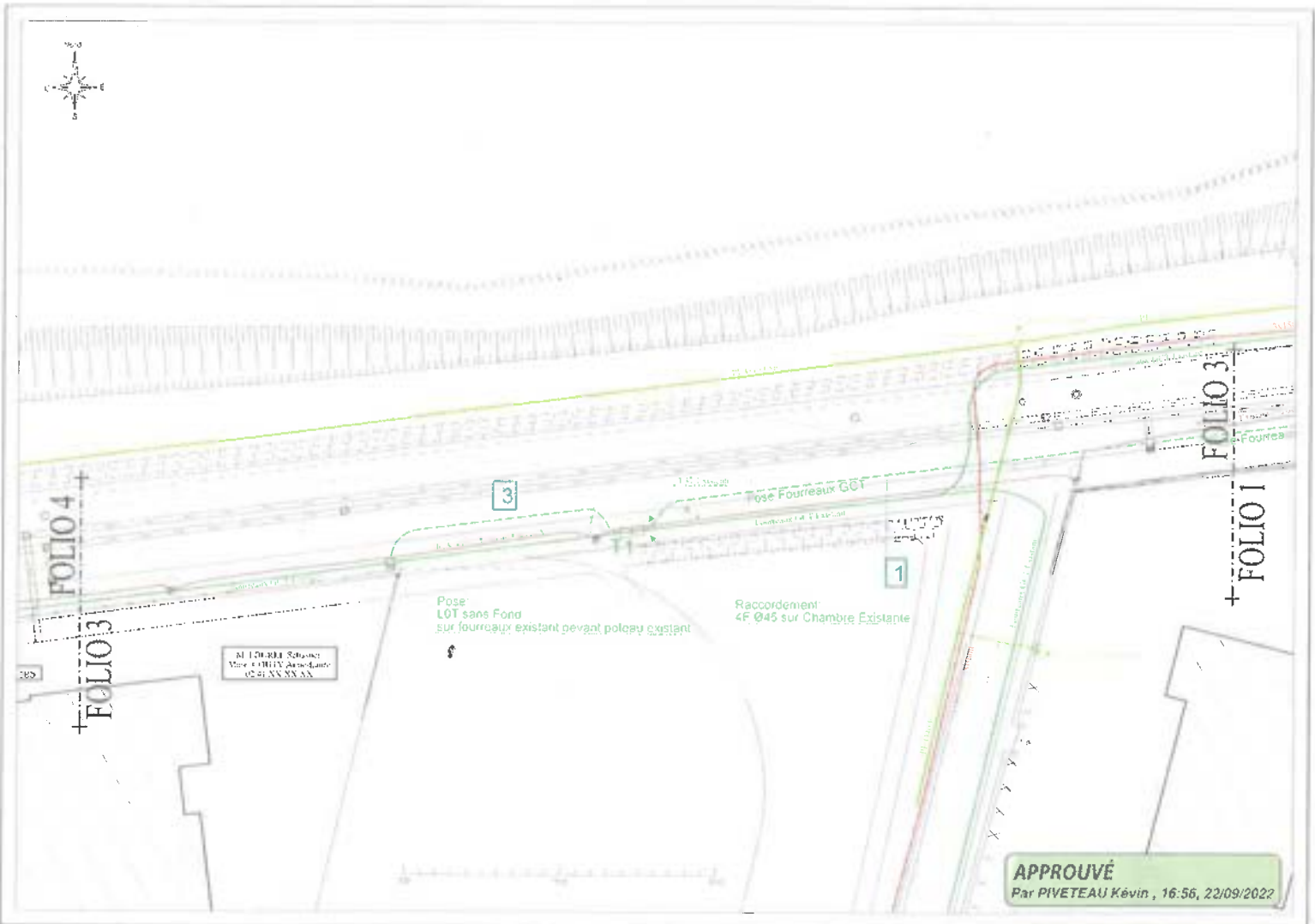


**APPROUVÉ**  
Par PIVETEAU Kevin, 16:56, 22/09/2022









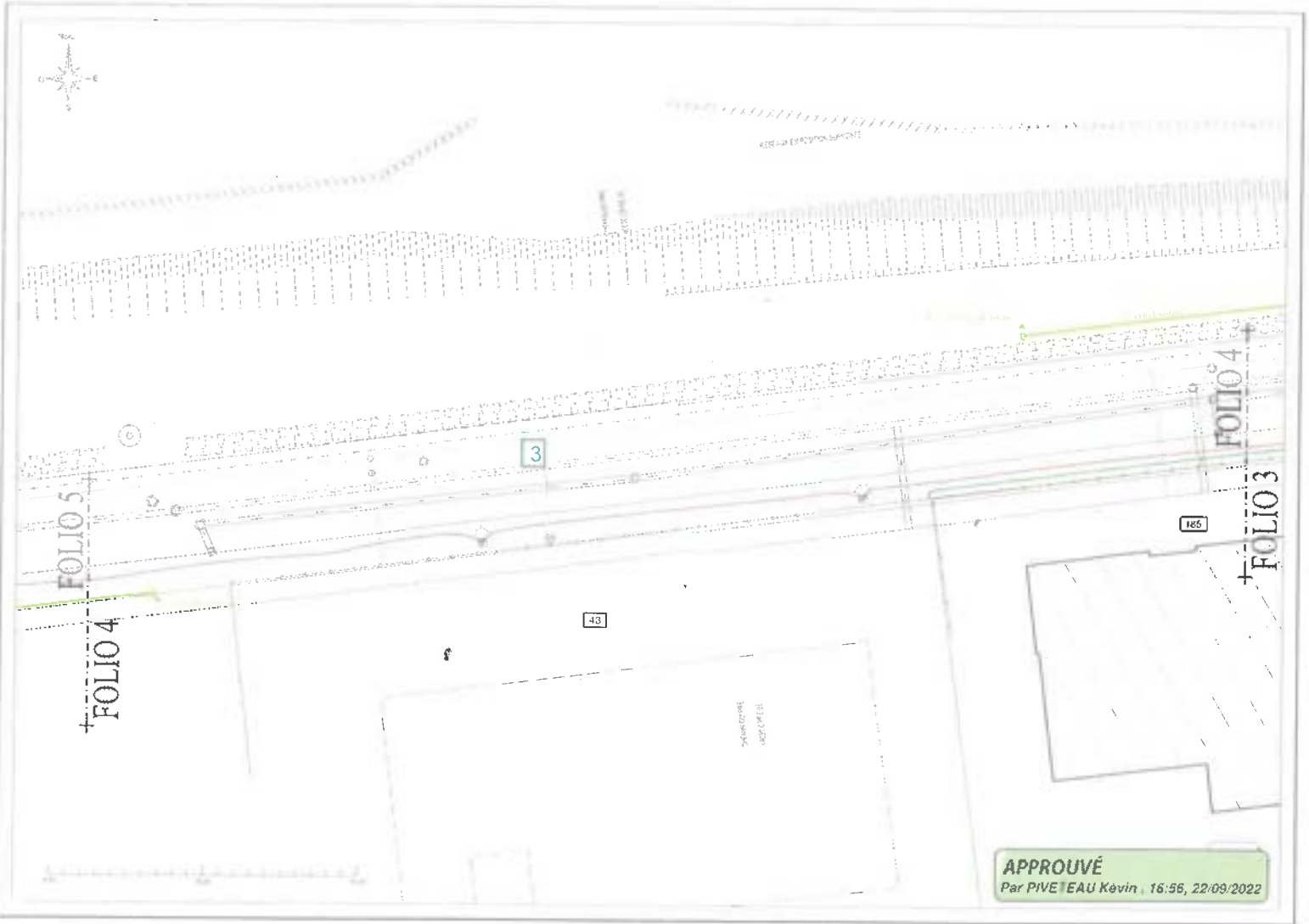
Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE



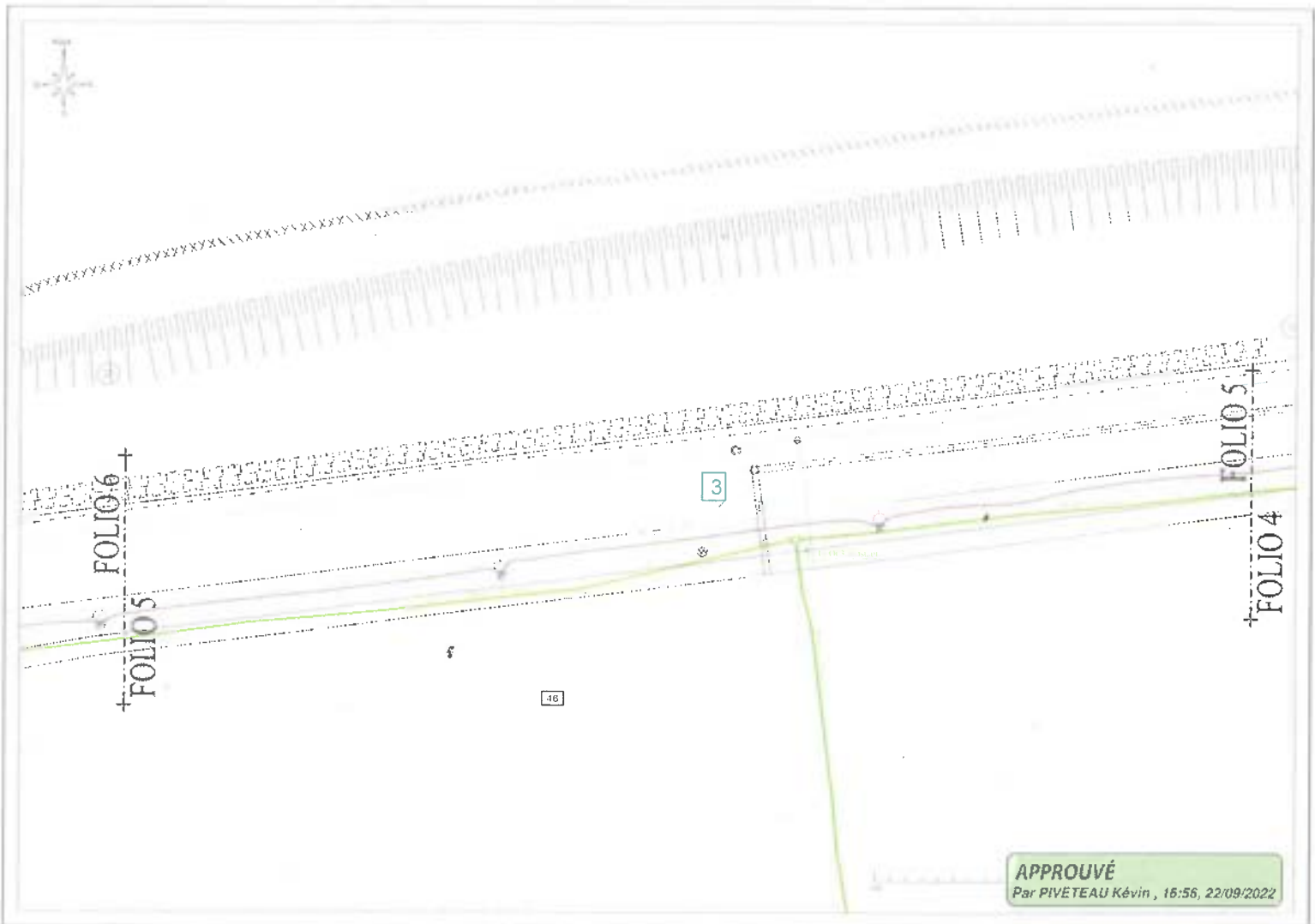
Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE



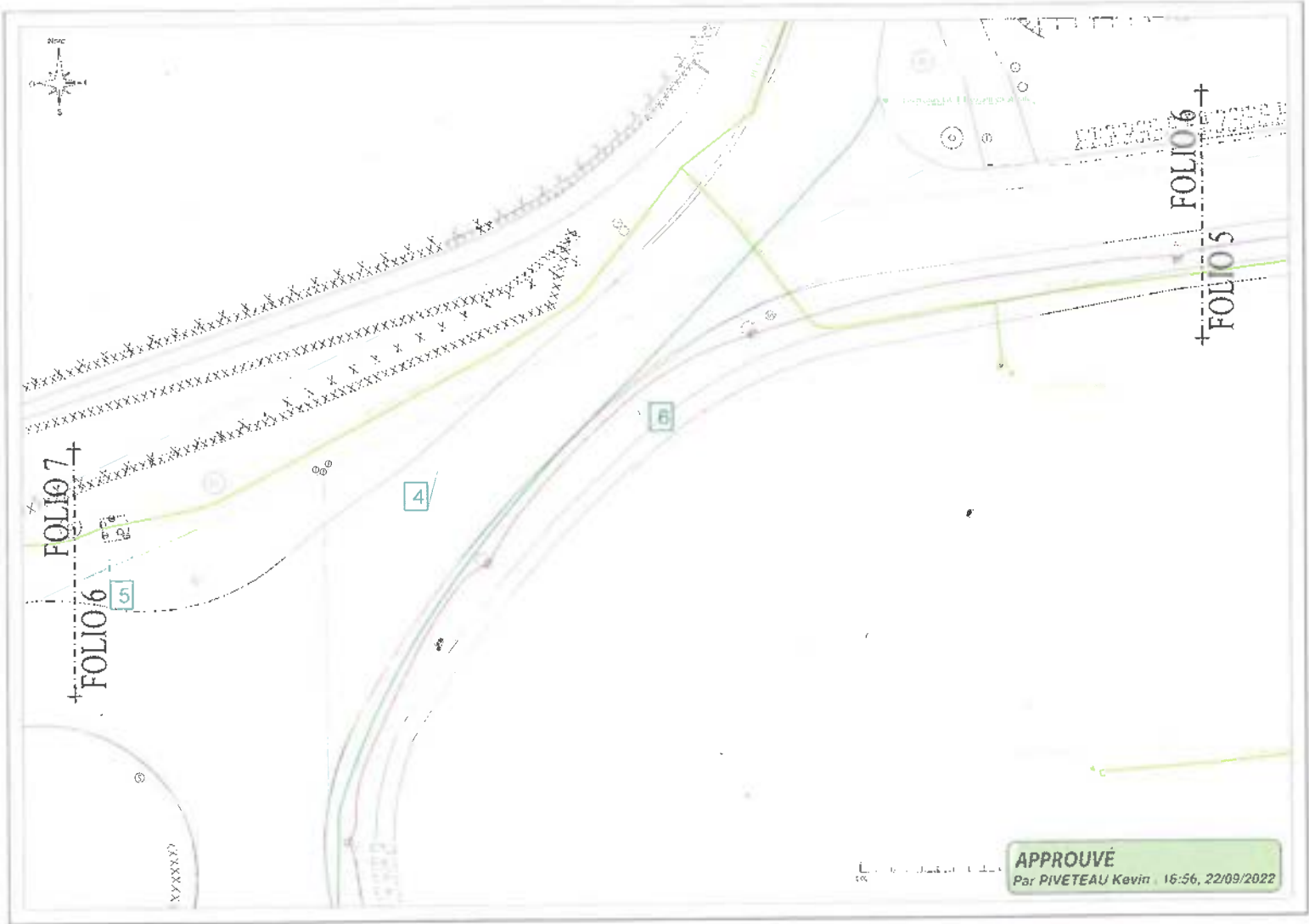
Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N89-DE



**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-89**

**FINANCES LOCALES**

**Chemin du Pré – Effacement des réseaux – Convention SIEML**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : Mme Véronique GAUDICHET**

Exposé :

Dans le cadre des travaux d'effacement de l'ensemble des réseaux Chemin du Pré, le SIEML procède pour le compte de la commune à l'enfouissement des équipements de communications électroniques appartenant à Orange.

Le financement de cette opération étant à la charge de la commune, il convient de prévoir le paiement au SIEML de 11 715,69 €. Ce versement est formalisé dans une convention entre la commune, le SIEML et Orange.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

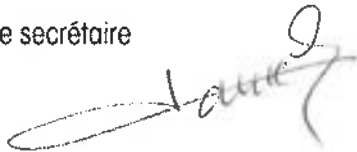
Vu le détail des travaux estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux télécom du Chemin du Pré, pour un montant de 11 715,69 € TTC ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la convention jointe en annexe, relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur le Chemin du Pré ;
- d'autoriser le Maire à la signer au nom de la commune.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

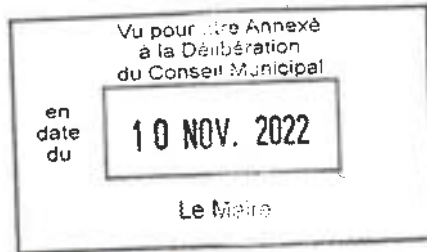


Luc DANIEL


Le Maire



Yves COLLIGNON



Le secrétaire de péanne  
Luc Damia  
*[Signature]*  
Mission  
Jeunesse Aînés

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N90-DE

## CONVENTION « PASS CITOYEN »

Le **Pass Citoyen** est mis en place par la commune de Beaucouzé pour accompagner les jeunes dans une démarche d'engagement citoyen et pour valoriser leur investissement auprès d'associations, de collectivités, du CCAS de Beaucouzé.

La coordination du Pass Citoyen est confiée, par la commune, à la Mission Jeunesse Aînés de Beaucouzé.

### 1 – DESCRIPTIF DE L'AIDE

Sont éligibles au Pass Citoyen les jeunes domiciliés à Beaucouzé, de 18 à 25 ans révolus, inscrits sur les listes électorales de Beaucouzé. L'âge retenu pour vérifier l'éligibilité à l'aide est celui constaté lors de la signature de la présente convention.

L'accès au Pass Citoyen est ouvert l'année qui suit l'inscription sur les listes électorales.

Le Pass Citoyen est une aide forfaitaire de 100 € attribuée par la commune en contrepartie de l'**engagement bénévole** du jeune auprès des structures partenaires. Cette mission citoyenne est définie comme suit :

- Elle doit s'effectuer sur une durée d'un an maximum à compter de la signature de la présente convention
- Elle doit être de 20 heures au total
- Si la mission est fractionnée entre plusieurs structures partenaires, elle doit être de 2 heures minimum par organisme.

### 2 – MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

L'aide est attribuée par la commune de Beaucouzé une fois la mission effectuée.

Elle est versée après transmission à la commune des justificatifs suivants :

- La présente convention signée
- Une attestation de fin de mission signée par la Mission Jeunesse Aînés
- Un RIB du bénéficiaire



### 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à :

- effectuer sur une année une contribution citoyenne de 20 heures au service des structures partenaires du dispositif
- se conformer aux objectifs de l'organisme d'accueil, à son règlement intérieur et à son organisation
- participer avec sérieux et assiduité aux missions
- respecter les consignes de sécurité transmises
- exercer son devoir de discrétion

L'organisme d'accueil s'engage à :

- confier au bénéficiaire du Pass Citoyen les missions bénévoles définies dans le cadre de la présente convention (cf annexe)
- l'informer sur l'action à laquelle il va participer (son contexte, son objectif, son fonctionnement)
- lui assurer un accueil et un « encadrement » lui permettant d'effectuer ses missions dans les meilleures conditions
- le couvrir par son assurance pour les risques auxquels il peut être exposé dans le cadre de son activité bénévole
- attester auprès du coordinateur du Pass Citoyen de la réalisation (ou non) de la contribution citoyenne

Le coordinateur du Pass Citoyen s'engage à :

- accompagner les bénéficiaires, si besoin, dans leurs démarches auprès des structures partenaires
- s'assurer du bon accueil des bénévoles au sein des organismes
- s'assurer du respect des règles établies dans le cadre du dispositif

Le non-respect de cette convention peut entraîner l'arrêt de la collaboration entre le jeune et l'organisme, voire l'exclusion de l'un ou de l'autre du dispositif « Pass Citoyen ».

Fait en trois exemplaires,

A Beaucouzé, le .....

Le bénéficiaire de l'aide

Précédé de la mention « lu et approuvé »

L'organisme d'accueil

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le coordinateur du Pass Citoyen – Mission Jeunesse Aînés

Précédé de la mention « lu et approuvé »



*Mission*  
**Jeunesse Aînés**

## CONVENTION PASS CITOYEN – ANNEXE

1

### BENEFICIAIRE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

N° téléphone : .....

Mail : .....

### ORGANISME D'ACCUEIL

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

N° téléphone : .....

Mail : .....

Missions confiées au bénéficiaire : .....

.....

Nombres d'heures : .....

Dates prévisionnelles : .....

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-90**

**FINANCES LOCALES**

**Pass Citoyen - Modification des conditions d'éligibilité**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Étaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

**Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.**

**Exposé : Mme Hélène BERNUGAT**

Exposé :

Le 19 juin 2017, la commune a mis en place le « Pass Citoyen » pour valoriser l'engagement bénévole des jeunes auprès d'associations partenaires et d'organismes publics.

Ce dispositif d'accompagnement et de valorisation de l'engagement des jeunes s'appuie sur notre tissu associatif local, riche et varié. Dans ce cadre, les jeunes donnent de leur temps pour des actions concrètes menées par les associations partenaires et des organismes publics (CCAS notamment), et qui leur permettent d'appréhender les enjeux de la citoyenneté et de la solidarité.

Le Pass Citoyen permet de valoriser ces expériences bénévoles. Sur justification de ces heures, ils bénéficient d'une subvention de la commune leur permettant de participer à des projets favorisant leur autonomie.

Les règles d'attribution du Pass Citoyen sont les suivantes :

#### **Conditions d'éligibilité :**

- Les jeunes domiciliés à Beaucouzé, de 18 à 25 ans révolus, inscrits pour la première fois sur les listes électorales (l'âge retenu pour vérifier l'éligibilité à l'aide est celui constaté lors de la signature de la convention)
- L'accès au Pass Citoyen est ouvert l'année qui suit l'inscription sur les listes électorales.

#### **Modalités d'attribution :**

- Aide forfaitaire de 100 € attribuée par la commune en contrepartie de l'engagement bénévole du jeune auprès de structures partenaires (associations / collectivités / CCAS de Beaucouzé).
- Cette mission citoyenne est définie comme suit :
  - Elle doit s'effectuer sur une durée d'un an maximum à compter de la signature de la présente convention
  - Elle doit être de 20 heures au total
  - Si la mission est fractionnée entre plusieurs structures partenaires, elle doit être de 2 heures minimum par organisme
- L'aide est attribuée par la commune de Beaucouzé une fois la mission effectuée.
- L'aide est versée après transmission à la commune des justificatifs suivants :
  - La convention (jointe en annexe) signée par les parties
  - L'attestation de fin de mission signée par le coordinateur de l'action (MJA)
  - Un RIB du bénéficiaire

Cette aide ne peut être attribuée plusieurs fois par bénéficiaire. Or, il semble opportun de valoriser les jeunes qui s'engagent davantage, en leur permettant désormais de bénéficier une deuxième fois de ce dispositif.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de modifier les conditions d'éligibilité du Pass citoyen en permettant aux jeunes de bénéficier jusqu'à 2 fois de ce dispositif.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL



Le Maire Yves COLLIOT

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-91**

**FINANCES LOCALES**

**Tarifs de location de la salle de convivialité La Borderie**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

***Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.***

**Exposé : M. Yves COLLIOT**

Exposé :

Par délibération du 19 septembre 2019, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs de location de la salle de convivialité de la Borderie, pour son ouverture en 2020.

Afin de tenir compte de l'augmentation des charges liées à cet équipement, il est proposé de revoir ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et vie économique du 26 octobre 2022 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**- d'adopter les tarifs de location suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

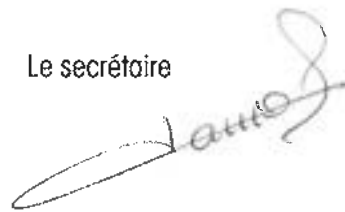
	Particuliers et entreprises de Beaucouzé		Particuliers et entreprises hors Beaucouzé		Ecoles hors Beaucouzé	
	€ HT	€ TTC	HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Lundi au jeudi : la journée	275	330	50	660	55	66
Lundi au jeudi : la soirée	275	330	50	660		
Lundi au deux jours	440	528	90	1056		
Vendredi au week-end complet	550	660	100	1320		

Caution : 1 000 €

Perte de badge ou clé d'accès : 10 €

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL

Le Maire



MAIRE de BEAUCOUZÉ  
Mairie de Beaucouzé  
Loire 49070

Yves COLLIGON



Le secrétaire de séance  
Luc JAMIA

*Letzte*



## TRANSACTION INDEMNITAIRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE TENNIS BRIGITTE MAHUT

### ENTRE

La commune de Beaucouzé, représentée par son maire, Yves COLLIOT, habilité à signer le présent protocole par délibération du Conseil municipal en date du..... ;

### ET

La Société SMC2, dont le siège social est 250 rue du Petit Bois – Les Platières, 69440 MORNANT, SIRET n° 45075840400047, représenté par Monsieur Nicolas ROBIN, habilité à engager la société ;

### PREAMBULE

En raison de la crise sanitaire liée au virus Covid19 et de la crise économique qu'elle a engendrée, générant notamment une hausse des prix des matières premières et des problèmes d'approvisionnement, la société SMC2, titulaire du lot 3 (charpente - couverture) du marché de construction de la halle de tennis Brigitte Mahut, a sollicité une indemnité au titre de l'imprévision.

L'économie du marché est basée sur les prix contractualisés figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché, ces prix sont intangibles et la clause de variation des prix ne peut être modifiée ou introduite en cours d'exécution du marché. Par conséquent, la forte hausse des matières premières durant l'année 2021 a bouleversé cette économie.

La commune de Beaucouzé, consciente des difficultés rencontrées par la société SMC2, et compte tenu du lien de causalité entre la crise sanitaire et la rupture de l'équilibre du contrat, est favorable à une indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

A la suite des échanges avec la société SMC2, et au regard du caractère imprévisible et extérieur aux parties, la commune accepte la demande formulée par la société SMC2.

Au titre de l'indemnisation, la société SMC2 demande la prise en charge d'une partie des pertes subies, dues à la pénurie et à la hausse du prix du bois, de l'acier et de l'aluminium. Le surcoût total subi par l'entreprise est de 46 729 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Publié le   
ID : 049-214900201-20221110-DE\_221110\_N92-DE



Au terme des échanges, les parties sont parvenues à un accord sur un montant d'indemnisation de 25 958 €.

Le montant de l'indemnité d'imprévision ainsi arrêté couvre une partie du montant des pertes subies provoquées par l'exécution du contrat, tout en laissant à la charge de la société SMC2 une partie des pertes, correspondant au risque d'exploitation.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent protocole transactionnel a pour objet, conformément aux articles 2044 et suivants du code civil, d'indemniser la société SMC2 du déficit généré par les surcoûts qu'elle a subi, compte tenu de leur importance financière et de leur persistance dans le temps, au titre des prestations objets du marché de construction de la halle de tennis Brigitte Mahut (lot n°3).

### **ARTICLE 2 : REGLEMENT FINANCIER**

Les parties conviennent d'arrêter le montant de l'indemnisation à la somme de 25 958 € (vingt cinq mille neuf cent cinquante-huit euros).

Cette somme tient compte des concessions réciproques effectuées par les parties.

La commune de Beaucouzé versera à la société SMC2 les sommes qui lui sont dues au titre de cette transaction.

### **ARTICLE 3 : RENONCIATION A RECOURS**

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits et l'opération exposés au préambule.

### **ARTICLE 4 : EFFETS DU PRESENT PROTOCOLE DE TRANSACTION**

Les parties admettent expressément que les dispositions du présent protocole seront exécutées à titre global, forfaitaire et définitif, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil et que ces dispositions auront pour effet d'interdire aux parties de revenir sur le montant versé par la commune de Beaucouzé.

Les parties conviennent que le présent protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et revêt en conséquence l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pouvant être critiquée, même par suite d'une erreur de droit.

## ARTICLE 5 : EXECUTION

Le présent protocole prendra effet dès sa signature par les deux parties.

## ARTICLE 6 : LITIGES - INTERPRETATION

Tous différends découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci seront soumis au Tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux originaux,

A Beaucouzé, le .....

Le Maire,

Pour la société SMC2

Yves COLLIOT

Nicolas ROBIN

**MAIRIE DE BEAUCOUZÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-92**

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Marché de construction de la halle de tennis Brigitte Mahut (lot n°3) – Indemnité d'imprévision -  
Protocole transactionnel**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Elus en exercice	29
Présents	24

**Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.**

**Exposé : M. Yves COLLIOT**

Exposé :

En raison de la crise sanitaire liée au virus Covid19 et de la crise économique qu'elle a engendrée, générant notamment une hausse des prix des matières premières et des problèmes d'approvisionnement, la société SMC2, titulaire du lot 3 (charpente - couverture) du marché de construction de la halle de tennis Brigitte Mahut, a sollicité une indemnité au titre de l'imprévision.

L'économie du marché est basée sur les prix contractualisés figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché, ces prix sont intangibles et la clause de variation des prix ne peut être modifiée ou introduite en cours d'exécution du marché. Par conséquent, la forte hausse des matières premières durant l'année 2021 a bouleversé cette économie.

La commune, consciente des difficultés rencontrées par la société SMC2, et compte tenu du lien de causalité entre la crise sanitaire et la rupture de l'équilibre du contrat, est favorable à une indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Au titre de l'indemnisation, la société SMC2 demande la prise en charge d'une partie des pertes subies, dues à la pénurie et à la hausse du prix du bois, de l'acier et de l'aluminium. Le surcoût total subi par l'entreprise est de 46 729 €.

Au terme des échanges, les parties sont parvenues à un accord sur un montant d'indemnisation de 25 958 €.

Le montant de l'indemnité d'imprévision ainsi arrêté couvre une partie du montant des pertes subies provoquées par l'exécution du contrat, tout en laissant à la charge de la société SMC2 une partie des pertes, correspondant au risque d'exploitation.

Le paiement du protocole fait l'objet du protocole joint en annexe.

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code civil, article 2044 et suivants ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le protocole transactionnel à conclure avec la société SMC2 dans le cadre de la construction de la halle de tennis Brigitte Mahut, portant l'indemnisation due par la commune de Beaucouzé à 25 958 €.
- d'autoriser le Maire à le signer au nom de la commune.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

  
Luc DANIEL

Le Maire

  
Yves COLLIO

**Mairie de Beaucouzé**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-93**

**FONCTION PUBLIQUE**

**Modification du tableau des emplois permanents – avancements de grade**

L'an deux mil vingt-deux le 10 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Étaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mmes BERNUGAT Hélène, DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, Mme MASSOL Peggy, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, Adjoint, MM HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, LAFUENTE Olivier, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mmes CADEAU Nelly, ROBIN Manuella, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mme TANCHOT Ingrid, M. DANIEL Luc, Mme DANDÉ Nelly, M. PIERROT Marc, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric, Mmes GRACE Chantal, FOURNIER Marie-Noëlle.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. MEIGNEN Yves	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
M. RESTOUT Sébastien	«	Mme CADEAU Nelly
Mme PERARD Aurélie	«	Mme ROBIN Manuella
Mme GRENTE Maud	«	Mme BERNUGAT Hélène
Mme TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	«	M. LEFEUVRE Mickaël

A été désigné secrétaire de séance : M. DANIEL Luc

Élus en exercice	29
Présents	24

*Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 15 novembre 2022.*

**Exposé : M. Yves COLLIOT**

Exposé :

Les agents communaux sont recrutés dans la fonction publique territoriale sur un grade. Au cours de leur carrière ils peuvent bénéficier d'un avancement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de créer par délibération les grades nécessaires pour l'avancement des agents promouvables au titre de l'année 2022. Le Maire peut ensuite procéder à l'avancement des agents concernés au regard des acquis de l'expérience professionnelle et de la valeur professionnelle.

**Délibéré**

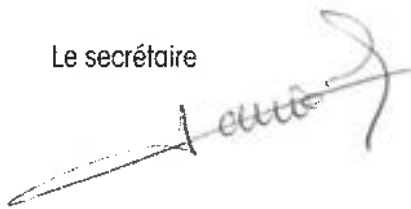
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 522-1 et suivants ;  
Afin de prendre en compte les évolutions de carrière de certains agents au cours de l'année 2022 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois permanents, comme suit :**

Création des postes au 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Suppression des postes au 31 décembre 2022
2 postes d'Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	2 postes d'Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>
1 poste ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 32,50/35 <sup>ème</sup>	1 poste ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 32,50/35 <sup>ème</sup>
1 poste ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 32/35 <sup>ème</sup>	1 poste ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 32/35 <sup>ème</sup>
1 poste Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 26 /35 <sup>ème</sup>	1 poste Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 26/35 <sup>ème</sup>
1 poste Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 30 /35 <sup>ème</sup>	1 poste Adjoint d'animation à 30 /35 <sup>ème</sup>

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Luc DANIEL



Yves COLLIOT